

**snp  
den**

Syndicat National des  
Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

numéro **104**

- Le conseil syndical national décide d'une semaine d'action du 2 au 8 décembre sur les conditions de travail

# Direction



# Luc Ferry doit négocier sans délai

Le conseil syndical national du SNPDEN des 13 et 14 novembre dernier a comme d'habitude effectué un travail considérable qui s'est concrétisé par des motions, textes d'orientation et contributions issus de la réflexion de nos habituelles commissions, métier, pédagogie, carrière et vie syndicale. Ce numéro de *Direction* en fait état. Cet apport permanent indique que le SNPDEN est bien le syndicat des personnels de direction qui porte un projet cohérent pour le service public d'éducation.



Mais ce conseil syndical national a surtout été le révélateur de l'exaspération des personnels de direction face à leurs conditions de travail, face au refus du ministère de l'éducation nationale d'ouvrir des négociations. C'est donc bien la question de notre métier qui a été au centre des discussions. Si notre statut a permis et permettra des avancées de carrière pour tous les personnels, l'application de notre protocole reste incomplète et surtout nos missions et nos domaines d'activité sont très éloignés de ceux prévus par notre référentiel de métier.

En partie, il est vrai, parce que nous ne nous le sommes pas encore totalement approprié mais plus encore parce que nous n'avons pas les moyens et le temps de diriger. Les moyens manquent en personnels de direction et attachés de direction, en personnels d'aide à l'éducation et de surveillance, en personnels infirmiers et assistants de services sociaux, en personnels de maintenance informatique et de sécurité.

La politique annoncée du gouvernement en restriction de l'emploi public, dont le budget 2003 est annonciateur, ne peut que renforcer nos inquiétudes. Par ailleurs des tâches nouvelles nous sont souvent imposées dans les établissements et les positions tatillonnes prises par certains de nos échelons intermédiaires aggravent cette situation. La concertation sur notre ARTT n'a toujours pas commencé alors que les ministres successifs ont su négocier avec d'autres catégories de personnels. Enfin, le cabinet du ministre a proposé un projet de circulaire sur les permanences hors de la présence des élèves et pendant les vacances qui est une véritable provocation, ignorant notre référentiel de métier et laissant croire que nous relevons des décrets ARTT des 14 et 15 janvier 2002 que nous n'avons jamais négociés.

Pour toutes ces raisons le SNPDEN sera dans l'action dans toutes les académies dans la semaine du 2 au 8 décembre. Il appelle les personnels de direction à manifester le 8 décembre, afin d'exiger du ministre, Luc Ferry, l'ouverture de négociations immédiates, sur les conditions d'exercice de notre métier, sur notre ARTT, sur la réécriture négociée de la circulaire de « vacances », sur la création des postes nécessaires à nos missions.

**Philippe GUITTET**

**Éditorial** **3**  
Agenda  
Décisions BN

**5** **Actualités**  
Mouvement 2003

**Élections** **12**  
**professionnelles**

**12** **CSN**  
Intervention du  
secrétaire national  
Intervention des SA  
Les commissions  
Les membres du CSN

**40** **CPGE**

**Europe** **42**  
**Visite en Guyane**  
**Parole à...**

**12** **Questions**  
**réponses...**  
Expression d'artiste

## Index des annonceurs

INCB	2
ALISE	64

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris  
Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69  
Mél : siege@snpden.net  
Directeur de la Publication : Philippe GUITTET  
Rédacteur en chef : Annie Prévost  
Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard  
Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres  
Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller  
Réalisation : Johannes Müller  
Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55  
Chef de Publicité : Fabrice Mauro  
Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400  
Lagny – Tel : 01 64 12 17 17  
Direction – ISSN 6-5 294  
Commission paritaire de publications  
et agence de presse  
1 798 D 73 S du 11 mars 1993  
Direction n° 104  
Mis sous presse le 19 novembre 2002  
Abonnements : 35 € (10 numéros)  
Prix du numéro : 3,80 €

# Agenda

## Du 2 au 8 décembre

Semaine d'action des personnels de direction

### Lundi 2 décembre

Audition du SNPDEN sur l'absentéisme au ministère de la Famille

### Vendredi 6 décembre

Tableau d'avancement

### Dimanche 8 décembre

Manifestation

### Mardi 10 décembre

Élections professionnelles

### Mercredi 11 décembre

Commission métier : dépouillement enquête

### Jeudi 12 décembre

Rencontre A & I

### Lundi 16 décembre

Résultats élections professionnelles

### Mercredi 18 décembre

Bureau national  
Réunion classement des établissements

### Jeudi 19 décembre

Bureau national

### Vacances de Noël

Zone A	du samedi 21
Zone B	décembre 2002 au
Zone C	lundi 6 janvier 2003

## Calendrier syndical : modifications

### Mardi 14 janvier 2003

(et non les 16 janvier et 5 février comme initialement annoncé) : réunion des commissaires paritaires nouvellement élus

### Le matin à 10 heures

Commissaires paritaires nationaux nouvellement élus et anciens.

### L'après-midi à 14 h 30

Réunion des coordonnateurs des commissions paritaires académiques et des commissaires paritaires nationaux présents à la réunion du matin.

### Mercredi 15 janvier

BN élargi aux secrétaires nationaux

### Jeudi 16 janvier

BN

# Bureau national du 12 novembre 2002

Ce bureau national précède immédiatement les travaux du CSN des 13 et 14 novembre.

Les questions abordées, tant dans le point politique que lors du travail des commissions seront reprises par le CSN. Elles sont développées dans la déclaration du Secrétaire général (lire p. 13) et le rapport des commissions (lire p. 24)

Elles concernent les rencontres avec MM Perret et Monteil, l'audience L. Ferry, les déclarations sur la violence et X. Darcos, la table ronde sur l'enseignement professionnel, les assistants d'éducation, la fin du CFA et la circulaire de vacances.

La rencontre avec F. Mallet sur la circulaire de vacances fait l'objet d'un long débat en BN. Refus de la circulaire sous la forme proposée qui ne prend pas en compte les éléments nouveaux : référentiel pour notre métier, mobilité. Il y va de notre façon de concevoir le métier. Nous demandons une négociation de notre ARTT à partir du décret fonction public. La circulaire doit définir les missions des personnels pendant ces périodes. Les termes de gardiennage et d'astreinte doivent être clarifiés.

*Vote du BN sur cette analyse : unanimité moins 2 abstentions.*

### Point fédéral

(Ph. Guittet, P. Raffestin)

- manifestation du 8 décembre
- point sur la décentralisation, les assises, pseudo consultation et la réforme de l'État
- fonctionnement fédéral

### Classement des établissements

Une rencontre de cadrage se tiendra à la DESCO le 18 décembre.

### Retraités

Intervention de Michel Rougerie sur l'évolution du pouvoir d'achat des retraités, limité à la seule évolution de la valeur du point INM.

**Arrêt Griesmar :** préparation d'une lettre type à mettre sur le site pour les intéressés.

### Décision de la mise en place d'une réflexion sur une nouvelle conception de notre statut comme statut de cadre :

Ph. Tournier est chargé de la coordination de la prospective autour d'un nouveau projet syndical (vote à l'unanimité).

### Information sur la démission du bureau départemental des Hautes Pyrénées.

Des justifications seront demandées.

### Demande de rencontre du SNES

(COP et Directeurs de CIO).

Le BN souhaite une rencontre plus globale avec le SNES sur les problèmes de l'orientation.

### Déplacement d'une délégation du BN en Guyane

Ph. Marie rend compte de cette visite (lire p. 46)

### Agression d'une collègue de Paris par un parent d'élève.

Dépôt de plainte. Le BN se porte partie civile.

### Point sur la participation au Salon de l'éducation.

Participation de Ph. Tournier à un débat sur la presse jeune.

### Congrès 2004

Une première réunion d'organisation s'est tenue à Toulon. Le principe d'ouverture du congrès le lundi après-midi est retenu.

### Changement de calendrier syndical

(lire encadré sur cette page).

### Présidence du CSN

- mercredi matin : G. Savelon (Lille)
- jeudi matin : M. Martin (La Réunion)
- jeudi après-midi : J.-P. Ranchon (Grenoble)

# Actualités

Valérie FAURE

## CFA : CHRONIQUE D'UNE FIN ANNONCÉE

Sans aucune concertation, le Ministre de la Fonction Publique, Jean-Paul Delevoye, a décidé de mettre fin au CFA, dispositif introduit dans la Fonction Publique en 1996 et qui permettait jusqu'à présent à un fonctionnaire de prendre sa retraite avant 60 ans dès lors qu'il avait 37,5 annuités de cotisations.

Un dispositif coûteux et considéré aujourd'hui par l'actuel gouvernement comme n'étant « plus compatible avec les perspectives démographiques à court terme dans la fonction publique ».

La décision a été rendue publique dans un communiqué de presse en date du 31 octobre dernier\* qui précise les conditions de la mise en extinction progressive du dispositif :

- « Au-delà du 31 décembre 2002, pourront seuls prétendre à bénéficier d'un CFA :
- les agents justifiant au 31 décembre 2002 de 172 trimestres validés de cotisations au titre des différents régimes de retraite et de 15 années de services publics effectifs à la fin de l'année 2002,
  - les agents nés avant le 31 décembre 1946, dès lors qu'ils remplissent les deux conditions de 160 trimestres de cotisations et de 15 années de services publics effectifs,
  - les agents nés avant le 31 décembre 1944, dès lors qu'ils remplissent les deux conditions de 150 trimestres de cotisations et de 25 ans de services publics [...] ».

La réforme annoncée devrait ainsi être soumise au

Parlement avant la fin de l'année, à l'occasion d'un amendement au projet de loi de finances pour 2003.

Comme bon nombre de syndicats, le SNPDEN a immédiatement réagi à l'annonce, en dénonçant, dans un communiqué, cette décision « qui conduit de fait, pour les personnels de direction, à l'impossibilité de bénéficier du CFA constituant pourtant le seul dispositif de gestion de fin de carrière offert à ces personnels, qui ne peuvent prétendre, sous sa forme actuelle, à la cessation progressive d'activité ».

Il a par ailleurs indiqué qu'il « attendait de sa fédération une intervention forte auprès de la Fonction Publique pour faire évoluer cette décision.

*Une mesure qui traduit, une fois de plus, l'absence de dialogue social et augure mal de la méthode mise en œuvre pour aborder le débat difficile sur les retraites annoncé pour la fin du mois de janvier.*

\* Texte intégral du communiqué sur le site du ministère de la fonction Publique « <http://www.fonction-publique.gouv.fr/leministre/lescommuniqués/communiqué-200210311710.htm> » ou via le lien établi sur le site du SNPDEN.

## GRANDE MANIFESTATION SOLIDAIRE

Le SNPDEN dans l'action

Malgré le succès de la grève unitaire du 17 octobre dernier (cf. Actualités Direction 104), le gouvernement semble rester sourd aux revendications fortes exprimées par l'ensemble des acteurs du

système éducatif. Il n'apporte aucune réponse en terme de budget, de créations d'emplois, il ne donne « aucune garantie sur l'unité du service public d'éducation, son amélioration et son développement »... et surtout, il ne semble faire aucun effort pour établir un véritable dialogue social. Qui plus est, il continue à « multiplier des déclarations et décisions contribuant à aggraver la situation ».

De ce fait, les cinq principales fédérations syndicales de l'enseignement à l'origine de la grève du 17\* - auxquelles il faut ajouter aujourd'hui la FCPE, l'UNEF, la FIDL (Étudiants) et l'UNL (Lycéens) - ont, dans une déclaration commune en date du 6 novembre, appelé à une manifestation nationale le dimanche 8 décembre à Paris pour :

« la priorité à l'éducation et à la recherche publique, des moyens et des personnels qualifiés pour la réussite de tous, un service public démocratique répondant aux besoins de la Nation ».



En réunion les 13 et 14 novembre, le Conseil Syndical National du SNPDEN a adopté une motion qui traduit l'état d'esprit des chefs d'établissement, exaspérés par leurs conditions de travail, et dans laquelle il appelle l'ensemble des personnels de direction à participer activement à cette

manifestation, pour faire entendre nos revendications spécifiques sur les conditions d'exercice du métier, et demande par ailleurs à chaque académie d'organiser dans la période du 2 au 8 décembre une semaine d'actions sur ce thème (organisation de conférences de presse, réunion par chaque recteur de la commission Blanchet académique sur le thème précis des conditions de travail...).

En soutien à ces actions académiques, une démarche parallèle sera effectuée par le Bureau National auprès des Ministres pour exiger l'ouverture immédiate des négociations sur les conditions d'exercice du métier, notamment l'ARTT des personnels de direction, la création de postes d'attachés de direction et de postes de personnels de direction dans toutes les académies et la réécriture négociée de la circulaire sur les services de vacances.

A défaut, le CSN a mandaté le BN pour qu'il propose toutes les formes d'actions susceptibles de faire enfin aboutir les revendications de la profession (texte intégral de la motion page 24).

*Espérons cette fois que le gouvernement saura entendre le message !*

\* FAEN/FERC-CGT/FSU/SGEN-CFDT et UNSA Éducation

## POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

« Une nouvelle légitimité à l'autorité »

Xavier Darcos, Ministre délégué à l'enseignement scolaire, a présenté au Conseil des Ministres du 30 octobre dernier, puis à la presse, une commu-

nication sur la politique de prévention de la violence à l'École.

Une violence qui, malgré six plans de lutte successifs mis en place en dix ans, ne semble pas avoir diminué : selon le ministère, les actes de violence ont même augmenté (81 362 incidents graves ont été signalés l'an dernier dans les établissements scolaires) et leurs auteurs sont de plus en plus jeunes.

Se défendant de vouloir mettre en place un « énième plan », Xavier Darcos a indiqué que les mesures proposées, qui concernent à présent tous les établissements scolaires et non plus les plus exposés comme précédemment, s'inscrivaient dans une volonté de modifier l'esprit de l'action éducative autour de trois axes forts « le savoir, l'autorité et la proximité » et « d'instaurer une nouvelle donne fondée sur une pédagogie de l'autorité ».

Résumé des principales annonces

Ouvrir les portes du savoir

- Publication d'un texte national d'orientation sur l'enseignement des valeurs civiques et morales
- Parcours civique proposé aux élèves de la maternelle au baccalauréat, avec évaluation au bac.
- Remise des bulletins de note aux parents, autant qu'il est possible dans le cadre de rencontres dans l'établissement
- Encouragement aux parcours diversifiés dès le collège (classes de 3<sup>e</sup> préparatoires à la voie professionnelle en collège ou en LP, dispositifs reposant sur l'alternance en fin de 5<sup>e</sup>...)
- Développement de « l'école ouverte », des dispositifs relais, et relance de l'internat pour les élèves en « grande détresse familiale »

Donner une nouvelle légitimité à l'autorité

- Instauration d'un contrat de vie scolaire liant les familles et les élèves à l'établissement et se scellant par la signature solennelle du règlement intérieur en début d'année
- Livret recensant les droits et devoirs de chacun et servant de code de réfé-

rence à l'ensemble de la communauté éducative

- Renforcement de l'autorité du chef d'établissement en matière de sanctions, avec notamment la possibilité de « déscolariser » définitivement, par sa seule décision, des « élèves majeurs en situation d'absentéisme chronique »
- Systématisation de « l'exclusion-inclusion » permettant le maintien des élèves dans l'établissement pour y effectuer des mesures de réparation ou des travaux d'intérêt général au sein d'institutions.
- Modification de la composition du conseil de discipline pour y faire siéger de droit l'adjoint au chef d'établissement et y faire entrer des représentants des collectivités.

Consolider les réponses de proximité

- Renforcement du partenariat avec la justice, la police, la gendarmerie, les collectivités locales et associations
- Réactivation du partenariat avec l'Inavem et nouvelle convention
- Priorité à l'aide aux victimes avec délocalisation du numéro d'appel national dans les académies
- Désignation dans chaque établissement d'un « adulte-référent » pour le suivi individuel des victimes
- Développement des postes à exigences particulières
- Mise en place, à titre expérimental, d'un « contrat de début de carrière » pour les jeunes enseignants sortant d'IUFM et choisissant une affectation en établissement difficile, avec la garantie d'une perspective plus favorable après une stabilité de 3 ans,
- Encouragement au « tuteur » des élèves plus âgés au profit des plus jeunes et généralisation des « salles de permanence surveillées » pour accueillir les élèves « retardataires » ou « perturbateurs passagers ».

*Le dossier de presse complet est en ligne sur le site du ministère : [www.education.gouv.fr/presse/2002/violencedp.htm](http://www.education.gouv.fr/presse/2002/violencedp.htm)*

## DES RÉACTIONS PLUTÔT NÉGATIVES DU CÔTÉ SYNDICAL

Ce catalogue de mesures de prévention a été largement repris par la presse, détaillé, analysé et a notamment reçu un accueil mitigé et plutôt critiqué de la part des diverses organisations syndicales du second degré.

Tout en faisant part du regret du SNPDEN de ne pas avoir été véritablement consulté sur le sujet, Philippe Marie, secrétaire général adjoint, interrogé par l'Agence Éducation Formation, a indiqué que ces annonces multiples, qui constituaient une superposition de nouvelles mesures aux précédentes, étaient insuffisamment cadrées pour permettre à tous les établissements d'appliquer les mêmes règles » et qu'elles risquaient de remettre en cause les textes refondant le règlement intérieur et les procédures disciplinaires de juillet 2000 qui ont pourtant permis d'introduire une certaine équité pour tous les établissements. Sur un certain nombre de points d'ailleurs, tels que l'exclusion des élèves, le seuil à partir duquel un élève peut être qualifié d'absentéiste ou de perturbateur..., les annonces demeurent floues et mériteraient d'être clarifiées.

Pour l'UNSA Éducation, ce « plan aux intentions dissimulées » « hésite entre fermeté autoritaire et ouverture préventive. [...] Ce n'est pas par un recours exclusif à l'autorité sous toutes ses formes et par un retour à un savoir mythifié que l'école répondra aux défis qui lui sont lancés ».

Le SNES estime que ces annonces « se caractérisent par un manque d'ambition en matière d'éducation et de prévention » et « cachent mal la disparition programmée de plus de 20 000 adultes dans les établissements ». Il regrette par ailleurs le manque de nouveauté dans les mesures annoncées et en relève plusieurs qui posent problème (notamment la déscolarisation définitive d'élèves majeurs sur décision du seul chef d'établissement, la diversification des parcours, la composition du conseil de discipline...).

Face à cette « compilation de dispositifs pour la plupart

déjà existants », le SE-Unsa, pour qui la seule nouveauté réside dans « l'instillation de mesures répressives », « s'interroge sur la réelle volonté du ministre de remédier à la violence scolaire quand il supprime au budget 5 600 postes de surveillants et met au chômage 21 000 aides-éducateurs ».

Sur ce point, la FSU pense également qu'il est « difficile de prétendre à plus de sécurité et moins de violence avec moins de personnels sur le terrain [...] ».

Quant au SGEN-CFDT, il déplore le manque de concertation et « l'aspect répressif mis constamment en avant au détriment de l'éducatif » et s'inquiète notamment du « renforcement du pouvoir des chefs d'établissement [...] ».

Interrogé sur la nature des responsabilités accrues accordées aux chefs d'établissement, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a précisé qu'il entendait « finir de négocier avec eux les détails de cette mesure » avant de faire des annonces concrètes. « Ils sont les meilleurs connaisseurs de la situation de leur établissement. Il ne faut plus qu'ils soient emberlificotés dans des procédures longues et des systèmes de recours. Il faut que le chef d'établissement soit un peu le maître chez lui dans les décisions qui engagent la sécurité de l'établissement, parce qu'il est aussi responsable ». (Dépêche AEF du 30 octobre 2002)

Encore faut-il qu'il soit dans ce cas suivi et appuyé par sa hiérarchie !

## DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉCOLE

Dans un article de presse en date du 13 novembre dernier, Luc Ferry a confirmé l'organisation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 d'un grand débat parlementaire autour des missions de l'École, sorte d'états généraux de l'École, qui pourrait être conduit chaque année et permettrait de dresser un bilan et de présenter les orientations suivantes de l'Éducation. Il a précisé qu'il se prononcerait très prochainement sur ses modalités.

A l'occasion de la présentation du nouveau dispositif de prévention de la violence à l'École, Xavier Darcos avait précédemment indiqué que l'objectif de ce débat était d'aboutir à la rédaction d'une « charte de l'École de la Nation » pour « mieux refonder le consensus autour des valeurs de l'École Républicaine ».

Un nouveau texte qui ne devrait pas se substituer à la loi d'orientation de 89 et la remettre en cause mais qui devrait cependant marquer une autre approche que celle plaçant l'élève au centre du système éducatif, à savoir celle de la transmission des savoirs : il s'agit plus d'organiser l'éducation scolaire autour de la relation entre l'élève et le savoir. « Le débat pourrait aussi aborder les questions du collège unique et du statut des enseignants », a déclaré le ministre délégué à l'enseignement scolaire. (Sources : Dépêche AEF du 30 octobre 2002 - Lettre de l'Éducation du 4 novembre 2002).

## SEMAINE DE LA PRESSE À L'ÉCOLE

La 14<sup>e</sup> semaine de la presse à l'école, organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'informations (CLEMI), se tiendra du lundi 24 au samedi 29 mars 2003 sur le même thème que l'édition précédente, à savoir « les images d'information », quel que soit le type d'images, fixes ou animées.



Photo extraite du site du CLEMI

Les établissements scolaires souhaitant participer à cette semaine devront s'inscrire sur internet uniquement, via le site du CLEMI, et ce à partir du jeudi 9 janvier 2003 - 14 heures jusqu'au vendredi 7 février - 18 heures.

Avis aux amateurs.  
**Pour tout savoir sur cette opération contacter le CLEMI au 01 53 68 71 00 ou [www.clemi.org](http://www.clemi.org).**

Circulaire 2002 - 232 du  
30 octobre 2002. BO du  
7 novembre 2002

## ENGAGEMENT DES JEUNES

Un guide, un site, des journées... Demandez le programme !

Dès sa première conférence de presse en mai dernier, Luc Ferry avait fait part de son souhait de mener une politique forte de soutien à l'engagement des jeunes dont les principaux axes sont désormais connus :

- la diffusion en mars 2003 dans les établissements scolaires, les universités et tous les points d'informations jeunesse d'un guide de l'engagement regroupant l'ensemble des informations sur les principaux réseaux d'associations, les lieux et conditions d'accueil et les adresses utiles,
- l'ouverture, également début mars, d'un site internet venant compléter et prolonger les indications données dans le livret et qui recensera notamment les projets d'engagement et proposera des aides diverses. Depuis le 20 novembre, une page est ouverte sur le site du ministère ([www.education.gouv.fr/enviedagir](http://www.education.gouv.fr/enviedagir)) permettant aux internautes de laisser leur adresse électronique pour recevoir des informations sur l'opération.
- l'organisation, à la même période, des journées de l'engagement dans tous les établissements scolaires, occasion pour les jeunes de prendre contact avec les associations et les représentants de diverses collectivités et de s'orienter dans leurs choix.

Ces trois axes forts devraient constituer un grand rendez-vous annuel de toutes les initiatives prises par les jeunes et un moyen de présenter les nouveaux outils mis à leur disposition.

Lors de son premier exposé détaillé sur la question le 15 novembre dernier, le Ministre de l'Éducation nationale a pré-

senté diverses mesures venant compléter ce dispositif.

Et, parmi les annonces : une « édition régionale du guide de l'engagement » prévue pour 2004, « la mise en place de partenariats notamment avec des entreprises publiques pour l'organisation de concours de projets », « la création d'un groupe de travail pour l'organisation d'événements auprès des collectivités territoriales », « une enquête sur les différentes formes de reconnaissance de l'engagement » et « la présence de personnes ressources dans chaque établissement scolaire ». Est prévue également la tenue début janvier d'une « visio-conférence réunissant tous les chefs d'établissement de France, afin de les sensibiliser à la journée de l'engagement » ainsi que la mise en place d'un « système de caravanes » permettant d'aller à la rencontre des jeunes hors du système scolaire ».

(Sources : Dépêche AEF du  
15 novembre 2002)

## VOYAGE SUR LE NET

Le CNED propose aux lycéens le premier service en ligne d'accompagnement scolaire en mathématiques. En conformité avec les programmes officiels, « Soutien Lycée en ligne » offre aux élèves de nombreux services : des cours de maths interactifs, ludiques et personnalisés, des exercices d'entraînement, des évaluations permanentes...

Photo extraite du site du CNED



Deux tarifs sont proposés : de 12,20 € par mois pour la formule autonomie à 32 € pour la formule tutorat incluant une possibilité d'interroger des professeurs sur des points précis.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.campus-electronique.tm.fr/SoutienLycée](http://www.campus-electronique.tm.fr/SoutienLycée) et découvrez par la même**

**occasion la plate-forme de formations et de services proposée par le CNED.**

■ Divers rapports ont été mis récemment en ligne sur le site de l'Inspection Générale. Parmi ceux-ci, on trouve : L'École et les réseaux numériques - La classe de 6ème : état des lieux et réformes en cours - Éléments d'informations sur le jeu du « foulard » ... Ces rapports sont consultables sur [www.education.gouv.fr/syst/igen/rapport.htm](http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapport.htm)

## EN BREF...

► Dans un communiqué en date du 15 novembre, l'Unsa Education indique la nécessité de conduire un référendum sur le dossier de la décentralisation, « seul levier pour éviter que la décentralisation ne se fasse à l'écart des citoyens ».

► Créé par Jack Lang, le Comité national de lutte contre la violence scolaire devrait prochainement être transformé en un conseil d'orientation composé de personnalités, mais dénué de compétences opérationnelles... Ses missions seront reprises par la direction de l'enseignement scolaire ... »

(Sources : Lettre de l'Éducation du 11 novembre 2002)

► Une proposition de loi tendant à instaurer une journée du mérite dans les lycées et collèges « afin de récompenser les élèves qui se sont signalés par leur comportement ou leurs résultats au cours de l'année scolaire précédente » a été déposée le 15 octobre dernier à l'Assemblée Nationale par Yves Jégo, député de Seine et Marne.

► Luc Ferry inaugurera le colloque « Culture scolaire et ennui » qui se tiendra à la Sorbonne le mardi 14 janvier 2003, à l'initiative du Conseil national des Programmes.

► Parallèlement aux contrats jeunes en entreprises, a été annoncée la création prochaine du CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) dont la cible sera les 18/25 ans, y compris les bacheliers. Le Civis pourrait prendre la forme d'une aide personnalisée de formation, d'une bourse, d'un contrat de service ou encore d'une aide à la création d'entreprises.

(Sources : Dépêches AEF d'octobre et novembre 2002)

# Mouvement 2003

## 1. Calendrier

(A ce jour, le calendrier prévisionnel de la DPATE B3 n'est pas encore établi).

Février 2003	Mouvement TOM (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna) voir B.O. n° 33 du 3 octobre 2002
2, 3 et 4 avril 2003	Mutations des personnels de direction (mouvements sur poste de chef d'établissement)
Fin mai 2003	Mutations des personnels de direction (mouvements sur poste d'adjoints et ajustements chefs)
Juin 2003	Ajustements mutations des personnels de direction.
Septembre 2003	Mouvement TOM (Mayotte et Polynésie Française) voir B.O. n° 36 du 3 octobre 2002

## 2. Fiche syndicale

Un modèle de fiche syndicale pour le mouvement 2003 est encarté dans le présent bulletin.

### PAGE 1

Afin de faciliter le travail de vos commissaires paritaires, *remplissez soigneusement la première page* qui sera, en quelque sorte, la page de couverture de votre dossier syndical de mutation.

### PAGES 2, 3, et 4

Afin de faciliter votre tâche, *vous pouvez ne pas remplir les pages intérieures*, si vous insérez dans ce dossier *copie de l'accusé de réception* de votre demande de mutation (informations du volet 3, page 2 et récapitulatif des vœux, page 3) et *copie des avis hiérarchiques* (dernière colonne du récapitulatif des vœux, page 3 et volet 4, page 3 et haut de la page 4).

Pour préparer le mouvement, les commissaires paritaires disposent aussi des documents mis à leur disposition par la DPATE : recueil des demandes de mutation par ordre alphabétique général des personnels et recueil des demandes de mutation par emploi sollicités classées par destinations (académies/départements/communes).

*Utilisez le volet 5 pour tous les compléments qui vous paraissent nécessaires.*

*N'alourdissez pas inutilement le dossier* (copies d'arrêtés, d'avis de notation etc.) : pensez que chaque commissaire traite plusieurs centaines de demandes et transporte plusieurs kilos de papier dans les transports en commun !

La fiche syndicale est à envoyer à l'adresse du siège :

SNPDEN MUTATIONS  
21, rue Béranger - 75003 PARIS

Ne personnalisez pas votre envoi. *Ne le doublez pas*, sauf raisons impératives, d'une télécopie ni d'un envoi direct aux commissaires paritaires. Ces précautions sont inutiles et encombrantes.

## 3. Contacts avec les commissaires paritaires

Un contact personnel avec un commissaire paritaire permet parfois d'appeler l'attention sur une situation particulière ou sur une argumentation délicate à développer. Pensez néanmoins que chacun d'eux a aussi des charges professionnelles... et privilégiez le courrier électronique ou la télécopie de préférence au téléphone.

La répartition des académies entre les commissaires paritaires sera disponible courant janvier sur le site internet du syndicat (snpden.net) et sera publiée dans *Direction* avec les coordonnées (téléphone, fax et éventuellement adresse e-mail). Attention : il s'agit des académies de destination et non des académies d'origine. En cas de vœux sur plusieurs académies, c'est le commissaire paritaire en charge de la première académie demandée qui sera destinataire de votre fiche.

Pour des raisons diverses, que nous supposons syndicalement acceptables, un candidat à mutation peut être amené à modifier ses vœux de sa propre initiative ou à sur proposition du ministère. Il est indispensable que les commissaires paritaires soient tenus informés de toute modification adressée à la DPATE en dehors des procédures normales de candidature (extension de vœux, annulation de vœux etc.).

## 4. Votre information à l'issue des travaux des CAPN

Dès le dernier soir de chaque CAPN, un fax récapitulatif de toutes les opérations effectuées pour chaque académie est adressé au secrétaire académique concerné ou à son correspondant désigné, à charge pour lui de répercuter l'information auprès des collègues ayant obtenu une mutation. Au même moment, les informations individuelles sont accessibles sur le site internet du syndicat ([www.snpden.net](http://www.snpden.net)) avec votre numéro de carte syndicale comme code d'accès. Dès le lendemain, tous les collègues demandeurs de mutation reçoivent un courrier personnel indiquant l'affectation proposée, pour ceux qui ont obtenu satisfaction, ou indiquant l'absence de proposition pour les autres. S'agissant des ajustements successifs du mouvement sur postes de chefs d'établissement, ne sont informés que les collègues qui obtiennent une mutation lors de ces CAPN d'ajustement.

## 5. Demande de mutation et nouveau statut

L'obligation de mobilité prévue par le nouveau statut des personnels de direction a été mise en œuvre de façon transitoire depuis 2002. La note de service du 19 septembre 2002 (BO n° 35 du 26 septembre 2002) précise « que les personnels de direction âgés de moins de 57 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2003 et occupant le même poste depuis 15 ans ou plus à cette date, sont tenus de participer à cette campagne de mutation ; ils devront avoir reçu une nouvelle affectation à la rentrée 2003. Les personnels âgés de moins de 57 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2003 et occupant, à cette date, le même poste depuis 11 ans ou plus disposent de deux années pour mettre en accord leur projet professionnel, leurs contraintes personnelles ou familiales et les possibilités de mutation. Ils sont invités à participer au mouvement en vue d'obtenir une nouvelle affectation à la rentrée 2003. Ils devront avoir changé d'affectation à la rentrée 2004. Il pourra être dérogé à cette règle dans l'intérêt du service ainsi que pour les personnels ayant occupé 5 postes différents dans le corps des personnels de direction ».

**Vous trouverez les fiches à remplir détachables au milieu de cette revue**

10 décembre 2002 :

# un enjeu majeur

**Philippe MARIE**

Secrétaire Général Adjoint  
(futur) Coordonnateur Commissions Paritaires Nationales

Décembre 1998 – décembre 2002, de la « commission Blanchet » à l'an 1 de la mise en œuvre du statut, chacun peut mesurer l'effectivité du travail syndical accompli. Il est certes facile, comme certains de nos concurrents, de revendiquer une pseudo-indépendance en se présentant comme un syndicat « dont les positions et les revendications ne varient pas au gré des gouvernements successifs » et pour cause puisqu'il n'a rien construit de concret. Il est plus réellement syndical et par-là même beaucoup plus difficile de faire reconnaître la stature des Personnels de Direction par la création d'un corps unique (chef et adjoint) dont le butoir est désormais fixé à 1 057. Certains semblent s'enorgueillir de ne pas avoir signé le Protocole, mais n'est-ce pas l'essence même du combat syndical que d'engranger à un moment donné les bénéfices d'une négociation et de poursuivre sans relâche l'action sur les objectifs encore non atteints. Alors même que sans doute d'importants changements se profilent dans le paysage politique et administratif (décentralisation, déconcentration fonctionnelle...) et que le service public d'éducation risque d'être assez « chahuté », le SNPDEN seul a fixé les bases d'ancrage incontournables : l'EPL (et son autonomie) d'une part, le référentiel de notre MÉTIER de l'autre.

Se contenter de gémir sur nos conditions de travail ne les fera guère s'améliorer et la machine décentralisée ou déconcentrée continuera de nous en demander toujours plus. Mais les placer au regard de notre référentiel et de notre volonté de DIRIGER avec les moyens de le faire, voilà l'exigence syndicale d'aujourd'hui et demain. A tous les niveaux le syndicat réfléchit, construit, s'exprime, négocie c'est à dire agit pour la défense des Personnels de Direction et du service public d'éducation. Il nous appartient désormais de faire vivre individuellement le protocole et le statut dans la gestion quotidienne

de notre vie professionnelle. Les commissions paritaires académiques et nationales en sont un élément clé puisqu'elles interviennent dans tous les actes concernant notre carrière : tableaux d'avancement, listes d'aptitude, lettres-codes pour les mutations et bientôt prise en compte de l'évaluation. Échappent actuellement à leur examen : les premières nominations, les détachements et les affectations des listes d'aptitude. Depuis plusieurs années, le SNPDEN demande que ces domaines soient aussi de leur champ de compétence. A cet égard, un bref rappel de la dernière CAPN de juin 2002 n'est sans doute pas inutile. Après information de la non-titularisation de huit lauréats concours de la session 2000, les représentants du SNPDEN ont émis le vœu « que soit améliorée, dans les académies, la formalisation des procédures permettant d'objectiver l'évaluation des compétences professionnelles acquises ou défaillantes des intéressés et permettant de garantir un droit à la défense des personnels rencontrant des difficultés dans le déroulement de leur période probatoire » Les élus de I et D ont refusé explicitement de s'associer à ce texte... Curieuse conception du rôle des commissaires paritaires en particulier et du syndicalisme en général. C'est qu'en effet, au-delà du rôle primordial des commissions paritaires, l'enjeu majeur de ces élections professionnelles est bien de permettre la poursuite d'une démarche syndicale réaliste et efficiente alors même que le « dialogue social » promis se fait attendre. Le SNPDEN a obtenu un nouveau statut et défendra sans faiblesse une haute conception du MÉTIER de Personnel de Direction. Fort de son bilan mais surtout de son projet, il saura avec votre confiance et votre appui demeurer « insupportable mais toujours incontournable » c'est-à-dire être en permanence davantage et mieux encore le syndicat des personnels de direction.

# SNPDEN

## HORS CLASSE

### Chantal COLLET



J'ai commencé ma carrière de personnel de direction en 1995 comme principale adjointe à Chaptal (Paris 8<sup>e</sup>), puis j'ai été proviseure adjointe du lycée Fénelon (Paris 6<sup>e</sup>). Après un intérim de proviseure au lycée Buffon (Paris 15<sup>e</sup>), je dirige la cité scolaire Paul Bert (Paris 14<sup>e</sup>). Secrétaire académique adjointe, responsable de la commission pédagogie, membre du groupe de travail national CPGE, commissaire paritaire académique et nationale sortante.

### Christian BADINAND



Né le 20.10.1953, marié et père de deux enfants. Actuellement principal du collège Jean Philippe Rameau de Versailles. Professeur agrégé d'allemand dans les académies de Lyon, Rouen et Reims, il a été nommé chef d'établissement dans l'académie de Versailles en 1984. Adhérent depuis 1985, il est commissaire paritaire académique depuis 1992 pour la 1<sup>re</sup> catégorie et, plus récemment, pour la hors classe.

### Claudie NOULIN-CHAGVARDIEFF



48 ans, ancienne élève de l'ENS Fontenay-aux-Roses, agrégée de Sciences de la Vie et de la Terre ; j'ai enseigné à Paris et dans le Vaucluse avant de passer le concours de personnel de direction en 1994. Actuellement proviseur adjoint au lycée Perrier à Marseille, je travaille plus particulièrement les projets pédagogiques, en militant depuis toujours pour les valeurs de laïcité et d'égalité des chances.

### André LOT



Certifié de lettres modernes. Principal de collège en 1983 dans l'académie de Caen puis dans celle de Nantes. Proviseur de lycée en 1992 à Aurillac (académie de Clermont-Ferrand) et actuellement en poste au lycée de La Flèche (Sarthe). Membre du SNPDES puis du SNPDEN, il occupe les fonctions de Secrétaire académique dans l'académie de Nantes depuis 1997

## PREMIÈRE CLASSE

### Philippe MARIE



Historien de formation. Personnel de direction depuis 1981. Francilien et Versaillais fidele. Principal à Saint-Ouen l'Aumône (95) jusqu'en 1991 puis proviseur du lycée Jules Verne de Cergy-le-Haut (95) jusqu'en 2000 et depuis cette date, proviseur du lycée Van Gogh d'Ermonet (95). Secrétaire départemental du 95 de 1988

à 2000, commissaire paritaire académique. Au BN depuis 1994. D'abord responsable de la commission « responsabilité et sécurité » puis de la commission métier. Actuellement Secrétaire général adjoint.

### Jacqueline VIGNERON-VANEL



Proviseure-adjointe au lycée Joffre de Montpellier, chargée des CPGE. Ancien membre du bureau national, commissaire paritaire académique et nationale sortante, Jacqueline VIGNERON-VANEL a assuré le suivi des données chiffrées des promotions et des mutations dans Direction.

### Guy SAVELON



Ancien CPE, il est nommé en 1986 censeur du lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont puis proviseur adjoint du lycée Châtelet de Douai (1990). Devenu principal en 1994, il exerce actuellement à Roost-Warendin. Commissaire paritaire académique depuis plus de dix ans, coordonnateur de CAPA, ancien secrétaire départemental du Nord, il est depuis 2001 secrétaire académique de l'académie de Lille.

### Donatelle POINTEREAU



Certifiée de lettres modernes. Elle a été reçue au concours en 1990. Proviseur de lycée professionnel puis proviseur adjoint de lycée, principal de collège, elle est maintenant proviseur du lycée d'Arsonval à St-Maur-des-Fossés (94). Responsable du SNES, rédactrice en chef de l'US pendant quatre ans, a rejoint le SNPDEN (SNPDLP à l'époque) dès sa sortie du concours. Donatelle Pointereau a été commissaire paritaire académique et secrétaire départementale du Val-de-Marne. Elle est actuellement secrétaire académique adjointe de Créteil et commissaire paritaire nationale.

### Marion MARTIN



J'ai débuté comme personnel de direction en 1989 après avoir été documentaliste. J'ai d'abord occupé des fonctions de principale adjointe puis proviseure adjointe avant d'être principale et, depuis deux ans, proviseure d'un lycée professionnel industriel à Saint-Denis de La Réunion. Secrétaire académique de La Réunion et commissaire paritaire nationale sortante.

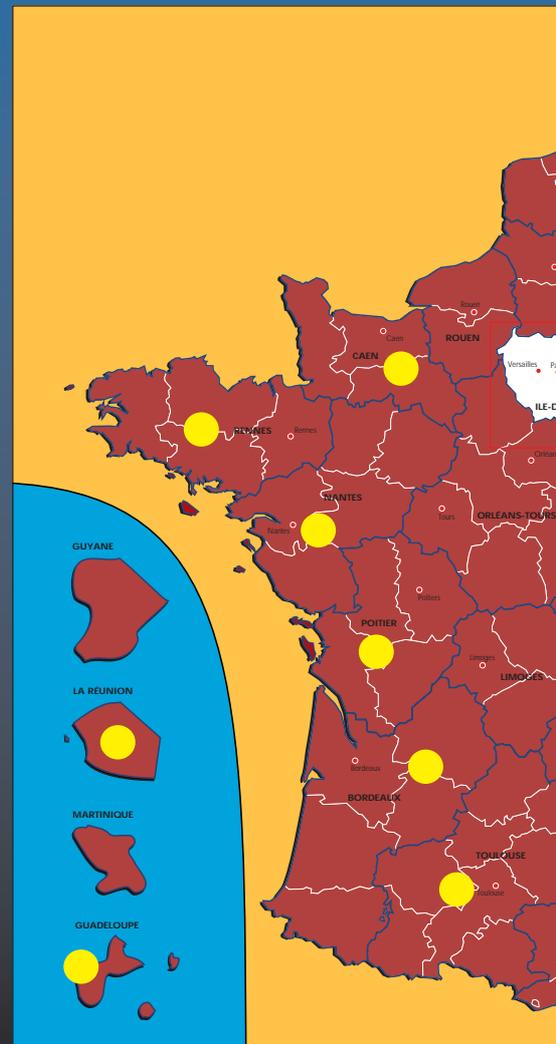
### Serge GALIANO



Né le 20 juin 1947 à Saint-Gaudens (31). 1969 : professeur certifié de mathématiques. 1977 : principal de collège à La Roche sur Yon (académie de Nantes). Adhérent depuis cette date au SNPDES puis au SNPDEN, membre du Bureau départemental du SNPDEN 85 dès 1979-1980.. Muté dans l'académie de Toulouse en 1981. Membre du CSN depuis 1993, secrétaire admi-

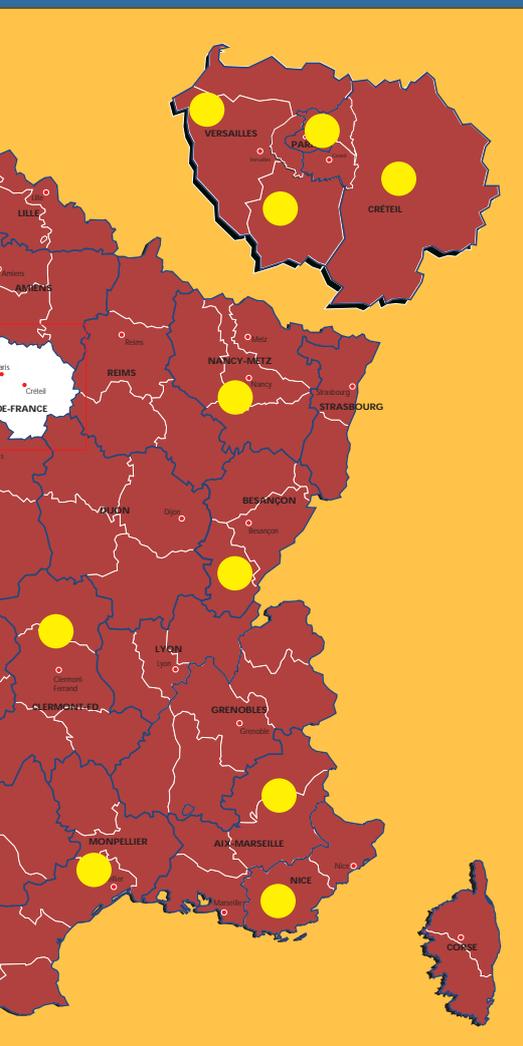
## Nos candidats

- Issus de 19 académies de Métropole et des DOM
- La parité Homme/ Femme est respectée dans les 3 classes



# N-UNSA -Éducation

- 13 chefs d'établissement, 7 adjoints
- Souci de préserver la mémoire par la présence de commissaires paritaires sortants.



nistratif de l'académie de Toulouse depuis cette date. Secrétaire départemental de la Haute Garonne de 1995 à 1997. Secrétaire académique de Toulouse de 1997 à 2001. Commissaire paritaire académique depuis 1995.

### Alain VAL



Mon expérience du fonctionnement d'un établissement scolaire, dans sa dimension éducative et administrative, est consécutive aux années passées dans le domaine de la vie scolaire puis dans les fonctions de principal adjoint. Actuellement principal adjoint du collège Fontanes à Niort. Syndiqué depuis 1987, commissaire paritaire académique depuis 1993, secrétaire départemental de 1996 à 2000, membre du BN depuis 2000.

### Monique PAULO



J'entre à l'Éducation nationale en 1978 comme professeure certifiée, j'y enseigne les lettres modernes et la littérature francophone. Devenue formatrice MAFPEN (1978), je passe le concours de personnel de direction (1993) et suis successivement nommée principale adjointe et principale (2001). Je travaille actuellement dans l'académie de Guadeloupe.

## DEUXIÈME CLASSE

### Véronique DEMMER



Principale du Collège Paul Langevin de Hagondange, établissement proche de Metz en Lorraine, je suis issue de la promotion 1994 des personnels de direction. Après avoir assurée les fonctions de principale adjointe puis de proviseure adjointe en lycée professionnel, j'ai été nommée à la tête de l'actuel établissement à la rentrée 2000. Membre du CSA de Nancy - Metz et membre du CSN, je suis commissaire paritaire nationale sortante.

### Alain CHARTIER



Âgé de 53 ans. A débuté à l'éducation nationale comme instituteur puis instituteur spécialisé en SES (SEGPA). Premières fonctions de direction comme directeur adjoint chargé de SES à Paris. Nommé directeur d'ÉREA en 1993 dans la Vienne (académie de Poitiers). Ancien commissaire paritaire national des ÉREA. Proviseur de lycée professionnel à Orthez, Pyrénées-Atlantiques (académie de Bordeaux). Secrétaire académique adjoint et membre du CSN depuis 2001.

### Catherine PETITOT



J'ai intégré le corps des personnels de direction à la rentrée 1999 sur un poste d'adjointe au collège André Malraux à la Farliède, après avoir passé le concours la même année. J'ai été élue en 2001 au bureau départemental du Var et au conseil syndical de l'académie de Nice et en mai 2002 au bureau

national. Je coordonne avec une collègue les travaux de la commission éducation & pédagogie.

### Jean-François GUERVENO



Personnel de direction depuis 1996 et syndiqué au SNP-DEN dès sa nomination comme stagiaire, exerce d'abord comme proviseur adjoint au lycée professionnel Gilbert Romme à Riom (académie de Clermont-Ferrand). Après une expérience professionnelle en entreprise, il entre dans l'éducation nationale comme conseiller d'orientation en 1981. Devenu chargé de mission en informatique, il intègre ensuite la MAFPEN. Membre du bureau départemental du Puy de Dôme depuis 1998, il en est actuellement le secrétaire départemental. Depuis la rentrée 1999, il a été nommé proviseur adjoint au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand.

### Patrick HAMARD



Proviseur du lycée technique hôtelier Maurice Marland à Granville (académie de Caen, département de La Manche). Chef d'établissement depuis 1993. A exercé la fonction de commissaire paritaire national pour les ÉREA/LEA. Commissaire paritaire académique. A occupé la fonction de secrétaire départemental du SNP-DEN et a été membre du Bureau national du SNP-DEN.

### Martine DAMIEN



Née le 6 septembre 1953 à Ussel (Corrèze), mariée, 2 enfants. 1978-1998 : professeur de biotechnologies (académie de Besançon) ; 1998 : admission au concours de personnel de direction ; 1998-2002 : proviseur adjoint au lycée du Bâtiment et des Travaux Publics, Besançon.

### Didier LE GUILLOUZER



Né le 22 mai 1961 à Brest, Syndiqué au SNP-DEN depuis l'entrée dans le corps des Personnels de direction il y a 10 ans. Principal du collège Louis de Chappedelaine de Plénée - Jugon depuis septembre 1997. Termine actuellement son deuxième mandat de commissaire paritaire académique, coordinateur pour l'académie de Rennes. Membre du CSN et correspondant académique pour les mutations et la commission métier.

### Marie-Claude BEDU



Née le 19.04.1953 au Cameroun. Séparée, mère de deux enfants majeurs. Professeure certifiée de Lettres Modernes dans l'académie d'Orléans-Tours de septembre 1977 à juin 2000. Lauréate du concours de recrutement des personnels de direction de l'éducation nationale en 2000. Affectation en tant que principal adjoint stagiaire au collège Condorcet à Fleury les Aubrais. Formation initiale terminée en juin 2002. Entrée dans le groupe opérationnel de formation des personnels de direction de l'académie d'Orléans-Tours en juin 2002.

Pour être  
écouté,  
entendu et  
respecté.

Pour de  
nouvelles  
avancées

Votez et  
faites voter

SNPDEN

Chaque vote doit parvenir au rectorat avant le 10 décembre par la poste.

Il n'est possible de voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction.

# Conseil syndical national

Paris 13 et 14 novembre 2002



Le CSN appelle l'ensemble des personnels de direction à participer – sous la bannière du SNPDEN – à la manifestation du dimanche 8 décembre 2002 à Paris, pour y faire entendre nos revendications spécifiques sur les conditions d'exercice de notre métier.

Le C.S.N. demande à chaque académie d'organiser dans la période du 02 au 08 décembre 2002 une semaine d'action sur le thème de nos conditions d'exercice du métier et de travail.

Une démarche parallèle sera effectuée par le BN auprès des ministres pour exiger l'ouverture immédiate des négociations sur les conditions d'exercice du métier, notamment l'ARTT des personnels de direction, la création de postes d'attachés de direction, la création de postes de personnel de direction dans toutes les académies et la réécriture négociée de la circulaire des services de vacances.

Extraits de la motion métier (lire p. 24)

# Intervention de Philippe Guittet, secrétaire général

Notre syndicat a vocation à défendre les personnels de direction pour qu'ils aient le temps et les moyens de diriger, de parler d'un métier que nous avons contribué à définir par un référentiel. Cela va bien au delà de « s'inquiéter des conditions de travail »



## La situation politique et économique

Il me paraît important d'analyser la situation économique et politique à tous les niveaux pour montrer comment s'inscrit notre activité syndicale. Le monde est marqué par la mondialisation, c'est à dire par l'ouverture des marchés financiers et d'investissement. Cette mondialisation suscite aujourd'hui la réprobation de groupes de plus en plus actifs qui n'apportent pas souvent de solutions positives. Certes le rôle des institutions est posé : FMI, banque mondiale, OMC seraient certainement plus efficaces et moins destructrices si elles ne sortaient pas du cadre strict de leur compétence. Le rôle des états et celui de l'Europe est également posé. Ce sont à eux, c'est à elle de fixer les mandats de ces organisations. Mais nous savons que l'Europe est faible à l'échelle internationale pour imposer des normes sociales ou environnementales.

## Un climat mondial fortement dégradé

La situation actuelle est toujours marquée par les suites de l'attentat du 11 sep-

tembre. L'intervention en Afghanistan est loin d'avoir permis de démanteler les réseaux terroristes qui semblent très actifs. Nous ne pouvons pas ignorer les bruits de guerre en Irak. Ce dossier semblerait avoir été pris en charge dans le bon sens par la France, mais il marque également l'absence totale de l'Europe sur la scène internationale. La perspective de ce conflit joue un rôle certain dans le maintien, à un haut niveau, du prix des produits du pétrole et donc des difficultés économiques accrues pour la France tout au moins. Mais le déclenchement du conflit aurait bien sûr des conséquences, insoupçonnées encore, tant au niveau politique qu'au niveau économique. Cela pèse bien entendu de manière considérable sur le regard de la population face à l'avenir, sur le moral des consommateurs et donc sur la situation économique. Et puis cela grève une partie du développement économique dans les dépenses improductives par exemple pour assurer la sécurité des échanges. Certains économistes évaluent ces dépenses à 0,25 point de PIB par an. Par ailleurs, la crise économique s'installe ; c'est une crise de confiance due à l'explosion de la bulle spéculative liée à « l'euphorie Internet ».

C'est une crise de confiance dans les valeurs du capitalisme. Les scandales, les escroqueries, les dettes colossales se suc-

cèdent. Enron, World Com, Xerox, Vivendi, France Telecom, Alcatel, montrent à l'évidence les failles d'un système où l'entreprise privilégie les actionnaires plutôt que les clients, les salariés, l'intérêt national ; où ni la Bourse ni les conseils d'administration ne jouent leur rôle d'organismes de contrôle et de régulation, où sous l'impact des analystes financiers, le court terme prime sur le long terme, où les stocks options polluent le rapport des dirigeants avec les intérêts réels de l'entreprise, où les fonctions d'auditeurs et de conseils à l'entreprise se mêlent.

Le krack boursier rampant menace le pouvoir d'achat des actionnaires et donc des actionnaires salariés. Ces derniers perdront, en France, 30 % de leurs avoirs en 2002. Les situations économiques générales s'est dégradées. En France la croissance du PIB n'a été que de 1,8 % en 2001. L'observatoire français des conjonctures économiques annonce 0,9 % en 2002 et 1,8 % en 2003, ce qui est loin des promesses électorales et notamment de celles du candidat élu qui se situaient à 3 % de croissance et de celles toujours maintenues du Premier ministre qui restent fixées à 1,4 % en 2002 et surtout à 2,5 % en 2003, hypothèses sur lesquelles ont été construits le budget rectificatif de 2002 et celui de 2003.

## La construction européenne

L'Europe poursuit son élargissement avec beaucoup de difficultés, vers des pays dont les structures économiques et sociales sont très diverses. Son organisation future reste à construire. C'est l'enjeu de la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. L'Europe a très tardivement réagi aux annonces de crise économique, se croyant un îlot de prospérité.

Le débat autour du pacte de stabilité (3 % de déficit public) en est la preuve. Il a été prolongé de 2004 à 2006 pour que les quatre mauvais élèves : Allemagne, France, Italie, Portugal, fassent des efforts. Trois pays ont décidé dès 2003 d'une baisse de 0,5 % de leur déficit, pas la France qui, par la bouche du ministre de l'économie, a annoncé que ce n'était pas sa priorité, avant 2004.

Mais au-delà se pose le débat autour de la nécessité de respecter un pacte de stabilité en période de crise économique. Ne serait-il pas plus raisonnable de jouer sur la baisse des taux d'intérêts et/ou la relance de grands projets d'investissement ? C'est d'ailleurs le sens de l'étonnante sortie du président de la commission Romano Prodi. Alors l'Europe balbutie, tant au niveau politique qu'au niveau économique.

## Le retour du chômage

La situation en France se dégrade également au niveau du chômage. Depuis près d'un an et demi, il est reparti à la hausse : 9 % de la population active, 10 % annoncé l'an prochain, alors que de 1997 à 2000 la France a créé 1,5 millions d'emplois. Ce chômage touche les chômeurs de longue durée, mais aussi les jeunes actifs (+ 7,5 % en 1 an). Chacun attend, pour les mois à venir, une cascade de licenciements collectifs et de plans sociaux. Un « mon-sieur plan sociaux » a même été nommé. Le gouvernement Jospin a cru ou a fait croire qu'il s'agissait d'une situation transitoire. Le gouvernement Raffarin aborde cette question de manière très idéologique - comme d'ailleurs la gauche l'avait fait dans une période ancienne - parce qu'en décalage avec la situation économique réelle. Il institue un contrat jeune pour les 16-22 ans, qui devait être ouvert aux seules PME, mais sera étendu à toutes les entreprises sans obligation de formation. (90 000 prévus en 2003). Ce contrat a comme seul avantage d'être un contrat à durée indéterminée. Il annonce un renforcement des contrats d'apprentissage (240 000 prévus en 2003 au lieu de 225 000) et des contrats de qualification (149 000 prévus en 2003 au lieu de 136 000). Rappelons qu'entre 2001 et 2002 les contrats de qualification et d'apprentissage ont baissé de 18 %. Les incitations sont fortes puisque le budget 2003 prévoit une baisse, pour les entreprises, de 1,93 mil-

lions d'euros de taxe professionnelle et 1,05 millions de charges patronales.

Le premier ministre tente de convaincre les entreprises artisanales - il faut rappeler que 75 % des embauches se font dans des entreprises de moins de 50 salariés - en fixant un contrat d'objectifs à 500 000 emplois à 5 ans et en favorisant la création d'entreprises. Mais il paraît peu vraisemblable que le secteur privé, malgré les incitations, ait envie d'embaucher. L'indice du moral des chefs d'entreprise est au plus bas.

Ce ne sont pas les réductions d'impôt supplémentaires pour les emplois à domicile qui compenseront. Parallèlement les contrats d'origine publique sont stoppés ou ralentis, avec les risques importants en période de crise économique. La fin du recrutement des emplois jeunes en 2003, amènera 60 000 à 70 000 jeunes sur le marché du travail. Ce dispositif a pourtant souvent été très profitable aux jeunes qui en ont bénéficié, et joué le rôle de transition professionnalisante pour les plus diplômés même si les mesures de formation professionnelle ou de validation des acquis de l'expérience n'ont pas pu jouer à plein pour les autres. Le nombre de CES doit passer de 260 000 à 160 000 en 2003 et la prise en charge directe de l'État passera de 95 % à 85 % ou 65 %. Enfin le nombre de CEC sera de 30 000 en 2003 au lieu de 40 000 en 2002.

Tous ces dispositifs font passer la part des dispositifs du secteur non marchand à 34 % au lieu de 47 % auparavant. Cela ne sera pas compensé par la mise en œuvre du contrat CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) dont les modalités restent à définir qui concerne les jeunes de 18 à 25 ans d'un niveau en principe inférieur au baccalauréat. Ces décisions auront des effets divers sur l'emploi dans l'éducation nationale. La réforme de la loi des 35 heures, qui fait passer le volume des HS de 130 à 180 heures et permet donc un retour aux

39 heures, diminuera également, à l'évidence, le volume des embauches.

La révision de la loi de modernisation sociale qui devrait permettre de raccourcir les procédures de licenciement risque également d'alimenter les ANPE.

## Quelles missions pour les services publics ?

En même temps, le budget de 2003 annonce une baisse, il est vrai minime, de l'emploi public (1 745 postes). Pourtant beaucoup, dans la majorité, fixent comme objectif une baisse plus massive de cet emploi, en profitant des départs à la retraite. Cela se fait sans véritable débat autour de la réforme de l'État.

Quelles missions pour les services publics pour mieux répondre à la satisfaction des besoins sociaux, à l'égalité des citoyens, à la protection des plus démunis ? Comment rendre un meilleur service au citoyen ? comment mieux assurer la transparence ? Comment, au-delà du statut général, réduire la multiplicité des statuts particuliers ? Cela se fait sans dire qu'à été mis en place par une loi organique, depuis l'an dernier, le management par objectifs dans la fonction publique par un accord quasi unanime des députés et des sénateurs. En 2006, les lois de finances devront indiquer les objectifs à atteindre. La fonction publique passe d'une logique de moyens à une logique de résultats avec un contrôle a posteriori. Cela devrait permettre un gain d'efficacité pour le service public sans baisse d'emploi en principe. Il faudra malgré tout être très attentif pour que cela, dans l'avenir, ne justifie pas une baisse de l'emploi dans la fonction publique.

Alors que la réduction du déficit public semble difficile à tenir par le gouvernement, Jacques Chirac réaffirme notamment dans son dernier discours de Troyes qu'il tiendra



sur sa baisse de 30 % de l'impôt sur le revenu. Il préfère éviter qu'on lui fasse le même reproche qu'en 1995, celui de ne pas tenir ses promesses. Le rythme de baisse a malgré tout été ralenti puisqu'aux 5 % prévus dans le collectif budgétaire, seule une baisse de 1 % a été prévue pour le budget de 2003. Cette baisse d'impôt aurait vocation à favoriser la consommation et donc l'emploi. Elle est très inégalitaire puisqu'elle profite aux foyers les plus aisés, qui risquent de transférer leur gain plutôt vers l'épargne que vers la consommation.

L'ensemble de ces choix ne semble pas aller dans un sens favorable à l'emploi, même si un certain nombre de mesures plus positives ont été sauvegardées ou mises en œuvre : la prime pour l'emploi ou l'alignement du SMIC au niveau le plus haut par exemple.

## Un objectif affiché : la sécurité

Au-delà de l'objectif affiché de l'emploi par des voies radicalement opposées à celle du gouvernement précédent, l'autre grande priorité de ce gouvernement est la sécurité. Le budget de la justice augmente de 7,43 %, celui de l'intérieur de 4,10 %, celui de la défense de 6,11 % (avec 11 % pour l'équipement). L'impératif de sécurité répond à la question du terrorisme mais aussi à une vraie préoccupation qui a été exprimée pendant la campagne électorale. Chacun a droit à la sécurité et rien ne justifie d'être faible face à la violence et à la délinquance. Il est inadmissible que puisse exister des zones de non droit et qu'on puisse laisser instrumentaliser la petite délinquance par la grande criminalité. Il est donc normal de développer et de réorganiser les moyens de la police et de la justice. Malgré tout il ne paraît pas souhaitable de stigmatiser telle ou telle population. Comme le dit l'Union

syndicale de la magistrature, syndicat majoritaire, le ministre de la justice ne doit pas devenir le secrétaire d'état du ministre de l'intérieur. Il semble en effet que le volet répression ait pris le pas sur le volet prévention. Nous serons attentifs : la prison doit rester exceptionnelle pour les mineurs délinquants, elle constitue souvent un centre d'apprentissage accéléré de la délinquance. Le Sénat dans un rapport récent stigmatisait d'ailleurs les prisons pour mineurs dignes de Dickens.

N'oublions pas non plus les causes sociales de la délinquance : chômage, ségrégation, échec scolaire. Il faut aussi mieux répondre en terme de prévention, en poursuivant - mais cela a été promis par le gouvernement et le ministre de la ville - la réhabilitation de l'habitat et les efforts d'équipement et d'animation dans les quartiers avec des adultes référents. N'oublions pas les efforts pour renforcer l'autorité parentale et l'aide aux parents, la prise en charge des enfants en difficulté, des enfants violents ou en souffrance, en renforçant la protection maternelle et infantile en développant les postes d'infirmiers, de psychologues et d'éducateurs, mais aussi les juges pour enfants. A ce propos, il aurait été certainement plus judicieux de créer des postes de médiateurs auprès des juges plutôt que des juges de proximité qui ne font que doubler les tribunaux d'instance.

## La décentralisation

L'autre grande affaire de ce gouvernement et en particulier de son premier ministre qui en fait un enjeu prioritaire, c'est la décentralisation. Nous avons été très présents sur ce terrain en cohérence avec notre fédération, l'UNSA. Le BN a demandé aux SA et SD de solliciter les recteurs et IA afin de participer en tant que SNPDEN aux assises des libertés locales, et si possible aux ateliers et tables rondes qui les précèdent, même si les premières assises qui se sont tenues jusqu'à présent, organisées par les préfets de région n'ont pas donné le meilleur exemple d'un débat positif et démocratique.

Quelle est notre position sur cette question ? Nous sommes favorables à une décentralisation maîtrisée mais nous sommes inquiets face à la méthode employée par le gouvernement Raffarin. En premier lieu, il n'y a pas d'évaluation des lois de 1982. Le droit à l'expérimentation introduit une incertitude totale sur les compétences des collectivités et empêche par la même toute réelle péréquation financière. M. Devedjian parle même de « révolution permanente ».

La méthode choisie de l'expérimentation même si elle est cadrée par une loi, limitée dans la durée 3 à 5 ans, évaluée et validée par une nouvelle loi, ne simplifiera pas les choses, car il ne peut y avoir d'expérimentations que si l'on s'est mis auparavant au clair sur ce que l'on attend du service public, ses missions, ses personnels. Cette décentralisation risque de créer

ainsi une nouvelle zone de droit indéterminée qui interdirait encore plus tout contrôle des citoyens sur les décisions et les fonds publics. Elle risque de renforcer le caractère opaque et illisible des institutions de la V<sup>e</sup> République. Elle risque d'être conçue et déclinée comme une revanche des élus locaux, comme l'avènement d'un nouveau jacobinisme local. En fait de proximité, elle éloignerait encore plus les citoyens de leurs intérêts pour les choses de la vie publique, pour la politique. Pour qu'une décentralisation soit réussie, il faut que l'État continue à définir les objectifs à long terme du pays, à être le garant de l'intérêt général, de la solidarité sociale et de la solidarité entre les territoires.

Les principes d'égalité et de laïcité notamment justifient que l'État joue à plein son rôle de régulateur plus encore qu'il ne le fait à l'heure actuelle. Une décentralisation réussie doit permettre une répartition claire des compétences entre des collectivités repensées - est-il nécessaire de maintenir tant de niveaux d'autorité publique ? - et une affectation affichée des financements qui peut aussi bien prendre la forme d'une redistribution du financement national, que celle d'impôts levés pour le compte des collectivités. Une décentralisation réussie doit être menée de pair avec la déconcentration ou même la décentralisation fonctionnelle et la réforme de l'État.

J'écrivais dans mon éditorial de juin 2002 : « L'enjeu, c'est clarifier les compétences et la place des acteurs de l'État décentralisé, c'est redéfinir les missions de service public pour répondre aux attentes de proximité de la population. Les citoyens pourront alors de nouveau se retrouver dans des représentations politiques proches de leurs préoccupations et les forces démocratiques reconstruiront une légitimité » Notre mandat est clairement fixé par la « motion 6 » votée par le congrès de Nantes : « profond attachement à une définition de la politique éducative dans le cadre du service public d'éducation »... « respect du principe républicain d'égalité, d'unicité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire conservant et garantissant aux diplômés et certifications leur caractère national ». Enfin, nous souhaitons « qu'une nouvelle étape de la décentralisation nous apporte des marges de manœuvre supplémentaires » et « qu'en matière de déconcentration » nous disposions « de compétences accrues ».

C'est ce que nous avons dit aux ministres Luc Ferry et Xavier Darcos lorsque nous les avons rencontrés le 15 octobre dernier. Quel bilan doit-on tirer de la décentralisation de 1985 pour les collèges et lycées ? Il est dans l'ensemble positif, on peut parler des avantages en terme de constructions et d'entretien des bâtiments, mais aussi en terme de financements d'équipements pédagogiques. Les négociations avec les collectivités territoriales sont souvent plus faciles qu'avec nos responsables académiques, qui trop souvent encore fonctionnent sur le mode de l'injonction. Parallèlement des inégalités se



sont creusées entre régions. Par exemple financement des manuels scolaires ou du trousseau des lycéens professionnels avec de fortes disparités.

Les schémas prévisionnels de formation sont souvent établis de manière très bien concertée avec les autorités académiques. La décentralisation a encore été accentuée par la loi quinquennale de 1993 mais aussi par les lois de « modernisation sociale » de 2002 qui transfèrent aux régions des compétences nouvelles en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes, en matière d'insertion, d'orientation et de validation des acquis. Mais la décentralisation, s'est aussi accompagnée à l'époque de déconcentration. Ce fut l'objet du décret du 30 août 85, qui mettait en musique les lois de décentralisation propres à l'éducation et créait l'EPLE.

Quel avenir peut-on attendre pour l'éducation ? De nombreux présidents de région veulent la responsabilité pleine et entière de la formation professionnelle. Certains d'entre eux souhaitent le transfert des organismes d'information et d'orientation vers les régions. D'autres veulent maîtriser totalement la carte des formations, l'implantation des établissements, les filières... Certains veulent récupérer l'organisation de la santé scolaire : il peut être tentant pour les départements de récupérer les infirmières pour les tâches de santé au moment où leur pénurie se fait sentir. Il faut être très attentif à cela. D'autres veulent gérer les bourses et les fonds de vie, d'autres enfin se disent prêts à assurer la gestion des personnels d'entretien. La Lorraine propose même la transformation des rectorats en établissements publics. La position du gouvernement a été exposée par J.-P. Raffarin dans son discours aux recteurs et aux IA le 24 septembre dernier en Sorbonne. « L'État doit assumer sa mission régalienne, l'école. Il est donc hors de question de mettre à l'expérimentation le choix des programmes, le recrutement des professeurs, les statuts des enseignants, les diplômes nationaux, l'évaluation. Au passage il rappelle - ce que nous disions - que le parlement devrait débattre des questions d'éducation pour bien montrer que la représentation nationale se sent elle aussi concernée par le débat éducatif. Pour montrer simplement ? ou pour fixer les enjeux ? Enfin coup de chapeau (habituel mais toujours plaisant) « aux proviseurs qui sont des personnages importants du système éducatif ».

Mais le problème de fonds est qu'il oppose la cohérence de l'État et la proximité qui n'est conçue que comme proximité territoriale. Jamais, sauf pour les universités autonomes, la proximité n'est assimilée à la structure autonome, à l'EPLE, dans lequel s'exercerait la déconcentration de l'État. La proximité est un nouvel habillage de la subsidiarité. Il dit « les collectivités territoriales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort ». Il n'est pas sûr pourtant que donner une compétence territoriale soit un gage d'efficacité pour le service public d'éducation et un gage d'égalité pour les citoyens.

Voilà ce qui marque aujourd'hui les actions de ce gouvernement, dans cette situation politique difficile, dans cette situation économique dégradée où le chômage refait surface.

## Une activité syndicale intense

L'activité du SNPDEN a été particulièrement importante durant toute la période. Dès les premières rencontres le 3 juin avec Alain Boissinot, directeur de cabinet de Luc Ferry et le 6 juin avec Xavier Darcos, nous avons fait valoir les attentes et les revendications issues du congrès de Nantes, tant dans le domaine de l'école, que dans celles de notre métier et de notre carrière.

## La nécessité de la mise en place du protocole

Nous avons fait part de notre volonté de voir appliquer tout notre protocole, et donc de recentrer notre fonction sur la Direction. Dès ces premières rencontres, nous avons réaffirmé qu'il fallait donner les moyens au service public d'éducation pour assumer ses missions. Nous avons rappelé le besoin de collaborateurs proches (attachés de direction), nous avons évoqué les missions de sécurité, de surveillance, de maintenance informatique. Nous avons dit qu'il était urgent de mettre en place les instances indispensables au bon accomplissement de nos missions : bureau et conseil pédagogique, que nous voulions engager sans délai la négociation sur l'ARTT des personnels de direction, que notre formation initiale et continue doit enfin répondre aux exigences de nos missions et à celles du protocole. Le gouvernement affirmait vouloir restaurer le dialogue social.

## Classement des établissements

A la fin juin, nous avons rencontré la DESCO sur le reclassement partiel d'établissements sans déclassement. Cette rencontre s'est passée dans d'excellentes conditions. Une prochaine rencontre est fixée le 18 décembre 2002. Nous aurons bientôt à travailler au futur reclassement général (printemps 2003 en principe) qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2004 à partir des effectifs 2002 et devrait être connu au plus tard en novembre 2003.

## Service de vacances, ARTT, formation

En juillet nous avons rencontré deux fois la DPATE, une première fois le 3 juillet pour faire part du mécontentement très grand de nombreux lauréats concours concernant leur affectation. Sur 98 demandes de réaffectations, 74 ont été satisfaites (pour des motifs familiaux) et nous avons pu prendre connaissance du nombre de détachés : 84 annoncés à ce moment là, 150 postes restant vacants et donc couverts par des faisant fonctions.

Une nouvelle rencontre était programmée le 17 juillet sur des dossiers prioritaires : service de vacances (révision de la circulaire de 1996), ARTT, compte épargne temps, formation des personnels de direction et DESS). Cette rencontre qui devait annoncer une concertation a été la dernière avec la DPATE et pourtant sur le service de vacances, B. Gille proposait que soit constitué un groupe de travail avec des représentants des gestionnaires pour permettre une explicitation précise des secteurs de responsabilité, de permanences, d'astreinte, de gardiennage dans les établissements scolaires avec ou sans internat, pen-



dant le temps scolaire, de fermeture d'établissement, etc... Une rencontre était également programmée avec la directrice de l'école de Poitiers pour évoquer la formation.

Sur le compte épargne temps et sur l'ARTT, malgré nos analyses divergentes, il était clair que la négociation devait continuer. Nous devons nous revoir en septembre. La rencontre a été repoussée sine die. Sans nouvelle proposition, lors du BN suivant, le 24 septembre, nous avons écrit au ministre Luc Ferry. François Perret, directeur de Cabinet, nous recevait le 14 octobre notamment sur ces questions.

## Rentrée : des difficultés au niveau des ATOSS et des remplaçants

Pour le reste, les ministres dans leur conférence de presse de septembre se sont empressés d'annoncer la rentrée comme réussie. S'il est vrai que la majorité des enseignants étaient présents, la situation était loin d'être identique pour les personnels non enseignants (tous ATOSS confondus) et pour les enseignants, la situation des remplacements est souvent difficile (recrutement de contractuels ou de vacataires souvent nécessaire et pas toujours facile, titulaires remplaçants indisponibles). Et puis cette conférence de presse du 2 septembre est survenue juste après la polémique née des déclarations embrouillées sur le budget de 2003 : annonce d'une suppression de 2000 à 3 000 postes par Xavier Darcos qu'il qualifie de marginale par rapport aux effectifs du ministère et de logique compte tenu de la baisse attendue du nombre d'élèves dans le secondaire. Propos aussitôt démentis par Luc Ferry qui précise qu'il s'agit de postes administratifs et non d'enseignants. En fait il s'agissait des surveillants. Nous avons immédiatement dénoncé cette situation par un communiqué. Nous avons dénoncé le manque de dialogue

social : les arbitrages sur le budget ont été pris sans la moindre concertation avec les fédérations et les syndicats. Disparition progressive des MI/SE, programmée au fur et à mesure des renouvellements de contrats (5 600 postes dès 2003) et disparition des aides éducateurs remplacés par un nouveau dispositif financé à hauteur de 14 millions d'euros, devant permettre de créer des assistants d'éducation.

## Nous demandons la création de postes de personnels de direction

Les autres mesures budgétaires signifient l'abandon du plan pluriannuel de recrutement initié par le gouvernement précédent, et des doutes sur la poursuite du protocole Sapin de résorption de la précarité. IL faut savoir pourtant que de 2001 à 2016, 528 000 personnels de l'EN sur un million partiront à la retraite. Si 1 170 postes d'ATOSS sont créés nous n'avons pas eu, au contraire des deux années précédentes, de création de postes de personnels de direction. Nous avons rappelé à F. Perret lorsque nous l'avons rencontré le 14 octobre, que la part de l'encadrement dans le système éducatif était plus faible que dans d'autres pays européens. De nombreux établissements dont certains dépassent 600 élèves dans des zones difficiles n'ont pas d'adjoint.

## Montée en charge du statut

Le protocole est respecté pour la montée en charge du statut mais cela heureusement devait aller de soi.

<b>En hors classe :</b>	
674 + 211 = 687	(320 promotions)
<b>En 1<sup>re</sup> classe :</b>	
5 878 + 168 = 6 046	(1 060 promotions)
<b>En 2<sup>e</sup> classe :</b>	
7 209 - 379 = 6 830	

## La grève du 17 octobre

A cette situation s'ajoute bien sûr la mise en œuvre de l'ARTT pour les CPE cette fois, sans création de poste, comme c'était déjà le cas avec le gouvernement précédent. Cinq fédérations dont l'UNSA-Education ont appelé à la grève le 17 octobre. Non seulement nous nous y sommes associés pour avertir le gouvernement sur sa politique de restriction de l'emploi public, son absence de concertation sur les besoins et les missions de service public, sur le flou entretenu autour de sa politique de décentralisation. Nous nous sommes mis en grève également pour manifester notre mécontentement face au retard pris dans les négociations sur notre ARTT et nos conditions de travail.

Cette grève a été un succès puisque plus d'un personnel sur deux de l'EN s'est mis en grève (44 % pour le ministère, 68 % pour les syndicats) et que 50 000 personnels ont participé aux différentes manifestations dont 15 000 à Paris. Nous devons décider comment continuer l'action.

## Beaucoup de réponses restent attendues

Au cours de ce mois de septembre, nous ne sommes pas restés inactifs. *Direction* n° 102 en fait état. Au delà de la sempiternelle question des journées à thèmes, les journées de l'engagement et atelier relais posent de manière cruciale la nouvelle place que prennent les associations, au sein de ce nouveau ministère de la jeunesse et de l'éducation. Cette question devra faire l'objet d'une réflexion approfondie dans notre syndicat dans les mois à venir. Nous avons rencontré le 11 septembre F. Perret alors directeur adjoint de X. Darcos sur les problèmes des CPGE. Nous avons évoqué les nouvelles procédures d'affectation des CPGE par un système automatisé de recensement des candidatures à l'échelle nationale, procédures que nous souhaitons, qui vont se mettre en place et qui ne pourront que renforcer la démocratisation des CPGE. Mais nous avons aussi abordé la question des équivalences et de l'attribution des ECTS (validation des diplômes au niveau européen), celle de l'attribution des fonds sociaux aux élèves de l'enseignement supérieur, celle de la gratuité alors que les universités peuvent percevoir des droits d'inscription, ainsi que les difficultés liées à l'organisation des concours.

Sur toutes ces questions nous avons été écoutés pendant deux heures, mais beaucoup de réponses aux questions posées restent attendues. Nous avons rencontré M. Monteil, le nouveau directeur de l'enseignement supérieur le 6 novembre dernier, sur ces questions et celles concernant les STS. Nous pensons être allés plus loin sur plusieurs points importants : sur le conventionnement et le financement dans l'accueil des concours ; nous avons obtenu d'intéressantes précisions sur les intentions du directeur et du ministre en matière d'accueil plus important des bacheliers technologiques en STS et IUT ; sur tout cela, il faudra désormais obtenir confirmation dans les faits. Mais nous restons sans perspective, par exemple, sur la question de la gratuité des fournitures scolaires en post-bac. Nous apprécions, sans doute, que soient reconnues l'importance et la qualité de nos formations en lycée, mais ne sommes pas convaincus de la capacité d'autorégulation de l'enseignement supérieur pour nos élèves de BTS et de CPGE.

Nous avons rencontré la DAF le 16 septembre sur différents points restés en suspens notamment le tableau d'assimilation des retraités, les proviseurs vie scolaire, les indemnités des personnels exerçant en cité scolaire, les personnels assurant un intérim. Nous attendons à ce jour une réponse au courrier que nous avons envoyé à la suite de cette ren-



contre ; Nous avons également évoqué les « mandats carrière » de notre congrès de Nantes pour faire évoluer le statut.

Nous avons au cours du mois de septembre réagi sur plusieurs projets de texte, la situation des conjoints de personnels de direction mutés, la gestion des fonds sociaux, nous avons critiqué le nouveau projet d'évaluation des TPE et bien sûr le projet de circulaire relatif aux CPE. Nous sommes intervenus sur ce texte pour évoquer les dysfonctionnements induits du service public, sur les projets concernant l'absentéisme, pour dénoncer l'avant projet de texte qui prévoyait une amende parentale de 2000 euros. Un recul a été opéré par le ministre de l'intérieur. Un groupe de travail a été mis en place, de manière assez étonnante, au niveau du ministre du travail. De manière encore plus étonnante, nous n'avons pas été conviés à cette table ronde, ce que nous avons dénoncé. Nous devons être entendus par ce groupe de travail. C'est pourquoi nous vous proposerons un texte sur cette question dans la commission éducation et pédagogie.

## Conditions de travail

Nous avons surtout décidé de lancer une enquête sur les conditions de travail et d'exercice du métier pour faire connaître le décalage qui existe entre notre travail au quotidien et notre référentiel de métier afin de déterminer les besoins nécessaires. A ce jour plus de 1 500 enquêtes sont remontées. C'est un premier succès. La commission métier pourra faire état de premiers éléments d'analyse de cette enquête.

Quelques jours avant la grève du 17 octobre, nous avons été reçus par F. Perret, en présence de B. Gille. Alors qu'il nous demandait pourquoi nous faisons grève, nous avons réitéré le manque de concertation, la non création de postes de personnels de direction et d'attachés de direction, les annonces concernant les MISE et les aides éducateurs. Nous avons défendu nos conceptions autour des conseils de l'établissement, des groupes permanents auprès des recteurs, de la formation en mettant en évidence les difficultés de la formation en alternance, et l'absence de la dimension encadrement dans cette formation initiale. Il nous a dit vouloir poursuivre le processus évaluation-lettre de mission. Mais surtout, nous avons présenté nos griefs, nos inquiétudes, notre mécontentement sur nos conditions de travail et d'exercice du métier, et sur le fait que le dossier ARTT reste au point mort.

## Projet de circulaire sur le service de vacances

Depuis, la seule réponse sonne comme une provocation : un projet de circulaire sur l'organisation du service pendant les vacances des élèves et en dehors des horaires de cours. Ce texte est un malheureux copié/collé de la circulaire de 1996 et des textes plus récents sur l'ARTT des personnels. Il essaie de répondre à des questions aussi diverses que les astreintes, le

gardiennage, les services de permanence, les petits établissements, les travaux d'entretien pendant ces périodes, effectués par des ouvriers de l'établissement ou par la collectivité. Il concerne des personnels aussi différents que les gestionnaires, les CPE, les MI-SE, les infirmières, les ATOSS voire les nouveaux secrétaires généraux. Il ose même traiter des personnels de direction en laissant croire que nous relevons du décret du 25 août 2000 concernant les personnels d'encadrement et les personnels IATOSS.

Une rencontre a été organisée jeudi 7 novembre par le cabinet sous la direction de F. Mallet. Notre délégation a protesté sur la méthode employée alors que nous devions être associés à la réflexion préalable et sur le fond de cette circulaire. Le seul texte qui fixe les contours de notre métier est notre référentiel. Nous ne nous sentons pas concernés par les textes Éducation nationale sur l'ARTT tant qu'une négociation ne s'engage pas avec notre syndicat. Le seul texte qui fait référence pour nous est le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique. Organiser le service dans les établissements publics d'enseignement et de formation pendant les vacances des élèves et en dehors des horaires de cours, c'est répondre très clairement à la question des missions qui doivent être mises en œuvre durant cette période, définir qui fait quoi, dire quels sont les personnels soumis à astreinte, et pourquoi, élucider cette mystérieuse notion de gardiennage, unique dans les textes éducation nationale.

Il est temps d'ouvrir des négociations sur notre ARTT, il est temps de reprendre totalement ce texte inapplicable. C'est ce que nous dirons dès la fin de ce CSN au ministre. Cette circulaire ne peut ignorer le seul texte qui fait référence pour nous, notre référentiel de métier. Je souhaite que la commission métier propose au vote du CSN une adresse au ministre sur cette question.

Pour toutes ces raisons nous serons le 8 décembre dans la rue à côté de notre fédération. Le 15 octobre, à leur demande, nous avons rencontré les ministres. Nous avons abordé la question des IUFM et la question des MI-SE, des aides éducateurs et du nouveau projet d'assistants d'éducation. Étrange projet que celui de ce gouvernement qui au moment où il fait de la lutte contre la violence une de ses priorités, envisage de priver les établissements scolaires d'un de ses moyens de prévention de la violence et d'encadrement des élèves. Étrange courrier que ce texte sans nature juridique, qui a circulé via les recteurs jusqu'aux établissements, et qui prévoyait d'embaucher des jeunes retraités, et des mères de famille, même si la priorité semble aujourd'hui donnée aux candidats étudiants, notamment ceux se destinant aux métiers de l'éducation. La concertation a débuté alors que la mesure de création d'assistant d'éducation était déjà prise. Quelle conception là encore du dialogue social ! Nous avons répété que nous souhaitions également être entendus sur les questions qui concernent les personnels de direction, sur les questions relatives au service public (décentralisation, déconcentration fonctionnelle, continuité du service public).

Depuis la rencontre avec les ministres, une table ronde a été mise en place le 4 novembre, présidée par Patrick Gérard, recteur de Bordeaux, où le SNPDEN est représenté es qualité. Elle devra aborder la question de l'aide sociale accordée aux MI-SE, tirer le bilan objectif du rôle des MI-SE et des aides éducateurs, définir les missions nécessaires que doivent couvrir ces emplois, en terme de surveillance et d'assistance éducative.

## Enseignement professionnel

Deux autres dossiers se sont présentés à nous dans la période récente, l'enseigne-



ment professionnel et la violence. L'annonce a été faite aux fédérations (le SNPDEN était présent dans la délégation de l'UNSA-Education) de sept chantiers pour la revalorisation de l'enseignement professionnel et son articulation avec les autres modes d'enseignement. D'ici décembre devraient se tenir trois ou quatre tables rondes. Luc Ferry pose aux syndicats la question du baccalauréat professionnel en trois ans. Il souhaite que soient refondus les programmes de technologie dans les collèges. Il évoque la nécessité d'instaurer une découverte des métiers dès le collège. Pour améliorer l'information et l'orientation, dans le cadre de leur formation, les professeurs des collèges et lycées devraient faire un stage en lycée professionnel. Le ministre souhaite apporter quelques correctifs à la mise en place des lycées des métiers. Les élus doivent être associés à l'élaboration de la carte de formations sans que l'État se désinvestisse.

## Dossier violence

Le dossier violence a été présenté par Xavier Darcos lors du dernier conseil des ministres. S'il ne se veut pas un plan supplémentaire, cela constitue bien pourtant le 7<sup>e</sup> plan de lutte contre la violence. Il traduit une conception de l'école assez rétrograde sinon conservatrice autour du savoir et de l'autorité, comme si l'école en plaçant l'élève au centre du système avait abandonné ces notions, mais, en même temps, il abandonne la notion de règlement qui s'impose à tous, pour proposer le contrat de vie scolaire signé par l'élève et les parents. En revanche il propose le livret des droits et devoirs de chacun, ce que nous demandions. Il traite de questions que nombre d'établissements ont déjà mis en place : exclusion, inclusion (sans surveillant ?) TIC, tutorat, remise des bulletins aux parents ; de questions déjà proposées dans les conférences de presse précédentes : école ouverte, classes relais,

ateliers relais, relance de l'internat. Il évoque des questions essentielles qui méritent débat : rendre l'offre plus personnalisée dans le collège par des parcours diversifiés (alternance) ce qui pose la question du collège pour tous ; il aborde le statut des enseignants avec une nouveauté intéressante : le contrat de début de carrière. Il modifie la composition du conseil de discipline : présence des élus, de l'adjoint. Les élèves majeurs peuvent être déscolarisés par le chef d'établissement : pourquoi majeurs et pas 16 ans ? que peut induire cette mesure (absentéisme, violence) ?

## L'abandon programmée du CFA

Une autre question a été cette semaine au centre de nos préoccupations. Il s'agit de l'abandon programmé du CFA. Nous avons dénoncé : « cette décision conduisant de fait, pour les personnels de direction, à l'impossibilité de bénéficier du CFA qui constitue pourtant le seul dispositif de gestion de fin de carrière offert à ces personnels ne pouvant prétendre, sous sa forme actuelle, à la CPA ». Cette décision traduit, une fois de plus, l'absence de dialogue social. Nous nous inquiétons de voir anticipées ainsi les discussions sur les retraites et pensions des fonctionnaires qui doivent s'ouvrir fin janvier ; cela augure mal de la méthode mise en œuvre pour aborder un débat difficile. Le SNPDEN attend de sa fédération une intervention forte auprès de la fonction publique pour faire évoluer cette décision.

Les motions qui sortiront de ce CSN témoignent du travail considérable accompli par les différentes commissions de notre syndicat, mais je ne voudrais pas terminer sans saluer l'activité de notre cellule juridique sous la responsabilité de Pascal Bolloré. Nous avons repris une réflexion et un échange approfondi sur l'éducation nationale et la fonction publique avec les syndicats de l'UNSA-Education : SE, A & I, SNAEN et bientôt le SIEN mais aussi avec la FSU, le SNES et le SNICS. L'activité autour de l'Europe qu'a développée Donatelle Pointereau permettra de vous faire des propositions lors de la commission vie syndicale pour que ce travail soit renforcé. Je voudrais saluer également l'impulsion lancée par notre commission vie syndicale pour que notre syndicat soit vivant et performant autour de l'accueil, de la formation, de l'information et de la communication, de l'organisation notamment au niveau des finances, de la laïcité. Notre syndicat est bien vivant. Nous avons aujourd'hui autant de syndiqués que l'an dernier. Je voudrais conclure en disant que ce CSN se situe dans un contexte particulier, celui des élections professionnelles

## Les élections professionnelles

Nous avons besoin de toutes les forces du syndicat, de tous les cadres que vous êtes pour remporter ces élections. Nous sommes les

seuls à pouvoir parler des conditions de travail ou d'exercice du métier, parce que nous sommes le seul syndicat de personnels de direction porteur d'une véritable conception du métier. Les syndiqués ont élaboré le statut dit de l'an 2000, le rapport Blanchet a fait un constat objectif de la place essentielle mais aussi des difficultés de notre profession, ce qui correspondait à notre constat. La négociation pugnace que nous avons menée a permis d'aboutir à un protocole d'accord et notamment pour la première fois à la définition d'un référentiel de métier qui pour l'essentiel correspond à ce que nous attendons de nos missions. Nous avons donc eu raison de signer ce protocole car au-delà des importantes avancées statutaires, l'enjeu était notre reconnaissance dans l'encadrement du système éducatif comme personnel de direction des structures autonomes que sont les EPLE.

Cela ne signifie pas que toutes nos revendications sont satisfaites, cela ne signifie pas que les conditions de travail, d'exercice du métier sont satisfaisantes, ni qu'elles sont identiques en collège, lycée, LP, LEA-EREA dans telle ou telle académie, en métropole, dans les DOM TOM où à l'échanger. Cela signifie que seul notre syndicat à vocation à parler d'un métier que nous avons défini et que cela va bien au-delà de « s'inquiéter des conditions de travail » comme le dit la nébuleuse concurrence. Cela signifie que nous sommes les mieux placés tant au niveau national qu'au niveau départemental ou académique pour défendre les personnels de direction, pour faire en sorte qu'ils aient le temps et les moyens de diriger. De la même manière le SNPDEN a fait progresser, en terme de carrière, la profession.

Le classement des établissements est en progrès sur l'ensemble des types d'établissement. Les clauses de sauvegarde ont été maintenues y compris pour la première fois pour les personnels mutés. Malgré tout vous savez que chacun réagit souvent non pas sur la progression générale du corps mais sur sa situation immédiate. Il faudra convaincre chaque syndiqué, chaque personnel de direction, pour montrer que c'est grâce au SNPDEN que chacun peut avoir au moins une promotion au cours de sa carrière, et une accélération sensible de cette carrière que la lettre de mission et l'évaluation devraient permettre de rendre plus transparente.

Pour cela nous devons tous tirer dans le même sens pour assurer la victoire du SNPDEN aux élections professionnelles. La victoire du SNPDEN, ne sera pas celle du BN, elle sera celle de tous ses cadres académiques et départementaux, de tous ses militants. A partir de lundi prochain, jusqu'aux élections, il faudra multiplier les chaînes téléphoniques pour faire voter tous les syndiqués et les sympathisants potentiels, pas une voix ne doit manquer. Il faut mener campagne sans polémique. Nous devons être fiers de notre syndicalisme, celui d'un syndicalisme de proposition, de contestation et d'action, d'un syndicalisme qui refuse la cogestion, mais qui seul porte une vraie conception du métier des personnels de direction.



# Il est nécessaire que la loi protège l'école

## Interventions des secrétaires académiques au CSN

Hélios Privat,  
Versailles



Les personnels de direction de notre académie ne demandent pas à travailler moins. Ils demandent seulement à travailler autrement.

[...] A Versailles nous refusons, et refuserons chaque jour davantage, de voir notre charge de travail s'alourdir régulièrement : l'informatisation à marche forcée qui est plus un outil de contrôle qu'une aide à la gestion de nos établissements, des logiciels peu performants ou inopérants qui compliquent notre travail plus qu'ils ne le facilitent ; la mise en place de l'ARTT pour les personnels – pas la nôtre puisqu'il semble que nous soyons oubliés – pose de nombreux problèmes. Les 35 heures obtenues par d'autres catégories de personnels sont une avancée syndicale dont nous ne contestons pas le bien fondé et sur laquelle nous ne porterons aucun jugement de valeur. Mais ce que nous refusons, c'est que les personnels de direction fassent à la place des autres le travail qui n'est plus assuré ; ce que nous refusons ce sont les insuffisances budgétaires au plan national qui ne permettent pas de recruter les personnels compétents pour compenser les différentes réductions de travail qui ont été octroyées.

Les personnels de direction de notre académie ne demandent pas à travailler moins. Ils demandent seulement à travailler autrement, c'est à dire à travailler mieux.

Ils demandent que leurs soient données les conditions d'exercer leur métier dans le

calme et la sérénité ; ils demandent simplement qu'on leur donne les moyens d'assumer leurs responsabilités[...].

- S'agissant de la future décentralisation, les positions prises par notre académie rejoignent celles du Bureau National : aucun a priori sur un sujet qui demande cependant de notre part une grande vigilance ; nous avons retenu la nécessité de rechercher au travers de la décentralisation une valeur ajoutée pour la démocratie, pour le service public, et pour les personnels. Par ailleurs il faudra aussi, dans un contexte nouveau, redéfinir les missions d'une école laïque favorisant l'accès de tous à l'éducation et à la formation [...].

Mais si nous voulons que notre victoire aux élections professionnelles soit une véritable réussite, il faut que le BN engage une action pour que la transformation de notre profession entamée à l'issue du protocole devienne une réalité. Pour cela il faut faire appliquer l'esprit et la lettre du protocole sous tous ces aspects, et pas uniquement à travers une revalorisation financière et une accélération de carrière que nous nous accordons tous à reconnaître comme étant très positives. Il faut que chacun sache que les personnels de direction ne se sont pas fait acheter, d'ailleurs ils n'étaient pas à vendre.

Sylvain Houselle,  
Nancy-Metz



Conditions de travail et décentralisation... mécontentement et inquiétude

[...] Je me réjouis du nombre de jeunes collègues qui adhèrent à notre syndicat. Mais quelques fidèles militants depuis 15 ou 20 ans, n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. J'en ai rencontré quelques uns

et j'ai perçu leur inquiétude, voire leur insatisfaction malgré la mise en place d'un nouveau statut. Ces collègues sont troubles par l'application de l'aménagement du temps de travail de tous les personnels, administratifs, infirmières, CPE... De ce fait, des charges nouvelles pèsent aujourd'hui plus lourdement sur les personnels de direction [...].

Dans un premier temps, plutôt que de se rassembler, nos collègues, surtout ceux qui sont isolés, fragilisés, ont tendance à se replier sur eux-mêmes, essayant sans doute d'imaginer une solution pour eux qui leur permette de se stabiliser. Le changement de recteur ajoute bien sûr à la confusion : nous savions que le recteur sortant était favorable à une décentralisation qui laisserait à la région lorraine un vaste champ d'intervention et d'expérimentation, notamment en matière de carte scolaire, de formation professionnelle, de lettre de cadrage du président de région aux proviseurs. Que deviennent les principaux de collège ? Devant cette période où l'histoire pourrait s'accélérer, il nous faut réagir, réfléchir, dégager des objectifs clairs et forts, les faire connaître, bref, reprendre la main.

Nos établissements doivent rester les lieux où la justice, l'équité doivent être mises en avant face à des expérimentations sauvages qui pourraient s'engager ici où là. Agissons dans le respect de notre ligne de force, la conception progressiste de l'école qui est la nôtre.

Jean Philippe Decroux,  
Caen



Petits établissements, fonds sociaux, GRETA, EREA, assistants d'éducation, le mur de l'agacement est franchi.

[...] Les conditions d'exercice du métier dont le SNP-DEN – il est vrai – se préoccupe depuis plusieurs années. Je voudrais insister sur la situation particulière des principaux des petits établissements qui sont nombreux dans l'académie de Caen [...]. N'oublions pas que celui qui exerce à Isigny-le-Buat ou à Juvigny le Tertre fait un métier auquel il ne se destinait pas forcément [...]. Alors, oui la solitude de ces situations réclame aussi de travailler en équipe : un adjoint partout ? une vraie secrétaire de direction ? un réseau ? Il faut approfondir la réflexion sur le sujet. D'autant plus que la réponse du « déroulement de carrière » diffère, pour eux comme pour les adjoints, un peu trop la solution...

Les fonds sociaux : nous sommes particulièrement inquiets de la difficulté avec laquelle notre académie a touché son complément de dotation, ainsi que de la faiblesse de celle-ci [...]. Le SNP-DEN a pris par exemple une position sur la question des « fournitures » au lycée et de leur gratuité ; pour que cette position soit juste, il faut que les établissements disposent de fonds sociaux suffisants. Ce n'est plus le cas dans certains LP. Nous demandons à notre syndicat d'être en première ligne sur ce dossier en exerçant un contrôle intransigeant de l'évolution de ces fonds, de leur dotation aux académies et de rendre publiques – de façon offensive – les insuffisances constatées.

Les GRETA : ce dossier semble avoir été laissé de côté depuis quelques temps et pourtant la situation des GRETA s'aggrave. Dans notre académie, nombreuses sont les difficultés liées à l'intégration des personnels contractuels par le protocole SAPIN. Certes, au niveau social, ce sont des mesures très positives pour les personnels concernés. Mais est-il normal que les GRETA, au cœur d'un système concurrentiel, voient « charger leur barque » par

# contre les abus des pouvoirs politiques

(Condorcet 1792)

des décisions prises par l'État et non assurées par lui [...] on voudrait couler ces organismes, on ne s'y prendrait pas autrement [...].

Les EREA : un rapport de l'inspection générale a été remis en juin dernier au ministre. Nos collègues s'inquiètent de certains aspects contenus dans celui-ci et se demandent si une déréglementation réelle ne se prépare pas dans ce domaine de l'enseignement adapté. Ils demandent une grande vigilance de leur syndicat sur le sujet.

« Les assistants d'éducation » : l'académie de Caen souhaite que l'on obtienne des éclaircissements sur le sujet et que le SNPDEN n'hésite pas à dénoncer un système dont on cherche encore la cohérence. En gros, par rapport au ministère actuel, l'académie de Caen a franchi le « mur de l'agacement ».

Guy Savelon,  
Lille



Visite ministérielle et espoirs évanouis

Dans l'académie de Lille, l'année scolaire avait commencé de façon rassurante. Le jour de la rentrée, le recteur Fortier accueillait Luc Ferry dans un lycée professionnel d'Arras. A cette occasion, notre ministre souhaitait revoir l'École normale où il avait débuté comme professeur. Les symboles se multipliaient. Je ne suis pas certain que le choix de la ville d'Arras marquait une volonté de rendre hommage à Robespierre ou à Guy Mollet; par contre l'École normale était là pour rappeler que Luc Ferry avait formé les derniers hussards de la République. Le lycée professionnel montrait la place

accordée à l'enseignement professionnel dans l'Éducation Nationale.

Au fil des jours nos espoirs se sont peu à peu évanouis. Aujourd'hui les personnels de direction du Nord Pas de Calais sont préoccupés.

Ils ont pris en compte les annonces concernant les personnels de surveillance et les aides éducateurs. Les calculs ont été faits : dans notre académie défavorisée, ceci entraînera la disparition de 500 surveillants à la rentrée alors que notre taux d'encadrement en personnel éducatif est déjà bien faible. Nous avons entendu les intentions gouvernementales sur la sécurité et cherchons à comprendre. Nous attendons donc des engagements clairs et adaptés.

Les remplacements des personnels ne seront pas tous assurés. La mise en place de l'ARTT pose des problèmes importants pour maintenir un service public de qualité. Mille emplois manquent au niveau des personnels ATOSS. Je n'évoquerai pas d'autres difficultés. Comment pouvons-nous diriger sereinement un établissement quand les moyens de base font défaut ?

Le Nord Pas de Calais, classé en 18<sup>e</sup> position sur les 22 régions si nous prenons en compte le PIB par habitant, dispose de 19 000 € par an contre près de 36 000 € pour l'Île de France. Comment parviendrons-nous à maintenir un service public de qualité égale sur l'ensemble du territoire avec de telles disparités ? X. Darcos a déclaré récemment : « dans un système décentralisé, la coexistence de plusieurs méthodes créera l'émulation entre les régions ».

En de telles circonstances, il est peut-être utile de rappeler ce que disait Condorcet, un des fondateurs de l'École de la République, en 1792 devant l'Assemblée nationale : « il est nécessaire que la loi protège l'école contre les abus des pouvoirs politiques. » Ce discours date de plus de 200 ans, mais il n'a rien perdu de son actualité.

Alain Burleraux,  
Créteil



Clarifier les positions sur les retraites, la décentralisation.

[...] L'exaspération apparaît. Il faut s'attaquer à ce problème qui ne se résoudra pas seulement en terme de postes, mais dont on voit, particulièrement dans une académie où le turn-over de tous les types de personnels est important, qu'il faut parler en terme de postes effectivement pourvus, par des personnels qualifiés et réellement présents.

Sur les deux sujets brûlants que sont les retraites et la décentralisation, il devient urgent de définir, par une réflexion approfondie, une position claire de notre syndicat.

En ce qui concerne les retraites, on comprend bien que l'on ne veuille pas anticiper sur les négociations qui pourraient s'ouvrir, mais il est maintenant temps de demander aux syndiqués leur point de vue sur des questions telles que l'allongement de la durée de cotisation, la période de référence pour le calcul de la pension, le rachat éventuel de points, les limites d'âge... etc.

Enfin, il semble que l'on constate aussi une certaine frilosité dans le débat sur la décentralisation. Quelles sont réellement nos positions ? Il faudrait savoir ce que font les différentes régions aujourd'hui, car on peut déjà constater l'importante inégalité d'attitude et de financement. L'attentisme n'est plus de mise, il faut aller au fond du débat.

Yves Ehrmann,  
Strasbourg



Alsace : le conseil régional veut choisir les chefs d'établissement

Les 5 propositions du président du conseil régional d'Alsace, dévoilées par la presse, dénotent la volonté forte d'une mainmise sur l'éducation : carte des formations initiales, transfert de compétence pour l'équipement informatique du lycée, personnels ATOS, langue et culture régionale et renforcement de l'autonomie de l'établissement.

Dans le cadre du renforcement de l'autonomie de l'EPL, la région propose que les chefs d'établissement aient leur mot à dire dans le choix des adjoints et de l'intendant et demande à être consultée sur le choix du chef d'établissement pour une meilleure efficacité de la gestion des crédits. [...] Si nous ne sommes pas opposés au principe de la décentralisation, nous devons être très vigilants et ce sera d'autant plus difficile qu'il n'y a pas vraiment de pilotage national pour éviter la mise en place d'un « centralisme régional » ou d'un « intégrisme décentralisateur » dit le président de l'assemblée nationale.

Au sujet de nos conditions de travail, nous devons rapidement aller vers des propositions concrètes avant que certaines mesures gouvernementales ne nous rattrapent : la suppression du CFA, décidée unilatéralement, porte un nouveau coup au dialogue social inexistant ; la mise en application de l'ARTT des CPE qui est un « mauvais » texte, nous oblige à faire des choix qui n'améliorent par nos conditions de travail. Mais plus fondamentalement il y va de la continuité du service public ;

et je n'ai pas évoqué la suppression des « surveillants » et des emplois jeunes...

Ce que nous savons, c'est que les personnels de direction seront toujours présents mais devons très précisément fixer leur priorité et revendiquer le droit de dire non à toute injonction, pour se concentrer sur l'essentiel : la direction et la gestion de l'EPL.

Joël Olive,  
Nice



Avancer sur le dossier métier passe par la mise en œuvre du protocole.

[...] Le statut reconnaît clairement le rôle et les responsabilités des personnels de direction et met l'accent sur la mission première : diriger et piloter l'EPL. Il porte donc en lui la nécessité de libérer les personnels de direction des tâches subalternes ou périphériques pour permettre ce recentrage. L'application du nouveau statut exige donc que le dossier de nos conditions d'exercice du métier et de travail soit traité prioritairement.

Pour avancer sur ce dossier et obtenir des avancées significatives, l'articulation entre les actions au niveau local et au niveau national est décisive. Les services de vacances : le SNPDEN a obtenu le retrait d'une circulaire d'un IA demandant aux chefs d'établissement l'ouverture des établissements sans interruption, en contradiction avec la circulaire de 96 prévoyant que le chef d'établissement arrête les services et en informe ensuite l'IA., nous avons une obligation de résultats mais toute latitude pour la mise en œuvre des moyens pour les atteindre. La mise en place de la gratuité des manuels scolaires par le conseil régional se traduit par une charge insupportable pour les personnels de direction.

Sur d'autres thèmes, l'action des académies doit être

prolongée au niveau national : l'évaluation de l'EPS au baccalauréat, l'absence de créations de postes de direction au budget 2003 et l'alourdissement du côté administratif de nos tâches (ASIE, obligation de fait, pour les établissements, d'inscrire les élèves au bac).

C'est donc bien par l'articulation cohérente de l'action des académies et du BN que nous obtiendrons des améliorations dans les conditions d'exercice de notre métier [...]

Jean Vergès,  
Montpellier



Devant les silences du ministère, une action forte est nécessaire.

Il n'y a aucun dialogue possible, toutes les démarches du SNPDEN, les communiqués de presse, les préoccupations rappelées dans de nombreuses audiences restent sans suite réelle ; on nous évite, on nous laisse parler et la machine continue à avancer, en supprimant le CFA, en aménageant nos retraites, en annonçant des restrictions budgétaires, des suppressions de postes...

La deuxième remarque concerne les prochaines élections : certes nous allons gagner les élections dans la mesure où bien sûr nous obtiendrons davantage de voix qu'I & D mais que signifie gagner ? c'est avoir autant de postes de commissaires paritaires, c'est à dire autant de poids que nous en avons eu en 98 et il faut tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Nous y parviendrons, et c'est là ma troisième remarque, en répondant à l'attente forte de nos collègues sur nos conditions d'exercice du métier. J'ai déjà dit devant le BN élargi qu'il était grand temps que le SNPDEN « montre les dents » et s'engage dans une action forte et visible allant dans le sens d'une demande d'amélioration de nos conditions de travail.

Daniel Herlemont,  
Orléans-Tours



Le conseil général du Loiret est-il un précurseur ? la vigilance s'impose.

Quelques sujets d'inquiétude. La formation non assurée des personnels de direction, faute de crédits, les crédits 2002 ayant été épuisés fin juin. Reprise de la formation en janvier 2003, aucun regroupement des reçus concours, des listes d'aptitude, (courrier au recteur, sans réponse à ce jour) [...]. Problèmes avec le conseil général du Loiret qui fait de l'expérimentation avant l'heure. Tentative pour imposer aux principaux de collège une convention de partenariat relative aux équipements pédagogiques. Le conseil général s'y arroe des pouvoirs qui relèvent de l'État, des municipalités, du CA, du chef d'établissement. Diminution des crédits de fonctionnement attribués aux collègues du Loiret (jusque 7 700 euros dans un collège). Nous avons participé aux assises régionales sur la décentralisation ; la région Centre serait candidate à une expérimentation sur le sport afin de susciter une mise en commun et une coordination des infrastructures dépendant de la région, du conseil général, des communes, des clubs

Jean Louis Coppéré,  
Lyon



[...] Nous manquons des outils et des personnels qualifiés pour les évolutions récentes, technologiques et culturelles d'une société qui nous impose des outils (ASIE), ses attentes

Les idées sont en retard sur les faits : la décentralisation est déjà là. A nous d'être forts et inventifs pour dialoguer [...]. Est-

ce mieux que le ton infantilisant de certaines notes rectoriales (mais le Secrétaire général a reculé devant le SNPDEN) ou les attaques de la presse ?

Les larmes de crocodiles sur les surveillants et les emplois jeunes. On a vu à l'AGA la colère des collègues surtout des lieux isolés. Il faut une autre gestion pour garder le système qui fonctionne de façon inégale et inégalitaire. Et que dire des emplois jeunes qui ont fait de la propagande religieuse ?

Jean Pierre Ranchon,  
Grenoble



Comment être un cadre motivé ?

Au moment où les rentrées scolaires sont de plus en plus difficiles, où la gestion du remplacement devient insupportable, où l'ARTT des autres nous porte de fait préjudice où aucun droit à ARTT ne nous est reconnu, où aucune avancée concernant les postes d'attachés de direction ne se dessine, où le gouvernement se montre déterminé sur le dossier des retraites en programmant la fin du CFA.

L'un des champs où les personnels de direction pourraient spécifiquement progresser est celui de la reconnaissance de nouvelles sujétions spéciales. Ces sujétions induisent un stress important qui doit être pris en compte. Ainsi, ne faudrait-il pas demander qu'une possibilité de retraite anticipée nous soit donnée eu égard à ces nouvelles sujétions et à la pénibilité de nos fonctions ?

Dominique Bedel,  
Rennes



Conférence de presse de rentrée

[...] « Devant les problèmes passés, présents et à venir, nous posons trois sortes de

questions : est-il normal qu'un recteur ne réponde pas à ses cadres, quand ceux-ci s'efforcent de le faire en toute circonstance et face à tout interlocuteur ? la rentrée 2002 est-elle vraiment finie ? Que sera la politique de remplacement des professeurs absents pour les mois qui viennent ? Le ministre réclame une économie de 700 postes d'enseignants à l'académie de toutes les réussites. Cherche-t-on à nous faire rentrer dans le rang des autres académies en nous privant de moyens ? la suppression de postes de MI-SE va-t-elle dans le même sens ? Jusqu'où irons-nous dans cette recherche d'économies sur l'investissement éducatif qui nous semble par ailleurs être de la plus haute valeur ajoutée pour notre économie, qui aura par ailleurs besoin rapidement d'eux dans le cadre du « papy boom » ? Comment allons-nous accueillir nos élèves et répondre au droit à l'éducation dont Jules Ferry a été un éminent constructeur ? »

Jean Faller,  
Bordeaux



Un fort mouvement de mécontentement

« L'académie de Bordeaux a été dans l'action ces dernières semaines. Ce mouvement de mécontentement né spontanément dans les Assemblées générales départementales a conduit les adhérents devant les préfetures. Ou devant les IA... Notre AGA du 16 octobre a organisé et fédéré le mouvement en organisant un rassemblement devant le rectorat et en informant la presse. Ce mouvement avait, a, des causes internes et des causes externes. Un fort mécontentement face à des dysfonctionnements récurrents dans la préparation et le déroulement de la rentrée. Une manière parfois inacceptable de traiter les personnels de direction de la part de certains services académiques ou départementaux.

Mais aussi, le mouvement a des causes externes et plus générales :

Sentiment qu'effectivement l'Éducation n'est plus une priorité nationale.

Inquiétude quant à la baisse de certains crédits : les fonds sociaux ou les crédits de remplacement.

Inquiétude quant au contenu de la prochaine vague de décentralisation.

Aujourd'hui, s'agissant des aspects locaux de notre mouvement, le combat syndical semble porter ses fruits, mais les autres inquiétudes demeurent. En effet, les aspects non corporatifs de notre protocole ne sont toujours pas mis en place [...].

Sur la décentralisation, nous l'aborderons sans dogmatisme [...].

Nous pensons nous, que, au niveau de l'établissement, la décentralisation n'a d'intérêt que par son corollaire : la déconcentration.

Une vraie déconcentration doit permettre une réelle marge de manœuvre pour tous tant pour les dotations en moyens humains que pour les dotations de fonctionnement. En bref, une prochaine vague de décentralisation doit permettre d'instaurer enfin une notion voulue par les lois de 83 et dont on peut se demander si elle a un jour existé : l'autonomie de l'EPL.

Christian Baritaud,  
Limoges



Indépendance ? (suite)

Ce qui c'est passé au niveau national est arrivé dans l'académie de Limoges. A savoir, la rectrice a désigné, sans appel à candidature, le secrétaire académique de ID, qui est aussi responsable national, pour faire fonction de PVS, et ce malgré nos protestations et une audience syndicale avec la rectrice. Nous considérons que c'est, entre autres, une provocation à l'approche des élections professionnelles. Le PVS titulaire est actuellement directeur de cabinet du rectorat de Limoges.

En conséquence les adhérents du SNPDEN ont décidé, après une proposition du bureau académique, les actions suivantes : démission des groupes de travail, démission du GAFPE (ex EAVS) et démission du groupe Blanchet.

A la dernière AGA, le 16 octobre 2002, il a été demandé aux collègues qui n'appartiennent pas à ces différents groupes, d'adresser un courrier de soutien aux collègues démissionnaires à Madame la Rectrice.

Maurice Claude Deshayes,  
Poitiers



Demande d'une réaction nationale sur les conditions de travail.

[...] Aujourd'hui la détérioration de nos conditions de travail est telle que les collègues demandent une réaction nationale d'ampleur en soulignant les points suivants : la contradiction entre l'ARTT accordé aux différents personnels sans création de postes et le maintien voire le développement des missions et de l'ouverture des établissements ; le refus de tous les transferts de tâches sans transfert de moyens et la nécessité de disposer en nombre de personnels qualifiés (compétents et formés) ; la nécessité de réviser la structure de fonctionnement des établissements dont la lourdeur s'adapte mal au rythme actuel des sollicitations ; la clarification des tâches de gardiennage et des astreintes ; la prise en compte de la disparition à terme des postes « virtuels » mais pourtant indispensables (Emploi-jeune, CES, CEC...) et l'ARTT des personnels de direction

L'Assemblée Générale Académique souhaite que le SNPDEN souligne avec plus de force le décalage entre le modèle de management des EPLE proposé par le Ministère aux personnels de direction, auquel nous adhérons globalement, et le rejet de ce même modèle par la plupart des acteurs des EPLE, rejet facilité

par des statuts de plus en plus éloignés de la réalité du terrain.

Gerard Ramillien,  
Clermont-Ferrand



On attend un texte clair sur les services de petites vacances.

Inquiets face au tarissement des fonds sociaux particulièrement sensible dans les petits établissements où ils étaient déjà faibles [...].

Des inquiétudes également concernent le fonctionnement des internats (particulièrement des micro-internats) alors que les infirmières, quant il y en a, ne doivent plus que trois nuits d'astreinte, que les CPE sont en ARTT et qu'on ne sait pas trop ce qu'il va en être des maitres d'internat.

Inquiétudes toujours de la réduction des crédits pour les suppléances alors que la gestion a été décentralisée dans les établissements par l'intermédiaire d'ASIE. En accroissant encore la tâche de travail des EPLE sans moyen supplémentaire, le nouveau statut nous accorde cette stature que nous souhaitons, mais ses déclinaisons au plan local ne sont pas toujours à la hauteur des attentes.

On nous presse pour connaître les services de permanence pendant les petites vacances et on attend toujours un texte clair sur ce sujet pour les différents personnels concernés. Les personnels de direction ne veulent pas être assimilés à des gardiens de leur établissement.

La clause de mobilité en particulier en ce qui concerne le terme géographique a donné lieu à des interprétations qui nous paraissent abusives puisque dans le département de la Haute Loire, certains collègues se sont vu apposer la lettre D sûrement parce que la distance entre les deux établissements n'était pas suffisante.

[...] Enfin nous avons quelques difficultés à nous faire entendre au plan académique, pas de commission Blanchet dans l'académie de Clermont. Faut-il que nous cessions de la réclamer ?

# Commission métier

Michel RICHARD

La commission métier a réuni 55 participants représentant 23 académies sous la présidence de Jean-Louis Coppéré, secrétaire académique de Lyon, le secrétariat étant assuré par Pascal Bolloré, Pierre Laporte, Philippe Vincent membres du Bureau National.

Les travaux de la commission métier ont été centrés sur les trois points suivants :

- Les conditions d'exercice du métier de personnel de direction,
- L'ARTT des personnels de direction,
- La décentralisation.

## Les conditions d'exercice du métier

Michel Richard, rapporteur a introduit les débats en rappelant les motions du Congrès de Nantes et en précisant le travail mené en application de ces motions par le Bureau National depuis juin 2002 (élaboration et diffusion du questionnaire).

Le groupe de travail, constitué d'un représentant par académie s'est réuni le 22 octobre 2002 et il a procédé à une première analyse de la question ouverte n°IX, à partir des 850 réponses parvenues à cette date.

Il en ressort les éléments suivants :

- Un sentiment fréquent de solitude, qui semble s'attacher à l'exercice de notre métier.
- Une grande diversité des réflexions et suggestions d'une académie à l'autre.
- Un décalage entre les items retenus dans le questionnaire et l'expression des collègues dans les AGA

Il faut souligner que le nombre considérable de réponses parvenues à ce jour (12 novembre 2002), 1387, soit 20 % environ du total des syndiqués actifs (au 31 août 2002) nous a conduits à faire appel à un prestataire de service pour le dépouillement des questions I à VIII. Une deuxième réunion du groupe de travail est d'ores et déjà programmée pour le mercredi 11 décembre 2002 au siège.

Nous construisons un outil, à partir de l'exploitation de ces questionnaires, qui nous fournira un état de lieux aussi précis que possible de la diversité des situations rencontrées par les collègues dans l'exercice quotidien de notre métier.

Ces données seront consignées dans un « livre blanc », qui participera à l'assise de notre future plate-forme revendicative et qui fera le lien avec le *référentiel de notre métier*.

Il s'agit d'une étape dans notre action syndicale, car il reste à obtenir du ministère qu'il nous accorde les moyens nécessaires et indispensables à l'exercice de notre métier.

Nous avons obtenu, en signant le protocole, la reconnaissance par notre institution d'un métier : *diriger l'EPL*

Il nous faut ici rappeler tout le chemin parcouru depuis les réflexions sur le « statut de l'an 2000 » et la publication du rapport Blanchet.

C'est donc bien parce que nous avons obtenu la définition d'un métier spécifique aux personnels de direction, que nous bénéficions depuis des avantages liés à ce nouveau statut, *avantages* notamment en terme de perspectives de carrière pour le corps.

La réflexion sur le thème des conditions d'exercice du métier s'est nourrie des 36 interventions venues des représentants de 17 académies.

Le débat a conduit à la motion suivante :

### Motion n° 1

« L'action du syndicat depuis le Congrès de Nantes, auprès des Ministres, des membres de leurs cabinets et des directions de l'Administration centrale s'est heurtée à une fin de non recevoir qui n'a pas permis d'obtenir la mise en œuvre de notre référentiel de métier contenu dans le protocole et le statut. Cette fin de non recevoir a provoqué, jour après jour, une exaspération des personnels de direction, qui s'est aggravée des prises de positions tatillonnes de certains échelons hiérarchiques intermédiaires. Face à cette situation, le C.S.N. mandate le Bureau National pour qu'il engage, dès maintenant, toutes les formes appropriées d'actions syndicales qui doivent permettre d'obtenir une réelle amélioration des conditions d'exercice de notre métier.

Dès à présent le C.S.N. appelle l'ensemble des personnels de direction à participer – sous la bannière du SNPDEN – à la manifestation du dimanche 8 décembre 2002 à Paris, pour y faire entendre nos revendications spécifiques sur les conditions d'exercice de notre métier.

Le C.S.N. demande à chaque académie d'organiser dans la période du 02 au 8 décembre 2002 une semaine d'action



sur le thème de nos conditions d'exercice du métier et de travail. Chaque académie définira les moyens d'action les plus efficaces compte tenu des contextes locaux, organisera une conférence de presse pour les faire connaître, demandera à chaque recteur de réunir la commission Blanchet sur le thème précis des conditions de travail.

Pour soutenir ces actions académiques, une démarche parallèle sera effectuée par le BN auprès des ministres pour exiger l'ouverture immédiate des négociations sur les conditions d'exercice du métier, notamment l'ARTT des personnels de direction, la création de postes d'attachés de direction, la création de postes de personnel de direction dans toutes les académies et la réécriture négociée de la circulaire des services de vacances.

A défaut, le CSN, mandate le Bureau National pour qu'il propose toute forme d'actions susceptibles de faire enfin aboutir nos revendications.

*Motion adoptée à l'unanimité  
moins 3 abstentions*

## L'ARTT des Personnels de Direction

L'aménagement et la réduction du temps de travail, actés pour plusieurs catégories de personnels exerçant dans les

EPLE continuent d'être différés pour les personnels de direction.

Ce décalage nous conduit à penser que pour nous, la notion d'ARTT se traduit toujours et encore dans les faits, avec un A qui renvoie à Augmentation et un R à Rallonge du temps de travail des Personnels de Direction.

Dans le débat qui s'est ouvert, les représentants de 6 académies se sont exprimés. Deux motions ont été élaborées :

### Motion n° 2

« Le C.S.N. rappelle que depuis le congrès de 1996 à Saint-Malo, le SNPDEN, revendique la possibilité pour les personnels de direction de bénéficier de la CES-SATION PROGRESSIVE d'ACTIVITÉ.

L'octroi de la CP A. selon des modalités propres à notre corps, reste une exigence majeure et forte.

*Motion adoptée à l'unanimité*

### Motion n° 3

Le C.S.N. mandate le bureau national pour que les dispositions contenues dans le décret 2000- 815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT dans la fonction publique d'État soient appliquées sans délai aux personnels de direction

- sous la forme d'un Compte Épargne Temps
- sous la forme d'autres modalités qui restent à définir

*Motion adoptée à l'unanimité*

## La décentralisation

Initiée par le Premier Ministre, dans un courrier en date du 6 août 2002 adressé aux membres du gouvernement, la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation fait depuis l'objet de déclarations multiples et souvent contradictoires, quand il s'agit :

- de rechercher le « bon niveau » pour la décentralisation (région, département, communes, ou établissements publics...)
- de déterminer les domaines et les personnels qui pourraient être concernés
- d'envisager les modalités de l'expérimentation.

Face à ces multiples questions et dans une approche ouverte de ce thème, la commission métier, grâce à la contribution de 9 interventions venues de 8 académies, a rédigé la motion suivante :

### Motion n° 4

La mise en œuvre d'une nouvelle étape de décentralisation devrait :

- Garantir le respect du principe d'unicité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national (programmes et diplômes)
- Apporter une amélioration substantielle et conséquente de l'offre de formation aux usagers du service public d'éducation
- Renforcer l'autonomie de l'EPLE instituée par les lois de décentralisation

de 1982 et 1983, et dans le cadre de la déconcentration, affirmer plus et mieux la place du chef d'établissement comme représentant de l'État

- Contribuer à favoriser une meilleure répartition des charges liées au fonctionnement de l'EPLE entre les collectivités territoriales et l'État

Le CSN souhaite également que le SNPDEN ait la possibilité de participer es qualité aux assises des libertés locales.

*Motion adoptée avec  
19 abstentions – 2 contre*



# Commission Carrière

Patrick FALCONNIER



La commission carrière du CSN s'est réunie le 13 novembre 2002 de 14 h 45 à 18 heures. Les membres de la sous-commission fin de carrière et retraite animée par Michel Rougerie s'étaient réunis le même jour de 8 h 30 à 10 h 30. Au total l'après-midi, la commission carrière a regroupé 53 participants (dont 10 femmes, 3 adjoints et 16 retraités) représentant 25 académies. Les très nombreuses interventions sur tous les sujets traités se sont déroulées dans un climat serein et constructif. La Commission était présidée par Lydia Advenier, secrétaire départementale de l'Allier, animée par Patrick Falconnier ; le secrétariat de séance a été assuré par Anne Berger, Bernard Deslis et Michel Gasperment.

*Le débat s'est d'abord organisé autour de l'actualité immédiate.* En parallèle pendant ce débat, et quand cela a été nécessaire, ont été rappelées les motions toujours d'actualité. En effet, pour ce CSN, peu de motions académiques ou départementales (sur le CFA et le classement) sont parvenues à la commission, ce qui peut se comprendre en terme de calendrier, ce CSN se situant à peine quelques mois après le Congrès de Nantes qui a été très riche pour la commission.

## L'actualité de la commission

Le CFA

Le débat a porté longuement sur le CFA (texte du Rhône) avec 5 interventions dans

la salle sur ce sujet; tous les intervenants condamnent autant la forme que le fond choisis par le Ministère de la Fonction Publique : ni concertation syndicale avant d'annoncer l'extinction progressive et très rapide du CFA, ni réflexion d'ensemble sur les conséquences éventuelles d'une telle décision. D'autre part si cette décision pénalise l'ensemble des fonctionnaires, elle est encore plus difficile à accepter pour les personnels de direction, dont le métier est de plus en plus difficile, et qui ne se voient reconnaître ni un accès réel à la CPA (cessation progressive d'activité) ni un droit légitime à l'aménagement et à la réduction de leur temps de travail.

La commission carrière du CSN propose donc la motion suivante :

### Motion

Le CSN du SNPDEN réuni le 14 novembre 2002 :

- dénonce avec force la décision d'extinction du CFA, prise sans aucune concertation syndicale
- rappelle que le CFA était la seule possibilité de fin de carrière anticipée qui était offerte aux personnels de direction
- mandate le BN pour que sa fédération, l'UNSA-Education, agisse fermement sur ce sujet en prenant en compte les spécificités de notre fonction dans le débat sur les retraites

*Motion adoptée à l'unanimité  
moins 2 abstentions*

### Sur les promotions

À titre d'information :

Situation de départ		Budget		Budget 2002		Budget 2003		Budget 2004	
Budget 2000		Corps unique au		73 créations		Aucune création		Prévisions	
31/12/2000		01/09/2001							
(+ 30 consolidations)									
1.1	295	468	3,40 %	676	4,92 %	887	6,44 %	1 101	8 %
1.2	450								
2.1	4 847	5 707	41,80 %	5 878	42,70 %	6 046	43,92 %	6 193	45 %
2.2	8 076	7 485	54,80 %	7 209	52,38 %	6 830	49,64 %	6 469	47 %
Total	13 668	13 660		13 763		13 763		13 763	
		+ 30 emplois budgétaires = 13690							

Le budget 2003 ne prévoit aucune création supplémentaire d'emplois de direction : cela signifie en clair que les ouvertures d'établissements à la rentrée 2003 (plusieurs dizaines sont prévues) se feront à emplois constants et qu'il faut donc s'attendre à quelques initiatives académiques

de « redéploiement » : vigilance syndicale ! Cette année la montée en charge du statut coûte au budget de l'état la somme supplémentaire de 3 647 420 euros (soit presque 24 millions de francs).

Le PLF 2003 prévoit en hors classe 211 créations, qui s'ajoutent aux 676 emplois budgétaires déjà existants, ce qui donne 887 au total. Pour atteindre le pourcentage prévu au statut de 8 % en hors classe, soit 1 101 emplois (si le nombre total d'emplois de personnels de direction reste bien à 13 763) le PLF 2004, qui marquera la fin de la montée en charge actuelle du statut, devra donc prévoir la création de 214 emplois (1 101-887).

Pour la 1<sup>re</sup> classe, le PLF prévoit 168 créations, qui s'ajoutent aux 5 878 emplois existants, donc 6 046 au total. Il faudra que le PLF 2004 programme la création de 147 emplois pour parvenir au total de 6 193, soit 45 % du corps.

Les créations en hors classe (211) et 1<sup>re</sup> classe (168) sont strictement compensées par autant de suppressions en 2<sup>e</sup> classe, soit 379.

Au total, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, on peut donc tabler en hors classe sur un minimum de promotions correspondant aux 211 créations, auxquels s'ajoutent les départs à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2002, estimés début novembre à environ 115. *Soit environ 326 promotions à la hors classe au 1<sup>er</sup> janvier 2003.*

Pour la 1<sup>re</sup> classe, s'ajoutent aux 168 créations budgétaires les 326 promotions à la hors classe (phénomène de la double pompe), ainsi que les départs à la retraite du 1<sup>er</sup> septembre 2002, estimés début novembre à 550. *Soit un minimum de promotions à la 1<sup>re</sup> classe de 1 044.*

Pour 2005 il sera indispensable d'obtenir une amélioration du pyramidage...

Le débat de la commission, avec 10 interventions dans la salle, a reposé la question d'un éventuel barème. Si le problème se pose avec moins d'acuité pour les pro-

motions à la première classe, d'une part grâce au nombre de promotions possibles, d'autre part grâce à la maîtrise due à l'expérience des commissaires paritaires académiques, il se pose en revanche pour l'accès à la hors classe.

La commission rappelle : qu'il s'agit bien d'un tableau d'avancement, que l'accès à la hors classe ne saurait, dans les conditions actuelles de pyramidage à 8 % du corps, concerner tous les retraitables, que le problème se pose différemment selon les académies en fonction de leur vivier de promovables à la hors classe, alors même que le tableau national d'avancement n'est que la concaténation des tableaux académiques, que certaines académies ont mis en œuvre un barème qui permet une discussion avec l'autorité académique qui, elle seule, dispose in fine du pouvoir de proposition

Dans ces conditions la commission considère que davantage qu'un barème national avec des critères précis et uniformes, il est préférable de s'attacher à des principes.

#### Texte d'orientation :

- le SNPDEN œuvre pour que chaque personnel de direction bénéficie au minimum d'une promotion
- quand dans une académie il s'avère utile de préciser des critères, ceux-ci doivent être discutés avec les syndiqués et mis en œuvre dans la transparence
- dès lors, ces critères doivent permettre de trouver un équilibre pour promouvoir des retraitables tout en permettant l'accès à la hors classe aux autres actifs

*Texte adopté à l'unanimité  
moins 11 abstentions*

## Le classement des établissements

Classement tous les 3 ans, pourcentages à respecter et à utiliser dans leur totalité, ne pas proposer de déclassement entre deux classements, rechercher les possibilités de surclassement des établissements en forte croissance sans autre déclassement, qualité du travail dans les académies pour que le groupe de suivi national soit efficace, nécessité de mettre enfin en phase le classement et les mutations.

#### Texte d'orientation :

Dans ces conditions la commission carrière du CSN propose de mettre en application le classement avec la même méthodologie, tout en demandant au groupe de suivi national une attention vigilante aux cas particuliers et argumentés qui lui remonteront des académies, bien entendu dans le respect du sens général du classement (équilibre entre le quantitatif et le qualitatif).

*Texte adopté à l'unanimité*

## La gestion individuelle de carrière

La commission carrière du BN fait le double constat suivant : la commission carrière dispose d'un corpus de motions solide sur tous les aspects, qu'il n'est pas nécessaire de réécrire à chaque fois ; la demande des syndiqués est forte d'une aide individuelle, de conseils, de documents concernant leurs stratégies de carrière, etc.

Sans perdre de vue qu'un syndicat doit avant tout construire une doctrine et donner du sens à l'action collective, on doit aussi se souvenir qu'il est là pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents.

C'est pour cela que la commission carrière souhaite d'abord dresser un bilan de son activité depuis le Congrès de Nantes :

- rencontre le 28 juin à la DESCO sur le classement des établissements, d'abord pour obtenir quelques reclassements au 1<sup>er</sup> septembre 2002 (fait : voir BO du 24 octobre), ensuite pour obtenir des surclassements sans déclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2003, enfin pour préparer le prochain classement qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 ; nouveau contact à la DESCO pour une réunion de travail préparatoire (groupe national de suivi) au classement prévue le 18 décembre 2002
- participation à la rencontre du 3 juillet à la DPATE avec M<sup>me</sup> GILLE à propos du mécontentement des lauréats concours, sujet à nouveau abordé le 17 juillet avec le problème de la formation initiale et du DESS, dossiers toujours en l'état
- rencontre avec M. DELLACASA-GRANDE à la DAF le 16 septembre : présentation de nos mandats de congrès, point sur les dysfonctionnements dans l'application du nouveau statut, longue évocation du dossier retraites/CFA
- réponses à de nombreux courriers, avec une prédominance des sujets sur la mobilité et toujours sur le classement des établissements ; la sous-commission répond à des courriers sur les droits à pension, le CFA, le tableau d'assimilation, et plus récemment sur l'arrêt Griesmar
- tous les membres de la commission carrière du Bureau National ont par-



ticipé à la rédaction d'items pour le site du SNPDEN : classement des établissements, mutations et mobilité, promotions, logement de fonction, congé de longue maladie et congé de longue durée, congé de fin d'activité, retraite, etc.

- enfin la commission rappelle qu'il existe plusieurs documents utilisables par tous les collègues intéressé(e)s : mandats et motions en cours (document distribué à la commission), historique des avancées de carrière de 1988 à 2001 (document réactualisé distribué aux SA), document comparant des exemples de fin de carrière de l'encadrement supérieur afin d'initier la réflexion prospective pour l'évolution de notre corps unique, etc.

La commission carrière a ensuite interrogé les participants sur ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour mieux aider les syndiqués. Quatre interventions dans la salle. Des propositions sont faites pour améliorer la situation : par exemple, traiter l'historique du butoir du 962 autant dans le « document général » que sur le site du SNPDEN (item), mise à jour du memento fin de carrière et retraite (par fiches), étude plus fine du corps des syndiqués afin d'être plus réactif (par exemple à l'approche de la retraite), ou encore travailler au rapprochement d'informations entre actifs et retraités. Dans l'ensemble, la commission du CSN a apprécié et validé les méthodes de travail.

## Vers un corps d'encadrement supérieur ?

Le Congrès de Nantes a demandé la création d'un groupe de travail sur le sujet afin de nourrir la réflexion collective. Ce groupe s'est réuni le 12 novembre pour prendre connaissance de différents documents : déroulement de carrière, montant des indemnités de différents corps de fonctionnaires dans et hors de l'éducation nationale et a pu ébaucher une réflexion. Ce travail fera l'objet d'un article dans un futur *Direction*.

## Perspectives pour les prochains CSN

Mieux lier la commission carrière avec les différentes CAP ; poursuivre les échanges de documents et de propositions entre la commission et les académies ; ajouter dans les thèmes à traiter, les problèmes liés à la réforme des retraites ; réunir le groupe en dehors du CSN.

# Commission fin de carrière et retraite

Michel ROUGERIE

## Le pouvoir d'achat

Depuis 1948, la grille de la FP a défini une échelle des traitements selon des indices caractéristiques pour chaque corps. Les pensions de retraite, antérieurement liquidées en francs, de façon définitive, étaient dorénavant arrivées à un indice, comme les traitements : c'est la péréquation. Les modifications statutaires qui sont intervenues dans les différents corps, ont justifié l'assimilation des retraités selon des modalités qui ont évolué. La doctrine gouvernementale était, dans les années soixante-dix, favorable aux retraités. La doctrine des années quatre-vingt-dix, résumée dans la circulaire Sarkozy, a prévu une assimilation au moindre coût en reclassant les retraités à l'indice égal ou immédiatement supérieur.

En d'autres termes, les retraités n'ont plus rien à attendre des avancées des actifs. Ils sont sur le quai de la gare quand le train des actifs avance et subissent année après année des pertes de pouvoir d'achat dues à l'écart qui s'instaure de manière continue entre la valeur du point d'indice et l'indice des prix. Cette baisse de pouvoir d'achat touche également les actifs, mais elle est masquée par l'évolution de la carrière qui comporte, en particulier dans notre corps, des promotions.

Une étude de la FGR montre ainsi que, de 1986 à 1993, l'écart prix/pensions et traitements est de - 8,5 % pour se stabiliser sensiblement par la suite ; pour l'année 2002, la valeur du point d'indice augmente de 1,2 % quand les prix montent de 1,8 %. Cette situation préoccupante pénalise en premier lieu les retraités qui ne disposent pas des moyens d'action des actifs ; elle n'est pas analysée dans la presse fédérale. Nous devons transmettre le message dans notre fédération afin que les avancées des actifs n'apparaissent pas financées par la détérioration de la situation des retraités. Pour lancer ce débat, la commission propose de publier prochainement dans *Direction* les tableaux et courbes qui illustrent la situation. Elle a retenu l'idée de composer, sur la même durée, une fiche de paie qui suivrait l'évolution des prix.

## Égalité hommes-femmes

Le code des pensions civiles et militaires accorde actuellement aux femmes fonctionnaires une bonification d'une annuité par enfant. En 1991, M. Griesmar, magistrat, a contesté les bases de la pension qui lui était attribuée parce qu'elles ne prenaient pas en compte les bonifications pour enfants et étaient, sur ce point, contraires au droit communautaire. Dans son arrêté du 29 juillet 2002, le conseil d'état intégrait l'avis de la Cour de justice européenne refusant toute discrimination sexiste tout en

limitant les effets de sa décision : l'erreur de droit ainsi mise en lumière doit être contestée dans les 12 mois suivant le départ en retraite. Tant que la loi française est inchangée, cet arrêt ne vaut que pour M. Griesmar : l'article L123 du code des pensions devra être mis en conformité avec la réglementation européenne. La sous-commission fin de carrière et retraite a convenu que l'arrêt Griesmar comporte des dangers pour l'avenir : danger d'une harmonisation hommes femmes vers le bas, danger de voir cette harmonisation discrètement noyée dans l'ensemble de la négociation qui va s'ouvrir en 2003 sur l'avenir des retraites. Mais cet arrêt existe et il pose la question de l'extension des bonifications pour enfants aux retraités hommes et, au préalable, le devoir d'information de l'organisation syndicale. Cette information doit être adaptée selon les situations :

- dans les 12 mois suivant leur départ en retraite, un modèle de lettre à adresser au service des pensions de Nantes sera diffusé dans le bulletin *Direction*. Cette démarche, qui recevra dans l'immédiat une réponse négative, a des chances à terme d'être couronnée de succès.
- A l'intention des retraités plus anciens, qui pourront s'ils le souhaitent engager un recours, le dossier constitué par la FGR sera à disposition de nos collègues par le canal syndical. Il est à noter que la FGR n'appelle pas à une action systématique et juge - à ce jour - que cette question soulève a priori plus d'inconvénients que d'avantages.

Lettre à envoyer en recommandé avec AR dans les 12 mois qui suivent le départ en retraite :

*Nom, prénom, adresse complète, référence du dossier (n° NIR, n° EDU)*

A

*Service des pensions, 10 Boulevard Gaston Doumergue, 44264 NANTES CEDEX 2*

*J'ai l'honneur de contester les bases de liquidation de la pension qui m'a été attribuée par arrêté du (date) à compter du (date).*

*En effet le certificat d'inscription de la pension qui m'a été adressé sous le numéro..., ne tient pas compte de la bonification pour enfants à laquelle j'ai droit en vertu du principe d'égalité des rémunérations des hommes et des femmes (CE Griesmar du 22 juillet 2002).*

*J'ai élevé (nombre) enfants qui répondent aux conditions fixées par l'article L 12 du Code des pensions (donner la liste avec noms et prénoms).*

*Fait à...*

*Signature*

# Commission éducation et pédagogie

Hélène RABATÉ

**Une école qui permet de fonder une société républicaine, démocratique, une école qui permet le développement de l'individu par l'éducation et l'instruction.**

La commission pédagogie du CSN a réuni 50 personnes provenant de 22 académies y compris les 6 membres de la commission du BN. Elle était présidée par Albert Miedzianowski, SD de l'Aveyron.

Quelles activités pour la commission éducation et pédagogie du BN depuis le début de l'année scolaire ?

La commission éducation et pédagogie du BN a dû répondre à de nombreuses sollicitations depuis le début de l'année scolaire d'une part en raison de la mise en œuvre des dispositions adoptées par l'ancienne équipe gouvernementale, d'autre part du fait des propositions nouvelles émanant des cabinets des deux ministres ou de la DESCO, quand il ne s'agit pas de projets du ministre de l'intérieur.

Nous avons participé aux différentes audiences avec les deux ministres, les directeurs de cabinet, le directeur de l'enseignement supérieur et avons exposé nos points de vue, notre conception de l'École.

Si nous avons été écoutés avec beaucoup de courtoisie, nous ne sommes pas sûrs d'avoir toujours été entendus.

Nous avons été destinataires de projets de décrets, arrêtés, circulaires, notes de service. Nous avons protesté au Conseil Supérieur de l'Éducation contre les nouvelles conditions d'évaluation d'épreuves du baccalauréat (EPS, TPE, capacités expérimentales...) Nous avons dit et écrit notre réticence face à la place croissante dévolue aux associations, place difficile à contrôler par des personnels de direction qui restent évidemment responsables ou clés de voûtes de différents dispositifs dont ils n'ont pas la maîtrise. Je fais ici allusion aux ateliers relais, au livret de l'engagement, à la formation de délégués. Nous avons

demandé le retrait de ce dernier projet qui prévoyait pour nos délégués une formation aux objectifs aussi ambitieux qu'irréalistes et ne mentionnait pas le rôle du CPE, pas même incidemment.

Quels résultats ? A ce jour, nous entendons parler du livret de l'engagement, mais aucun texte n'est sorti ; pour la formation des délégués, pas de circulaire nouvelle à ce jour. Et sur le collège, beaucoup de rumeurs, quelques déclarations mais pas d'écrits. Restons vigilants !

Le décret modifiant le baccalauréat paru au journal officiel en octobre a été amendé par rapport au projet initial présenté au CSE qui prévoyait l'instauration d'une nouvelle forme d'épreuve (enseignement obligatoire/évaluation facultative). Au-delà des TPE, c'était dans cette formulation une porte ouverte vers l'apparition d'épreuves dont l'existence rend ingérable l'organisation des établissements et augmente le risque d'absentéisme. L'alinéa ajouté à l'article 3 du décret de septembre 1993 portant règlement du baccalauréat général ne nous donne pas pleinement satisfaction mais limite les risques :

« Le ministre de l'Éducation Nationale peut prévoir qu'un enseignement obligatoire nouvellement créé fait l'objet d'une épreuve facultative pendant une durée qui ne peut excéder 3 ans à compter de sa mise en place ».



La commission Éducation et Pédagogie a poursuivi son travail sur les CPGE et élargi son champ de réflexion aux STS. Philippe GUITTET a évoqué la rencontre avec M. MONTEIL, directeur de l'enseignement supérieur. Le compte rendu de cette audience sera publié dans le prochain bulletin *Direction*. Le travail dans ce domaine se poursuit.

Les questions d'actualité  
Elles sont aujourd'hui si nombreuses et si pressantes que la commission éducation et



pédagogie du CSN a dû limiter les thèmes sur lesquels elle s'est penchée. Mais nous ne pouvons nous cantonner à une attitude de réaction. Nous devons parallèlement continuer à élaborer notre doctrine syndicale.

C'est toute une conception de l'École et de ses missions qui est en jeu.

C'est notre conception de l'École et de ses missions qu'il nous faut défendre : une école qui permet de fonder une société républicaine, démocratique, une école qui permet le développement de l'individu par l'éducation et l'instruction.

Pour cela, nous ne devons pas oublier que l'éducation nationale ne constitue pas un îlot au milieu de la vie sociale et économique de notre pays. Nous devons prendre en compte deux dimensions incontournables :

1. Nous œuvrons dans un contexte politique qui a changé et nous avons à analyser les différents projets de textes, par exemple les textes sur l'enseignement et la formation professionnels par rapport à une politique dont les contours se dessinent de plus en plus clairement au fur et à mesure que les projets se mettent en place.
2. L'Europe, y compris l'Europe de l'Éducation se construit et nous ne devons pas oublier de mettre en perspective les nouveaux textes réglementaires qui nous échoient, il nous faut élargir notre champ de réflexion, notamment, pour ne citer que cet exemple, en ce qui concerne le premier cycle de l'enseignement supérieur.

La commission éducation et pédagogie du CSN a travaillé sur six thèmes : trois thèmes d'actualité, trois thèmes proposés à la réflexion des académies lors de la réunion avec les SA et SD du 9 octobre 2002. Il a été parfois possible de s'appuyer sur les contributions des académies ; parfois la commission pédagogie du BN a préparé des synthèses à partir de prises de position anciennes du syndicat ou de contributions individuelles. Deux motions seront proposées au vote du CSN. Le 3<sup>e</sup> thème d'actualité est présenté par Philippe Tournier.

Le premier thème abordé a été celui de l'absentéisme scolaire.

L'absentéisme ou l'école mise en échec

Depuis plusieurs années le problème de l'absentéisme scolaire est soulevé et toutes les études montrent que le phénomène s'amplifie. Le terme même de « absentéisme » apparaît dans le supplément du Robert dans les années soixante-dix et supplante définitivement, y compris dans nos imaginaires l'« école buissonnière ». L'augmentation du nombre de lycéens a profondément changé la physionomie de nos établissements et de nouveaux comportements sont apparus chez nos élèves. Mais les conduites absentes apparaissent avant les années lycée. Le SNPDEN tire le signal d'alarme depuis plusieurs années.

Un rapport de l'IGEN sur l'absentéisme des lycéens publié en 1998 fait le point à

partir d'analyses et de questionnaires conduits principalement de 1993 à 1996. Des analyses ponctuelles sont publiées depuis mais il n'existe aucun document national de référence et les données restent imprécises. Si les collègues n'ont pas encore fait l'objet d'une étude globale, nous sommes fondés à penser que l'absentéisme tend à y prendre des proportions tout aussi inquiétantes.

Toutefois on peut faire certains constats.

Qu'est ce que l'absentéisme ?

« Manque d'assiduité à un travail exigeant la présence en un lieu ; comportement de celui qui est souvent absent » (le Robert).

L'inspection générale a retenu deux critères pour préciser le sens du terme : la notion d'absentéisme renvoie à des absences volontaires et répétitives. Mais l'IGEN reconnaît que cette notion reste imprécise et son appréciation subjective.

Il s'agit d'un manquement à l'obligation scolaire inscrite dans la loi depuis 1882, obligation portée à 16 ans depuis 1959 (article 131-1 du code de l'éducation). Il s'agit également d'un manquement à l'obligation d'assiduité (loi d'orientation de juillet 1989, article 131-8 du code de l'éducation, règlement intérieur des établissements).

Il existe de nombreuses formes d'absentéisme et les différentes analyses dressent une typologie assez proche de la réalité que nous constatons dans les EPLE : absentéisme par défaut de motivation, absentéisme de confort (le jour des vacances ou quand on a une heure de cours dans la demi-journée...), absentéisme stratégique (choix des cours « utiles », évitement des contrôles), absentéisme pour raisons économiques (petits boulots), absentéisme contraint (exclusion), vrai-faux absentéisme (les présents-absents dans le cours ou les absents présents, absents au

cours, présents dans l'établissement). Le chef d'établissement est interpellé à deux niveaux par le phénomène :

- Risque d'échec scolaire pour l'élève avec influence néfaste sur toute une classe
- Mise en cause de sa responsabilité, particulièrement lorsque l'élève est mineur.

Le phénomène s'amplifie et apparaît de plus en plus préoccupant.

Quelques données chiffrées :

Entre 1980 et 2000, on serait passé de 9 à 21 % d'absentéisme chez les garçons et de 6 à 13 % chez les filles dans la population des 11-18 ans, ce qui correspond à un élève sur 8 dans cette tranche d'âge. (source : dossier de presse du groupe de travail relatif aux manquements à l'obligation scolaire, octobre 2002 ; rappelons que le SNPDEN n'a pas été invité à participer au groupe de travail).

Des caractéristiques peuvent être dégagées

L'absentéisme touche plus souvent les garçons que les filles (rapport IGEN, rapport INSERM, document ci-dessus)

L'absentéisme est plus fréquent en lycée professionnel qu'en LEGT, plus fréquent dans les sections technologiques tertiaires que dans les sections technologiques industrielles. Dans les sections professionnelles les élèves semblent plus absents dans les cours au lycée que pendant les séquences en entreprise. (rapport IGEN). Les absences dans l'enseignement professionnel apparaissent plus fréquentes dans les lycées professionnels que dans les sections professionnelles des lycées polyvalents (rapport de juin 2002 effectué dans l'académie de Versailles « l'absentéisme des élèves des sections professionnelles des lycées »).



*L'absentéisme est corrélé avec un certain nombre de difficultés ou de risques*

Il est corrélé avec l'échec scolaire, sans qu'il soit toujours facile de distinguer s'il en est une cause ou une conséquence. L'absentéisme est plus important chez les élèves redoublants ou en retard scolaire.

Il est fréquemment corrélé avec des problèmes de santé, des difficultés personnelles ou familiales. L'enquête Inserm de 1993 note chez les élèves absentéistes un plus grand pourcentage de troubles dépressifs majeurs, de passages à l'acte suicidaire, de plaintes somatiques. Ils ont été plus souvent victimes de violences physiques (16 % des filles absentéistes contre 9 % des non absentéistes, 41 % des garçons absentéistes contre 26 %) ou de violences sexuelles (12 % des filles absentéistes contre 7 %, 2,5 % des garçons contre 0,7 %).

Il est corrélé avec des attitudes déviantes : les élèves absentéistes sont souvent fumeurs, consommateurs de tabac, d'alcool ou de drogue. Certains sont violents. (enquête de l'Inserm). L'absentéisme est donc lié au risque de marginalisation, voire de délinquance.

#### Les enjeux de la lutte contre l'absentéisme

Ce sont les objectifs de l'école de la République qui sont mis en cause par le phénomène de l'absentéisme. L'obligation scolaire n'est plus comprise par certains jeunes ou certaines familles qui peuvent la ressentir comme une atteinte à leur « liberté » individuelle et adoptent une attitude de consommateurs. Or

L'obligation scolaire correspond à une volonté de protéger l'enfant et de lutter contre son entrée précoce sur le marché du travail et l'exploitation de son travail.

Elle est liée à une volonté de rendre possible une promotion sociale par l'instruction et l'éducation

Elle vise la socialisation des individus et la construction d'une société démocratique dont elle concourt à assurer la cohésion.

La réponse esquissée par le ministre de l'intérieur (pénalisation de l'absentéisme) ne semble pas adaptée au problème ni à ses enjeux.

#### Les réponses possibles pour lutter contre le phénomène

Toutes les réponses passent par un dialogue avec l'élève et avec sa famille. Il importe que ceux-ci comprennent le sens de la scolarisation que ce soit pendant la période de la scolarisation obligatoire ou plus tard. Il importe que la présence en cours prenne un sens positif.

#### Sur le plan administratif et réglementaire

Une réglementation existe. Il faudrait l'appliquer et la compléter :

- Avant la fin de l'obligation scolaire (avant 16 ans) : les absences injustifiées sont signalées à l'inspecteur d'académie lorsqu'elles dépassent 4 demi-journées en un mois. Celui-ci envoie une mise en garde aux familles et peut demander au procureur la

suspension des allocations familiales, en application de l'ordonnance de 1959. Chaque année 9 000 familles sur plus de 8 millions sont sanctionnées. (Source : dossier de presse du groupe de travail relatif aux manquements à l'obligation scolaire). A cette occasion un dispositif de médiation se met en général en place.

Le SNPDEN demande une application plus rigoureuse de la réglementation existante.

Après 16 ans :

- Les signalements que les chefs d'établissement continuent à effectuer sont trop rarement suivis d'effet. De plus les élèves et les familles reçoivent des bourses justifiées par la poursuite d'études. Là encore, il conviendrait d'appliquer les textes et de redonner un sens à la fois aux aides sociales et à la scolarité, en suspendant les bourses des élèves absentéistes.

#### Sur le plan pédagogique

Plusieurs mesures devraient être mises en œuvre :

- Lier le passage dans la classe supérieure et la présentation aux examens par un établissement à l'assiduité d'un élève. Introduire les modifications réglementaires nécessaires.

- Éviter de favoriser l'absentéisme : assurer le remplacement des enseignants absents ; simplifier les examens afin de ne pas perdre des semaines de scolarité, au moment du baccalauréat par exemple ; simplifier l'élaboration des emplois du temps des classes (multiplication des options, des demi-heures de cours, des petits groupes de travail sans moyen pour encadrer le reste des élèves) ; donner les moyens de la pédagogie et de l'accueil aux établissements.

- Éviter les classes ou les établissements ghettos, les filières d'exclusion et donc réaffirmer l'importance du maintien de la carte scolaire.

- Favoriser la présence des trois voies (générale, technologique, professionnelle dans les lycées), créer des classes ou des dispositifs passerelles, des dispositifs relais au sein de l'institution avec des personnels qui ont reçu une formation et sont des professionnels pour assurer l'encadrement.

- Donner les moyens d'individualiser les parcours pour les élèves qui ont des difficultés particulières.

#### Sur le plan éducatif et social

Assurer le suivi médical, psychologique et social des élèves, ce qui signifie nommer des personnels en nombre suffisant dans les établissements

Attribuer des fonds sociaux en quantité suffisante

La commission s'est prononcée sur les réponses possibles proposées dans le rapport de synthèse sur le sujet, étant entendu que sur un sujet aussi difficile à cerner la position syndicale peut évoluer.

Texte adopté par 114 pour, 62 abstentions, 4 contre et 4 refus de vote

La deuxième question abordée au titre des thèmes d'actualité a été la conférence

de Xavier Darcos sur la violence. La discussion a porté sur différents points et, volontairement, n'a pas été exhaustive. La commission a noté que la plupart des propositions impliquaient une transformation des textes qui régissent le fonctionnement des EPLE. (loi de 1989, décret du 30 août 1985 modifié) et donc qu'une grande vigilance était nécessaire de notre part.

La commission a réaffirmé son attachement au principe de l'autonomie des établissements (pour l'élaboration du règlement intérieur par exemple), a souligné que si certaines mesures, déjà appliquées ponctuellement s'avèrent efficaces : inclusion-exclusion, contrat personnalisé avec un élève, leur généralisation semble problématique au moment où se pose la question des moyens d'encadrement. Le recours au SAMU, aux pompiers, aux associations est jugé peu réaliste s'il doit être systématisé.

L'importance de la référence au règlement et à la loi dans leur valeur formatrice et éducative a été rappelée. Exclure un élève par conseil de discipline a un sens qu'il ne convient pas de mésestimer ; le radier par une décision du chef d'établissement peut être plus facile mais peut donner lieu à des décisions arbitraires. En ce qui concerne le remplacement éventuel du règlement intérieur par un contrat signé par l'élève et la famille, certains membres de la commission font valoir qu'un contrat lie des parties égales, ce qui ne saurait être le cas, et que certaines questions relèvent d'un règlement et non d'un contrat.

En ce qui concerne le conseil de discipline, la commission apprécie l'élargissement de la représentation de l'équipe de direction.

Les thèmes prévus à l'ordre du jour du CSN pour la commission pédagogie ont ensuite été abordés

## Validation des savoirs et des compétences en fin de troisième et en fin de terminale

Le brevet des collèges comme le baccalauréat ont une valeur symbolique forte dans notre système éducatif et dans notre société.

Pour la plupart des élèves, le brevet des collèges est le premier examen depuis la suppression du certificat d'études. Mais il n'existe aucun lien entre le brevet des collèges et l'orientation après la classe de troisième. Le brevet ne constitue pas non plus une évaluation des savoirs et des compétences : ceux qui ne l'obtiennent pas n'ont rien comme le veut la loi du tout ou rien propre aux diplômes obtenus par examen, ceux qui l'ont peuvent avoir des niveaux de connaissances et de compétences très divers.

De même le baccalauréat en tant que premier diplôme de l'enseignement supérieur ouvre les portes de l'université, des IUT, STS, CPGE... Il est à la fois diplôme de fin d'études et ouverture vers les études supérieures mais n'est pas pronostic de la suite. Nous connaissons tous le nombre d'échecs des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Il faudrait qu'au sein de la commission pédagogique, nous poursuivions le travail sur la validation des connaissances et des savoirs, particulièrement au niveau fin 3<sup>e</sup> et fin terminale.

La question du socle commun est différente puisqu'il s'agit du minimum que doit recevoir de l'école un élève et ce que niveau peut être atteint et validé (vérifié ?) à des âges différents, fin 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> pour les uns, fin collège ou fin de formation initiale pour les autres.

La validation de fin de 3<sup>e</sup> et de fin de terminale devrait, elle, répondre à plusieurs objectifs : reconnaître les acquis (en positif et pas par la loi du tout ou rien de l'examen), permettre une orientation positive et réaliste pour la suite des études donc prendre en compte la connaissance des exigences de la formation choisie et la motivation de l'élève.

La commission approuve le principe d'une réflexion sur ce sujet au niveau des différentes instances du syndicat.

En attendant que la réflexion de fond avance et rejoigne la question de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, des questions plus immédiates et plus concrètes se posent dans les établissements à propos de l'organisation des examens. Une motion de l'académie de Montpellier sert de base à la motion votée en commission

## MOTION

Le CSN demande que soit ouverte une réflexion approfondie sur la question des examens en France. Sans remettre en cause l'existence ni le caractère national des examens, le SNPDEN doit engager avec le Ministère une réflexion d'ensemble sur le devenir de tous les examens de l'Éducation Nationale (Brevet, BEP, CAP, Baccalauréat, BTS...)

Les personnels de direction sont confrontés chaque année à de multiples difficultés grandissantes, et craignent un blocage du système à court ou moyen terme.

La multiplicité des épreuves, des domaines de compétences à évaluer, des modalités qui varient souvent au fil des sessions exigent :

- **des personnels**, parfois surchargés en période de fin d'année, notamment pour les corrections et les interrogations.
- **des locaux**, de plus en plus nombreux et spécialisés, aménagés souvent à la hâte, et parfois à l'extérieur.....
- **des matériels**, sensibles, qui font parfois défaut dans les centres.
- **de la disponibilité** jusqu'à une période avancée de juillet alors que les tâches se multiplient en fin d'année.
- en bref, une logistique de plus en plus lourde qui dépasse les moyens dont nous

disposons, sans omettre les frais supportés par les établissements sans compensation.

Il est impératif de déboucher sur une procédure de simplification et de rationalisation qui pourrait porter sur :

- les matières, ainsi que leur nombre et leur durée, soumises à épreuves d'examen ainsi que leurs coefficients.
- les modalités d'évaluation (écrit, oral, CCF, épreuves anticipées, ponctuelles, dispenses.)
- les compétences des jurys et leurs délibérations.
- le calendrier, afin de permettre un 3<sup>e</sup> trimestre largement consacré à toutes nos missions en toute sérénité et efficacité ; notamment l'évaluation de l'année en cours et la préparation de l'année suivante.
- Les relations conventionnelles entre les services des examens et les EPLE

Notre syndicat doit faire savoir au Ministère que les conditions actuelles de l'organisation des examens ne permettent plus de respecter les missions qui sont les nôtres, garantes des valeurs de l'école républicaine, à savoir laïcité, égalité des chances, équité de traitement.

*Motion adoptée à l'unanimité  
moins 16 abstentions*

## Les élèves en grande difficulté

La discussion se déroule en deux temps. Il est d'abord question des récentes prises de position du ministre Luc Ferry annonçant la fin du collège unique.

Une motion rappelant l'attachement de notre syndicat au collège unique a été voté au congrès de Nantes et il ne semble pas utile de revenir sur ce point. En revanche il est bien précisé que collège unique ou « collège pour tous » comme le disent certains membres de la commission ne signifie pas unicité de traitement de tous les enfants, mais que des dispositifs particuliers sont nécessaires, sinon le collège peut aggraver les inégalités. Mais il semble essentiel que l'orientation n'ait pas lieu trop tôt par l'instauration de filières étanches, et de filières d'exclusion. L'Allemagne qui oriente très tôt ses élèves a remis en cause son système éducatif à la suite de l'enquête Pisa et ne saurait être citée en exemple comme cela a été parfois le cas. Le collège est aussi le lieu où tous les jeunes peuvent se côtoyer et où se construit la société de demain. Les solutions sont à chercher à l'intérieur du collège et non à l'extérieur. L'alternance en lycée professionnel, en entreprise, peut être positive, constituer un apport mais elle est à doser et surtout elle ne peut pas être considérée comme le remède contre les difficultés scolaires.

Dans un deuxième temps il est question de l'enseignement adapté auquel peu de textes ont été consacrés dans la doctrine syndicale du SNPDEN. Catherine Dauny propose un premier canevas, base

d'une réflexion à poursuivre dans les différentes instances de notre syndicat.

Les élèves en grande difficulté – Quelles réponses ?

Il serait indispensable de définir le concept de grande difficulté pour un élève de 6<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup> ou de lycée professionnel. Globalement, la grande difficulté se manifeste par une inadéquation massive de l'élève au système scolaire. Celle-ci se traduit par des réactions de mal-être du jeune, qui peuvent aller du mutisme et du repli sur soi à l'explosion violente et grand absentéisme. Les origines de la grande difficulté scolaire s'avèrent extrêmement complexes et souvent ancrées dans le vécu scolaire et affectif de la petite enfance.

Les réponses du système scolaire actuel oscillent entre l'orientation vers des structures d'enseignement adapté (SEGPA – EREA/LEA) où le jeune bénéficie à temps plein d'un « traitement pédagogique » s'appuyant sur ses acquis réels et des dispositifs relais qui affichent un objectif de remotivation et repositionnement de l'élève sur un temps limité.

Quand une équipe pédagogique, éducative et médico-sociale recherche une solution pour un élève en perdition, elle doit s'interroger sur les causes des difficultés, leur apparition dans le cursus scolaire et les aides appropriées. En fonction des constats de carence – intellectuelle, culturelle, sociale, affective – les réponses seront trouvées au sein du collège ou du lycée professionnel (dispositifs internes de remédiation, dispositifs relais, SEGPA) avec ou sans le concours des services éducatifs et sociaux extérieurs ou hors du collège et lycée (EREA/LEA).

Faut-il stigmatiser les difficultés en orientant l'élève par le biais des CCSD pour l'orientation en SEGPA et EREA/LEA ?

Faut-il « sortir » les élèves de leur contexte scolaire pour un temps plus ou moins long, ou mettre en place des alternances sous statut collégien ?

Quelle hiérarchisation des réponses et en fonction de quels critères ?

Quelle mise en réseau de ces structures en particulier au niveau de la remédiation cognitive et la restauration de l'appétence scolaire ?

Enfin, les réponses apportées nécessitent la présence de personnels compétents au sein d'équipes pluridisciplinaires complètes – enseignants, éducateurs, équipe médico-sociale – qui doivent être affectées en nombre suffisant dans les différentes structures.

La commission est d'accord pour que la réflexion syndicale se poursuive à partir des questions posées afin d'aboutir à des motions pour le prochain CSN.

## L'enseignement professionnel

Une seule contribution est remontée. Elle a été transmise très tardivement au BN. Un texte a donc été élaboré par la commission pédagogie du BN à partir de prises

# SNPDEN

## FICHE SYNDICALE DE MUTATION 2003

ACADÉMIE D'ORIGINE :			NOM, PRÉNOM :		
EMPLOI ACTUEL :			ÉTABLISSEMENT, VILLE :		
PRLY <input type="checkbox"/>	PRLP <input type="checkbox"/>	PACG <input type="checkbox"/>			
ADLY <input type="checkbox"/>	ADLP <input type="checkbox"/>	ADCG <input type="checkbox"/>			
CODE ÉTABLISSEMENT :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	CATEGORIE ÉTABL. :	<input type="checkbox"/>	LOGEMENT :
ANCIENNETÉ DANS LES FONCTIONS DE DIRECTION	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
ANCIENNETÉ DANS L'EMPLOI ACTUEL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
ANCIENNETÉ DANS LE POSTE ACTUEL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			

### 1. A quelle phase du mouvement demandez-vous à participer ?

- Demande d'affectation d'un chef d'établissement sur un poste d'adjoint
- Mouvement sur poste de chef d'établissement
- Mouvement sur poste d'adjoint

#### SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Personnel en détachement
- Personnel en congé de longue durée ou parental
- Personnel en disponibilité
- Retour de Territoire d'Outre-mer
- Retour de l'étranger
- Autre situation, précisez :

2. Le volet ci-dessous est destiné à faciliter le travail de préparation de la commission et notamment la circulation de votre fiche entre les différents commissaires paritaires selon les académies de destination dont ils sont responsables. Vous récapitulerez vos vœux dans un autre volet : indiquez seulement ici le nom de la première académie que vous demandez

1 <sup>re</sup> ACADÉMIE DEMANDÉE sur poste de chef d'établissement	Partie réservée aux Commissaires Paritaires Ne rien écrire	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1 <sup>re</sup> ACADÉMIE DEMANDÉE sur poste d'adjoint	Partie réservée aux Commissaires Paritaires Ne rien écrire	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## FICHE SYNDICALE DE MUTATION 2003

**3. Le volet ci-dessous comprend tous les éléments de votre demande de mutation.**

**Vous pouvez, à votre choix, compléter chaque rubrique ou joindre copie de la confirmation de demande de mutation.**

**Rappel nom, prénom** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**Catégorie :** \_\_\_\_\_

**Classe :** \_\_\_\_\_

**Échelon :** \_\_\_\_\_

**Date d'affectation dans l'établissement actuel :** \_\_\_\_\_ **soit :** \_\_\_\_\_ **ans dans le poste actuel.**

**Ancienneté de direction :** \_\_\_\_\_

**Ancienneté** PRLY : \_\_\_\_\_ PRLP : \_\_\_\_\_ PACG : \_\_\_\_\_

ADLY : \_\_\_\_\_ ADLP : \_\_\_\_\_ ADCG : \_\_\_\_\_

**Nombre de postes de direction y compris le premier poste :** \_\_\_\_\_

**Nombre de demandes dans le poste actuel :** \_\_\_\_\_

**Responsabilité autre établissement :** \_\_\_\_\_

**Clause de sauvegarde :** \_\_\_\_\_

**Catégorie de l'établissement avant déclassement :** \_\_\_\_\_

**Année du déclassement :** \_\_\_\_\_

**Autres demandes** (ex. : mesure de carte scolaire, excersie en ZEP...): \_\_\_\_\_

**Derniers titres universitaires :** \_\_\_\_\_

**Téléphone établissement :** \_\_\_\_\_

**Fax :** \_\_\_\_\_

**Mél :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Téléphone personnel :** \_\_\_\_\_

**Mél personnel :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Type de demande :**

Convenance personnelle

Poste double (si double poste de personnel de direction cochez la case)  oui

Rapprochement de conjoints

**Nombre d'enfants :** \_\_\_\_\_

**Renseignements concernant le conjoint :**

**Nom, prénom :** \_\_\_\_\_

**Profession :** \_\_\_\_\_

**Lieu d'exercice :** \_\_\_\_\_

**Si membre de l'Education Nationale, grade et éventuellement discipline :** \_\_\_\_\_

## FICHE SYNDICALE DE MUTATION 2003

## RÉCAPITULATIF DES VOEUX

Rappel nom, prénom \_\_\_\_\_

Mouvement sur postes de chef d'établissement :

CODE ET LIBELLES DES VOEUX							Lettre-code Recteur
	Immatriculation	Type	Libellé en clair (indispensable) <sup>(*)</sup>	Emploi	Log.	Cat.	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

(\*) mention indispensable car cela simplifie la tâche des commissaires paritaires ; la seule mention du numéro d'immatriculation est insuffisante voire inexploitable ;

Mouvement sur postes d'adjoint :

CODE ET LIBELLES DES VOEUX							Lettre-code Recteur
	Immatriculation	Type	Libellé en clair (indispensable) <sup>(*)</sup>	Emploi	Log.	Cat.	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

(\*) mention indispensable car cela simplifie la tâche des commissaires paritaires ; la seule mention du numéro d'immatriculation est insuffisante voire inexploitable ;

**4. Ce volet est destiné à recueillir les avis hiérarchiques. Vous pouvez recopier ici les avis qui vous ont été communiqués ou joindre copie de la fiche d'appréciation du Recteur ainsi que la fiche "profil candidat" établie par l'Inspecteur d'Académie. La lettre-code du recteur sera reportée pour chaque voeu dans les tableaux récapitulatifs des voeux ci-dessus.**

**Avis de l'Inspecteur de l'Académie DSDEN (fiche « profil du candidat »)**

Aptitudes et qualités professionnelles	Excellentes	Satisfaisantes	Mobilisables	Occasionnelles ou absentes
Pilotage pédagogique				
Pilotage administratif et financier				
Capacité à manager				
Qualité des relations avec les différents partenaires				

Dominante : \_\_\_\_\_

Informations complémentaires susceptibles d'éclairer sur la candidature :

## FICHE SYNDICALE DE MUTATION 2003

Rappel nom, prénom \_\_\_\_\_

Appréciations du Recteur (fiche de communication)

Avez-vous fait l'objet d'une visite de l'Inspecteur Général EVS?  oui, date : \_\_\_\_\_  non

*5. Ce volet est destiné à recevoir vos observations personnelles susceptibles d'éclairer votre demande de mutation. Utilisez ce support de préférence à l'ajout de pièces supplémentaires de façon à garder à votre dossier la maniabilité nécessaire au travail des commissaires paritaires.*

Date :

Signature :

Adressez par courrier ce dossier 4 pages en y insérant éventuellement les copies nécessaires directement à :

SNPDEN - Mutations  
21 rue Béranger  
75003 PARIS

Ne transmettez pas de double ou de triple exemplaire aux commissaires paritaires :  
la ventilation est assurée par le secrétariat du siège. Evitez la transmission par télécopie sauf nécessité.

de position syndicales antérieures et de témoignages individuels. Il est proposé à la réflexion de la commission qui l'amende. Sur les GRETA en revanche, un seul texte a été proposé tardivement et la commission du BN n'avait pas assez d'éléments pour proposer une base de réflexion à la commission.

La motion proposée porte sur le lycée professionnel et l'enseignement professionnel. Il importe en préalable de souligner la nécessité de ne pas confondre enseignement professionnel et formation professionnelle au moment où la décentralisation est à l'ordre du jour (même si une articulation est inévitable).

#### Contribution sur l'enseignement professionnel

Le lycée des métiers constitue l'une des formes possibles du lycée qui a vocation à accueillir des formations générales, technologiques, professionnelles. La mise en place des lycées des métiers ne doit pas constituer un appauvrissement des systèmes riches et complexes qui existent actuellement (lycées polyvalents avec voies générale, technologique, professionnelle, CFA et formation continue...). Seuls les lycées professionnels et technologiques actuels constituant des entités spécialisées (métiers du bois, métiers de l'automobile, métiers du bâtiment...) devraient être identifiés comme des lycées des métiers. En revanche les lycées polyvalents pourraient bénéficier du label « lycée des métiers » dans une ou plusieurs de leurs spécialités sans remise en cause de la diversité de leurs structures et de leurs formations.

Le lycée professionnel (ou la section professionnelle d'un lycée polyvalent) doit pouvoir accueillir à la fois des structures permanentes attribuant une large place à la culture générale, seul gage de possibilité de formation et de reconversion tout au long de la vie, correspondant à des formations diplômantes (CAP, BEP, Bac pro, Mention complémentaire, BTS, licence professionnelle en

partenariat avec une université) et des structures éphémères, réactives, évolutives permettant de répondre aux besoins permanents d'adaptation aux emplois et aux postes de travail (classe préparatoire à l'emploi et au poste de travail, FCIL...) dans le respect de l'autonomie de l'établissement et en cohérence avec le schéma régional des formations. Il permet de recevoir dans un cadre unique l'élève sous statut scolaire, apprenti, stagiaire de la formation continue, étudiants avec les mêmes droits (la question des rémunérations reste à poser). Il s'ancre aussi bien dans le monde économique (stage, alternance) que dans le monde universitaire (plateforme technologique, licence professionnelle).

Il doit être permis à chaque élève d'opter de manière positive pour la voie professionnelle et non par défaut, à la suite d'une orientation qui l'a informé sur le type d'études, les débouchés et d'atteindre son propre point d'excellence, au niveau V comme au niveau IV et au-delà.

Il est nécessaire que soient prévues des places d'internat en nombre suffisant par rapport aux besoins, et que des moyens soient attribués aux établissements pour que la gratuité de la scolarité soit réellement assurée aux élèves.

La question de l'articulation de la voie technologique et de la voie professionnelle doit être posée. Les bacheliers technologiques ont pour débouchés naturels les STS, quelques CPGE, les IUT. Les bacheliers professionnels doivent pouvoir bénéficier de dispositifs d'accueil identifiés au sein des STS.

Les classes de l'enseignement post-bac dans les lycées doivent se voir attribuer une équivalence en crédits européens, calculée à partir des programmes nationaux.

La question du bac pro en 3 ans à l'issue d'une classe de troisième mérite un débat. Il faut tenir compte à la fois du niveau d'entrée des élèves, du niveau d'exigence des référen-

tiels des diplômes, et éventuellement établir des distinctions entre les différentes formations.

Le rapporteur ne souhaite pas proposer cette motion au vote du CSN

Le vote de la commission (Pour : 28 - Contre : 5 - Abstention : 11) autorise à inclure ce texte au rapport et à proposer qu'il serve de base à une réflexion dans les départements et académies, cela d'autant plus que l'actualité évolue rapidement.

Le rapport de la commission éducation et pédagogie est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions

La troisième question d'actualité est celle des assistants d'éducation. Elle se situe aux frontières du champ de la commission pédagogie et est présentée par Philippe Tournier

## « L'Assistance éducative »

Philippe Tournier présente les pistes dans le cadre desquelles se situeront les positions du SNPDEN sur ce débat lors de la « table ronde » sur l'assistance éducative.

- il y a un préalable social : il faut assurer une solution de substitution pour ceux qui ne pourraient plus être ni MI/SE, ni aides éducateurs
- ce sont les missions confiées à l'EPL qui définissent les missions confiées aux personnels (et vice-versa !)
- « l'assistance éducative » est une part de l'action éducative de l'État et une continuité de l'enseignement lui-même dont elle n'est pas dissociable : les personnels qui l'assurent relèvent donc de contrats de droit public
- le concept de « surveillance » doit être clarifié entre ce qui relève réellement de l'action éducative des établissements de ce qui relève de leur « sécurisation » (ou d'autres missions comme la maintenance informatique)
- certaines de ces missions présentent un caractère professionnalisé (notamment ce qui relève de la sécurité), d'autres pourraient plutôt s'inscrire dans une démarche de prérecrutement dans la perspective de renouvellement massif des personnels enseignants et d'éducation
- dans une démarche de prérecrutement, ces personnels pourraient se voir proposer la validation des acquis de leur expérience
- la dotation des EPL en matière d'assistance éducative doit être transparente et équitable (c'est-à-dire prendre en compte le contexte de l'établissement)
- elle doit être critériée et globale : sa coloration relève de l'autonomie de l'établissement

*Texte adopté à l'unanimité moins 8 abstentions*



# Commission vie syndicale

Jean-Michel BORDES

## Accueillir, former, informer

La commission Vie syndicale s'est réunie le mercredi 13 novembre après-midi. Elle a rassemblé 37 participants de 23 académies. Elle était présidée par Marie-Ange HENRY. Nous avons regretté que seulement quatre femmes aient participé à notre séance de travail, mais il est vrai que le CSN compte en ses rangs vingt deux femmes seulement. La commission Vie syndicale a été surtout une commission de réflexion. Elle a situé son travail dans un calendrier à court et moyen terme :

- au deuxième trimestre, deux thèmes principaux seront à l'ordre du jour pour la préparation du CSN de mai 2003
  - le mode d'élection des membres du CSA
  - l'organisation financière de notre syndicat.
- La motion concernant la cotisation des retraités ne sera naturellement pas oubliée
- dans l'immédiat notre commission s'est consacrée à l'étude des thèmes à l'ordre du jour :
  - les chartes des commissaires paritaires académiques et nationaux
  - l'accueil des nouveaux à la rentrée
  - les stages syndicaux
  - l'information.

A cela s'est ajouté le problème de l'appropriation éventuelle par la commission de l'étude des questions européennes dont Donatelle Pointereau serait particulièrement chargée. En préambule à l'examen des points à l'étude, une remarque : la commission s'est appuyée sur la contribution de la section académique de Créteil, la seule qui nous ait été envoyée. Les sujets étudiés par notre commission ne semblent pas attirer l'attention de nos collègues autant qu'il serait souhaitable alors même qu'ils sont particulièrement importants pour notre syndicat. Pourquoi un tel manque d'intérêt ? La dénomination même de la commission est-elle peu parlante, peu attractive, voire rebutante ?

## Les chartes

En novembre 1998, le CSN a adopté la charte des commissaires paritaires nationaux. Cette charte est présentée à nouveau à l'examen du CSN. Sont ajoutés l'examen

et l'approbation de la charte des commissaires paritaires académiques.

- Le but des chartes :
- préciser le rôle des commissaires paritaires
  - rappeler que les commissaires paritaires sont les élus des personnels de direction, qu'ils sont donc les représentants de tous les personnels.
  - définir leurs rapports avec notre syndicat et préciser leur marge de liberté
  - indiquer les modalités du soutien, notamment matériel, que leur apporte notre syndicat
  - fixer les règles déontologiques.

- La commission a précisé les points suivants :
- le rôle que peuvent jouer les commissaires paritaires avant les commissions : étude du vivier qui doit leur être fourni et présentation en séance des situations de collègues ayant droits qui ne sont pas proposés.
  - les termes rigoureux qui caractérisent l'éthique
  - les documents supports que notre syndicat pourrait distribuer à ses commissaires paritaires à l'égal de ce qui a été fait en 98.

## Charte des commissaires paritaires académiques

Les commissaires paritaires académiques, titulaires et suppléants, élus par leurs pairs sont, au sein des commissions administratives paritaires académiques (CAPA), les représentants de tous les personnels de direction, chefs d'établissement et adjoints. A ce titre, ils ont pour tâche en CAPA, paritairement avec l'administration, d'émettre un avis sur toutes les questions qui leur sont soumises, notamment pour les tableaux d'avancement, les lettres-code, les listes d'aptitude.

Ils conseillent, assistent, défendent et informent leurs collègues. Pour les affectations rectorales des lauréats concours, des personnels nommés par liste d'aptitude ou par détachement, dans l'état actuel des procédures en vigueur, ils pourront être appelés à donner des conseils à nos collègues, éventuellement à assurer des liaisons avec les rectorats.

Élus du SNPDEN, ils situent leur action dans le cadre de la réflexion et de la politique menées

par le syndicat dans ses instances, mais, élus par l'ensemble des personnels de direction, ils jouissent de leur pleine liberté de jugement et d'action pour l'examen et le suivi des situations individuelles qu'ils ont à connaître. Ils n'ont pour cela à rendre compte et à donner des informations qu'aux seuls intéressés, de manière individuelle et confidentielle. Ils doivent présenter un front uni devant l'administration.

Membres à parité des commissions, ils doivent veiller à ce que la parité soit respectée et que les conditions de travail ainsi que les documents qui leur sont donnés soient conformes aux dispositions en vigueur.

Les commissaires paritaires disposent d'un temps de préparation égal au temps prévu pour la tenue des commissions.

Après les CAPA, ils effectuent les vérifications nécessaires des informations qui sont adressées par courrier aux intéressés. Ils bénéficient pour ce faire du concours et de l'aide matérielle de leurs sections académiques. Ils répondent aux appels téléphoniques et aux courriers adressés par les collègues.

L'un(e) des commissaires paritaires académiques est chargé(e) d'assurer la coordination du travail préparatoire et du suivi des commissions, de veiller à la cohérence et à l'unité des démarches ou interventions accomplies par les commissaires paritaires académiques, de suivre ou de faire suivre les dossiers auprès des services, de participer au besoin aux audiences du syndicat auprès des recteurs, quand les questions abordées concernent les commissions paritaires.

Les documents de travail fournis par les rectorats, par les personnels de direction ou émanant du SNPDEN, la teneur des débats en commission, les notes ou informations diverses concernant les CAPA sont confidentiels ou considérés comme tels. Ils ne doivent pas donner lieu à diffusion avant les commissions. Après les CAPA, ils peuvent être exploités et certaines données éventuellement diffusées mais selon des procédures rigoureuses, limitées et éthiquement définies.

### Charte des commissaires paritaires nationaux

Les commissaires paritaires nationaux, titulaires et suppléants, élus par leurs pairs sont, au sein des commissions administratives paritaires nationales (CAPN), les représentants de tous les personnels de direction, chefs d'établissement et adjoints. A ce titre, ils ont pour tâche, en CAPN, paritairement avec l'administration, d'émettre un avis, avis porté à la connaissance du ministre qui décide, sur les principaux actes de gestion des carrières des personnels de direction, tableaux d'avancement, mutations,



procédures disciplinaires. Ils conseillent, assistent, défendent et informent leurs collègues.

Élus du SNPDEN, ils situent leur action dans le cadre de la réflexion et de la politique menées par le syndicat dans ses instances, mais, élus par l'ensemble des personnels de direction, ils jouissent de leur pleine liberté de jugement et d'action pour l'examen et le suivi des situations individuelles qu'ils ont à connaître. Ils n'ont pour cela à rendre compte et à donner des informations qu'aux seuls intéressés, de manière individuelle et confidentielle.

Ils doivent présenter un front uni devant l'administration. Membres à parité des commissions, ils doivent veiller à ce que la parité soit respectée et que les conditions de travail ainsi que les documents qui leur sont donnés soient conformes aux dispositions en vigueur.

Les commissaires paritaires disposent d'un temps de préparation égal au temps prévu pour la tenue des commissions. Après les CAPN, ils effectuent les vérifications nécessaires des informations qui sont adressées par courrier aux intéressés, par télécopie ou par internet aux correspondants académiques du SNPDEN. Ils bénéficient pour ce faire du concours de la logistique du syndicat. Ils répondent aux appels téléphoniques et aux courriers adressés par les collègues.

Les tâches et les responsabilités sont également réparties entre les commissaires paritaires nationaux qui établissent des contacts avec les coordonnateurs des CAPA. L'un(e) d'entre eux, membre du bureau national, est chargé(e) d'assurer la coordination du travail préparatoire et du suivi des commissions, de veiller à la cohérence et à l'unité des démarches ou interventions accomplies par les commissaires paritaires académiques, de suivre ou de faire suivre les dossiers auprès des services, de participer au besoin aux audiences du syndicat auprès de la DPATE quand les questions abordées concernent les commissions paritaires.

Les documents de travail fournis par la DPATE, par les personnels de direction ou

émanant du SNPDEN, la teneur des débats en commission, les notes ou informations diverses concernant les CAPN sont confidentiels ou considérés comme tels. Ils ne doivent pas donner lieu à diffusion avant les commissions. Après les CAPN, ils peuvent être exploités et certaines données éventuellement diffusées mais selon des procédures rigoureuses, limitées et éthiquement définies.

#### Adopté à l'unanimité

##### L'accueil à la rentrée 2002

Notons d'abord que nos sections départementales et académiques apportent un soin tout particulier à l'accueil des nouveaux arrivants :

- les lauréats concours et les collègues détachés ou inscrits sur liste d'aptitude
- les nouveaux mutés
- les nouveaux retraités

Les remarques présentées par les participants à la commission sont souvent semblables.

Les collègues qui arrivent dans nos fonctions sont saisis par l'ampleur des tâches qui leur sont confiées. Il faut donc les aider à appréhender leur travail. L'aide qu'on peut leur apporter est sans doute d'abord individuelle. Il faut donc prendre soin des rapports interpersonnels et chercher à les insérer dans un réseau solidaire. Mais cette première approche correspond-elle à leurs préoccupations et à leur attente ?

Il semble nécessaire de bien saisir leurs besoins. Une question alors est posée : notre manière d'aborder les problèmes avec eux est-elle bien adaptée à des collègues qui n'ont pas toujours un passé de militants syndicaux ? Comment les amener à passer d'une démarche individuelle à l'appréhension de l'aspect collectif de la démarche syndicale ? Comment enfin les amener à prendre éventuellement des responsabilités syndicales ?

Car la prise de responsabilités est fondamentale qui conditionnera le renouvellement de nos cadres, question essentielle alors même que le nombre des personnels de direction qui vont partir en retraite est considérable et les vocations pour assumer des responsabilités syndicales encore insuffisantes au regard des enjeux.

Les pistes envisagées par la commission Vie syndicale :

- offrir aux nouveaux une aide et un encadrement, une sorte de « tutorat » que pourraient exercer de « jeunes » retraités ou des collègues aguerris dans le métier.
- insérer les collègues intéressés dans des équipes larges, porteuses et formatrices.
- montrer l'engagement de ceux qui assument des responsabilités.
- montrer que la prise de responsabilités est formatrice et qu'elle n'est pas, contrairement à ce que certains pourraient penser, un handicap pour l'accomplissement d'une carrière de personnel de direction, ceux et celles qui prennent des responsabilités syndi-

cales étant le plus souvent reconnus pour leur engagement, leurs qualités, leurs capacités.

- leur donner la possibilité de profiter de l'expérience de leurs aînés, les intégrer dans les équipes en place. A Orléans-Tours, par exemple, ils sont invités à participer au CSA.
- leur donner la possibilité de prendre des responsabilités à l'occasion des renouvellements dans nos instances, faciliter les passages de témoins.

En résumé nous devons donner une image favorable de nos fonctions de responsables syndicaux et leur offrir la possibilité de prendre rapidement des responsabilités. Il faut également les impliquer dans les démarches syndicales. Incidemment la commission a réaffirmé la nécessité de redonner son importance au travail des commissions départementales et académiques et à l'élaboration de contributions et de motions qui font maintenant trop souvent défaut. Aussi, l'organisation des AGA doit-elle sans doute être repensée afin qu'un temps soit respecté pour l'approbation, sinon l'élaboration à ce moment-là des projets de motions.

##### Les stages

Les stages se mettent en place progressivement. Le calendrier que nous avons proposé à Nantes s'avère un peu serré, la gestion du temps étant un des problèmes majeurs auquel sont confrontées nos sections. Les stages commencent et devraient se dérouler en cette fin d'année et au début ou courant du deuxième trimestre. Les canevas ont été définis. Les sections académiques enverront des comptes rendus à la commission Vie syndicale afin que puissent être définis pour mars ou avril les thèmes des stages nationaux que nous pourrions éventuellement organiser.

##### L'information et la communication au SNPDEN (Annie PREVOT)

La commission Vie syndicale du CSN a travaillé à partir du rapport d'étape qui décrit l'évolution de la communication et de l'information en 3 ans. Des 8 propositions présentées dans le n° 74 de Direction, le renouvellement de notre mensuel *Direction*, la nouvelle ligne graphique, l'utilisation continue (courrier électronique et internet) des nouvelles technologies pour une information rapide au plan national, académique et départemental, le tout en rapport avec une réflexion menée sur les objectifs et les enjeux de la communication, sont désormais acquis : le syndicat a su atteindre les objectifs qu'ils s'étaient donnés. Mais la modernité maintenant apprivoisée ne doit pas occulter les questions de fond auxquelles il nous reste à trouver des réponses :

Quelle déontologie dans notre pratique des NTIC ?

L'utilisation d'internet, le support des sites, académiques ou national ont-ils du sens en dehors d'une production des commissions Vie syndicale à tous les échelons

du syndicat ? N'avons-nous pas, séduits par l'attrait de la modernité et de l'imédiateté, préféré le dialogue, la concertation, l'échange individuel au détriment de la réflexion analytique et de la production collective, qui sont pourtant le propre d'une pensée syndicale active ?

Ces questions ont été posées, débattues et la possibilité d'un forum écartée par la commission car peu représentatif de notre démarche syndicale. Nous avons préféré une généralisation de la mise en ligne du travail des commissions, sur le modèle de ce qui a été fait par Pédagogie et Carrière, avec la possibilité, sous la responsabilité des présidents de commissions, d'échanges qu'il leur appartiendrait de synthétiser ;

Autre question récurrente :

Pourquoi le site national n'évolue-t-il pas plus rapidement, pourquoi si peu de sites académiques ?

L'enrichissement et la mise à jour du site national sont effectifs dans certaines rubriques, elle va le devenir pour « Vos questions » dans le courant de décembre. Mais ici aussi, au « copier-coller » toujours possible, c'est une production solide, renseignée et orientée syndicalement qui a été préférée, quitte à tarder sur la mise en ligne car ce sont, encore, les présidents et les membres de commissions qui sont mis à contribution.

La création de sites académiques vivants et évolutifs doit beaucoup à la présence en nombre et compétence de retraités dont la disponibilité est précieuse.

La commission a donc validé la proposition de travailler sur ces deux années pour que, associant quelques adhérents missionnés par leur section académique, car rompus aux techniques de communication tant classiques qu'électroniques, des membres de la commission VS et des permanents du siège, nous puissions :

- proposer à tous une définition claire de « l'interactivité » telle qu'elle doit être pratiquée dans notre syndicat
- avancer sur la nouvelle base de données, plus riche, qui renseignera les commissaires paritaires, les SA, les SD et les membres du BN à partir notamment de l'adhésion en ligne.
- faire des propositions réalistes et pratiques aux académies comme aux commissions pour un modèle type de site et/d'échanges, sous la seule responsabilité éditoriale du secrétaire académique ou du président de commission.
- préparer l'ouverture vers les publications d'autres syndicats et fédérations partenaires.

Qu'on ne s'y trompe pas, nous n'en aurons jamais fini avec l'information et la communication, car elles évolueront encore, pour répondre aux attentes des

syndiqués comme à ce que doit être l'expression collective d'une pensée syndicale active. Nous attend, encore, dans le lointain, une fois les sites peaufinés et entièrement opérationnels, une fois la qualité de *Direction* transposée avec succès dans leur contenu, une fois les bases de données réalisées, le projet de journal des cadres, expression d'une réflexion analytique approfondie. Ces perspectives donc, à court, moyen et long terme, produiront, par un travail collectif au sein de la commission, au service de tous et de chacun, en rapport avec ses besoins, un quotidien de son métier comme dans l'exercice de son mandat syndical, les fruits d'une réflexion à laquelle il adhèrera car il s'y reconnaîtra.

#### Rappel des précédents articles/propositions émanant de la commission :

- Article : *La communication dans le syndicat : Direction 74 (1999)*,
- « *Le site Web SNPDEN (2000)* », *mémoire présenté pour approbation au BN*
- *Synthèse écrite du stage « formation à la communication » (novembre 2000)*,
- « *Évolution du site et application sous forme de base de données* » *mémoire présenté pour approbation au BN 2001*
- Texte « *La communication au SNP-DEN* » *2001 Commande écrite aux responsables de commissions pour alimenter la rubrique « Vos questions » (août 2002)*

#### L'Europe

La commission rappelle que Donatelle Pointereau a commencé une publication d'articles très intéressants dans *Direction* sur des thèmes qui concernent notre profession.

Les questions européennes doivent être maintenant abordées plus à fond. Mais l'étendue des champs à envisager est immense et concerne toutes les commissions de notre syndicat. Aussi, dans un premier temps la commission propose que l'approche de questions soit engagée de façon pragmatique sous son aspect « notre syndicat et l'Europe ? », notamment par l'étude des structures représentatives dans lesquelles il pourrait s'insérer, structures qui, à l'échelle de l'Europe, sont de nature différente de celles auxquelles nous sommes habitués en France.

La commission à l'unanimité moins six abstentions donne un avis favorable à l'intégration de la dimension Europe au sein de la commission Vie syndicale. Le CSN approuve cette proposition à l'unanimité moins une voix.

*Le rapport de la commission vie syndicale est adopté à l'unanimité*

# Laïcité - vigilan

## L'actualité de notre démarche

Au congrès de Nantes qui se tenait dans la foulée de la très particulière élection présidentielle, nous avons particulièrement insisté sur l'actualité de la laïcité et sur le nouvel intérêt qu'elle suscite. Cela s'est traduit dans l'adoption d'un texte qui se veut la synthèse de nos préoccupations (cf. *Direction* n° 99 p. 72)

Lors des derniers mois, rien n'est venu démentir ce constat et, de ce fait, notre devoir de vigilance et de réflexion s'en trouve renforcé.

La diversification/dislocation du système éducatif public garant de la cohésion de la société est à l'ordre du jour, même si ce n'est pas encore explicitement exprimé (cf. discours du Premier ministre aux recteurs et IA du 24.09.2002).

*La tendance, et/ou la tentation, communautariste reste très forte et s'accroît.* Exemple, la mise en place d'un groupe de travail avec les représentants *ès qualité* de l'enseignement catholique (cf. *Lettre de l'éducation* n° 388 du 23.09.2002) qui substituera la parité à la complémentarité de ce dernier avec l'école laïque, objectif patiemment poursuivi par la hiérarchie catholique.

Plus anecdotique, mais non moins révélatrice, la nouvelle tentative de modification de la loi Falloux par F. Bouvard, député du Morbihan.

Parallèlement, la récente remise en cause de la loi de décembre 1905 portant séparation des églises et de l'État, par J.A. de Clermont, Président de la Fédération protestante de France, qui ne correspondrait plus à « l'éclatement du paysage religieux » français, prônant une relance du « débat sur le financement des cultes » (cf. *Le Monde* du 24.09.2002). Or c'était, jusqu'à ce jour, la seule religion à admettre les fondements et principes de la loi de séparation.

*La deuxième phase de la décentralisation/régionalisation, légitimée par une réforme constitutionnelle, créera des conditions inédites pour le système éducatif public et laïque.* Si le Premier ministre, J.-P. Raffarin, dans son discours du 24.09.2002, a circonscrit le « cœur régalien » de l'éducation nationale (programmes, recrutement et formation des professeurs, statuts de enseignants, diplômes nationaux, évaluation), il n'en affirme pas moins que

## ce - action

Pierre RAFFESTIN



« nous mettons en œuvre dans la constitution le principe de subsidiarité par expérimentation » et que les futurs textes consacreront que « les collectivités territoriales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent être le mieux mises en œuvre à l'échelle de leur ressort ».

Le mélange expérimentation/subsidiarité a de quoi bousculer l'école et déboucher sur des déviances très préjudiciables à l'idéal laïque.

*Sur un autre plan, la nouvelle politique associative avancée par le ministre, Luc Ferry a de quoi nourrir nos inquiétudes.* Non pas en ce qui nous concerne, qu'il s'agisse de méconnaître, voire sous-estimer, le travail des associations laïques qui interviennent dans les écoles et nos établissements et ce bien avant qu'on parle solennellement de « l'engagement » (livret, correspondant, journée nationale...) mais il y a nécessité de bien préciser les responsabilités respectives des uns et des autres, comme le précisait Ph. Guittet dans son courrier du 10.09.2002 à la DESCO à propos des ateliers-relais : « il importe de veiller à ce que des associations, quelles que soient les qualités dont elles ont fait preuve, ne puissent, à terme, offrir une alternative à la scolarité obligatoire. Les activités péri-éducatives ne sauraient se confondre avec la scolarisation ».

Tout cela nous conduit à renforcer notre travail de réflexion pour exploitation dans notre syndicat et au service de notre système éducatif.

# Conclusion du secrétaire général

En premier lieu je voudrais remercier tous les commissaires paritaires nationaux présents ici et qui ne se représentent pas aux élections professionnelles, ils ont fait un travail exceptionnel pour le syndicat et c'est important de les remercier. Tous n'ont pas pu se représenter alors que certains souhaitaient à juste raison être à nouveau candidats mais on sait très bien qu'il est compliqué de constituer une liste, il y a des questions d'équilibre de poste, de fonction, d'académie à respecter. Philippe Marie a constitué cette liste, il sera le futur coordonnateur des commissaires paritaires sous ma responsabilité. Je crois qu'on peut se féliciter du travail des commissaires paritaires nationaux et je remercie aussi les commissaires paritaires académiques qui se trouvent dans la salle et qui ne se représentent pas aux prochaines élections.



Comme d'habitude, dans ce CSN, nous avons fait un excellent travail sur un grand nombre de textes, le temps nous était malheureusement compté en pédagogie. Il a fallu retravailler certains textes. On l'a fait dans la sérénité et cela montre la grande qualité de réflexion de notre syndicat. Le CSN a fait beaucoup de progrès depuis quelques années sur ces questions dans le sérieux. Il y a peu d'assemblées qui travaillent de cette manière, il faut continuer comme cela.

Une action a été décidée. Maintenant il faut se mobiliser. Nous avons bien vu l'exaspération des personnels de direction sur les conditions d'exercice du métier, sur le fait que le ministère ne voulait pas ouvrir de négociation. Le SNPDEN doit être massivement présent à la manifestation du 8 décembre. Il faut que la quasi totalité des collègues qui sont à moins d'une heure de Paris soient présents, il faut qu'il y ait des délégations très massives des académies qui viennent de plus loin. Il faut avoir des objectifs ambitieux dans la manifestation du 8 décembre.

Pour la semaine du 2 au 8 décembre, il faut préparer les conférences de presse, les audiences. Cette action doit être un élément de campagne, comme doit continuer à l'être l'enquête que nous menons. Même si nous avons reçu 1500 réponses, il faut encore faire du travail pour qu'un maximum d'enquêtes remontent au siège avant le 10 décembre, pour préparer notre livre blanc qui sera peut être d'ailleurs un livre noir.

Et puis je voudrais dire qu'il ne faut pas douter, on va gagner les élections. Gagner les élections, ce n'est pas simplement arriver en tête. C'est être au moins au même niveau qu'en 1998 ou même progresser. Nous avons beaucoup d'idées, nous ne sommes pas ceux qui nous inquiétons des conditions de travail entre deux élections. Nous avons, nous, fait progresser le statut et c'est ainsi que de nombreux collègues aujourd'hui peuvent être promus. Nous agissons sur les conditions de travail mais en plus nous avons une conception du métier.

Nous l'exprimons dans le référentiel.

Il faut le dire, c'est le SNPDEN et personne d'autre, par son travail quotidien, par le travail quotidien de ses militants qui a obtenu cela. Je crois que c'est comme ça qu'il faut concevoir les choses et nous gagnerons les élections car nous nous mobiliserons pour les gagner.

# Liste des membres titulaires et suppléants du Conseil Syndical National

## AIX

ABGRALL JEAN CHRISTOPHE	EREA	CSNT	
CARLE ALAIN	PACG	CSNT	
CHAUMULON ALLAIN	PRLY	CSNT	SA
DANI ALAIN	PRLY	CSNT	SD
GINI MICHEL	PACG	CSNT	SD
GUERRAND CATHERINE	PACG	CSNT	BN
LARUE PAUL LOUIS	PRLY	CSNT	
PAGE JACQUES	RET	CSNT	
RAMTAN BERNADETTE	PACG	CSNT	
SALA ROBERT	RET	CSNT	
CHAGVARDIEFF CLAUDIE	ADLY	CSNS	
CHERAMY JEAN CLAUDE	RET	CSNS	
CHONG MIREILLE	PACG	CSNS	
DESANTI JEAN	RET	CSNS	
DESCARMES ERIC	ADCG	CSNS	
VERNET ALAIN	PACG	CSNS	

## AMIENS

BONDEELLE ALAIN	RET	CSNT	
DAGORN MARTINE	PRLY	CSNT	SD
DAVIGNY LUCIEN	PRLY	CSNT	
GAUTHE ALAIN	PACG	CSNT	SD
HIEZ JACKIE	PRLY	CSNT	SA
KERINEC JOSETTE	PACG	CSNT	
LEFEVRE BERNARD	PRLY	CSNT	CNC
OULD SIDI FALL FRANCOISE	ADLY	CSNT	BN
VANNOERKERKE GHISLAINE	PACG	CSNT	
WISNIEWSKI FRANCOISE	PRLY	CSNT	SD
BERTHAUT DANIEL	RET	CSNS	
JAMET PHILIPPE	PACG	CSNS	
LEFEVRE BERNARD	PRLY	CSNT	
LEPREUX BERNARD	PACG	CSNS	
YOUCEFI FRANCINE	ADCG	CSNS	

## BESANCON

COLIN DIDIER	PACG	CSNT	SD
DUNOYER MARCEL	RET	CSNT	
DUPONT MARTINE	PRLY	CSNT	SD
GUICHON ALAIN	PRLY	CSNT	BN
JACQUEMARD MARCEL	PACG	CSNT	BN
LIBOZ CHRISTINE	PACG	CSNT	SD
MARC ALAIN	PRLY	CSNT	SA
MARCHANDOT JOEL	PRLY	CSNT	
MONNIEN HENRY	PRLY	CSNT	
POIREY COLETTE	PACG	CSNT	SD
COUTROT JEAN	RET	CSNS	
COUTROT FAIVRE MICHELE	PACG	CSNS	
PASTWA MICHEL	PRLY	CSNS	
PEQUIGNOT JACQUES	PRLY	CSNS	

## BORDEAUX

BENAYOUN EDMOND	RET	CSNT	anc. SG
BEYRIS JACQUES	PRLY	CSNT	SD
BORDES JEAN MICHEL	ADLY	CSNT	BN
CAGNIART BERTRAND	PACG	CSNT	SD
CHARTIER ALAIN	PRLY	CSNT	
DAUNY CATHERINE	EREA	CSNT	BN
FALLER JEAN	PRLY	CSNT	SA
FERNANDEZ JEAN PIERRE	RET	CSNT	
HAGET JEAN CLAUDE	PRLY	CSNT	SD
LIBOZ HENRI	PRLY	CSNT	
MONTAUD PIERRE	PACG	CSNT	SD
SIMON EVELYNE	PACG	CSNT	SD
BUHERNE YVES	PACG	CSNS	
CLAUDEL DOURNEAU GUILAINE	ADCG	CSNS	
DELUGIN DANIEL	RET	CSNS	
MEMBRADO AMOR	PACG	CSNS	
TRAN CLAUDE	PRLY	CSNS	
VEAUX MONIQUE	PACG	CSNS	
VUONG CLAUDINE	PRLY	CSNS	
WALZER WILLIAM	PACG	CSNS	

## CAEN

BOURILLON JACKY	RET	CSNT	
DECROUX JEAN PHILIPPE	PRLY	CSNT	SA
HAMARD PATRICK	PRLY	CSNT	
PETITEAU LUCE	PACG	CSNT	
PETITJEAN DIDIER	PRLY	CSNT	

PONCET LAURENCE	ADLP	CSNT	
ROBERT BRUNO	PACG	CSNT	SD
ZIMMERMANN MICHEL	PACG	CSNT CP - CNC	
BARBE CHRISTINE	PACG	CSNS	SD
CARNIOL MICHEL	PRLY	CSNS	
DUVAL CLAUDINE	RET	CSNS	
GERIN CHRISTOPHE	PACG	CSNS	
MONTAGNE DOMINIQUE	PRLY	CSNS	
NOEL YFFICK	ADCG	CSNS	
THOMAS ALAIN	PRLY	CSNS	
VIDOT BERNARD	PRLY	CSNS	

## CLERMONT-FD

ADVENIER LYDIA	PACG	CSNT	SD
CUNIN MAURICE	PRLY	CSNT	
DOMMANGET MICHEL	PRLY	CSNT	
FAURE MICHEL	ADCG	CSNT	
GUERVENO JEAN FRANCOIS	ADLY	CSNT	SD
LAPORTE MARIE JOSE	RET	CSNT	
RAMILLIEN GERARD	PACG	CSNT	SA
VAISSIERE HELENE	PRLY	CSNT	CP
ASTIER MICHEL	ADLY	CSNS	
BONNASSIEUX GENEVIEVE	PACG	CSNS	
CHALARD GUY	PACG	CSNS	SD
DECORPS BERNARD	PRLY	CSNS	
GASTON ANDRE	RET	CSNS	
RAMAIN BERNARD	PACG	CSNS	

## CORSE

CASANOVA JEAN PIERRE	PRLY	CSNT	SA
MARY EMILE	PRLY	CSNT	
GREGORJ CHARLES	PACG	CSNS	

## CRETEIL

BACH DELPEUCH DANIEL	PRLY	CSNT	CP
BOLLORE PASCAL	PACG	CSNT	BN
BURLERAUX ALAIN	PRLY	CSNT	SA
CHAMBON DIDIER	PACG	CSNT	SD
CHARBONNEL CHRISTIAN	RET	CSNT	
GRUAT DANIEL	PACG	CSNT	
HADJOUEL ANDRE SAMUEL	PRLY	CSNT	SD
JAUARIAT ALAIN	PACG	CSNT	
PELTIER DANIEL	PRLY	CSNT	
POINTEAU DONATELLA	PRLY	CSNT	BNCP
PREVOT ANNIE	PRLY	CSNT	BN
ROMERO JEAN JACQUES	PRLY	CSNT	anc. SG
ROUFFET COLETTE	PACG	CSNT	SD
TOMASI FRANCOIS	PRLY	CSNT	
TUFAN FRANCOISE	PACG	CSNT	
GRIZARD ANNIE	PRLY	CSNS	
LE ROUX JEAN PIERRE	PACG	CSNS	
PESCHAIRE MARCEL	PACG	CSNS	
RICHAUD ANDRE	PRLY	CSNS	
ROCHA SOARES CLAUDINE	PACG	CSNS	
SURAN ALAIN	PRLY	CSNS	
TALLOT SYLVIE	ADCG	CSNS	
TETREL JEAN LOUIS	PACG	CSNS	

## DIJON

BAILLY GUY	PRLY	CSNT	
BERGER ANNE	PACG	CSNT	BN
DRAPIER MICHEL	PACG	CSNT	
MAGLICA GEORGES	PRLY	CSNT	SA
PERSEGOL GUY	RET	CSNT	
PETILLOT MICHEL	RET	CSNT	
PLANCHE FRANCOIS	ADLY	CSNT	
WOYCIKOWSKA COLETTE	PRLY	CSNT	
DARIER COLETTE	PACG	CSNS	
FAVELIER GILBERT	PACG	CSNS	SD
HENSSIEEN PHILIPPE	PRLY	CSNS	
IMBERTY MARTINE	PACG	CSNS	
JOLIVOT ALAIN	PACG	CSNS	SD

## ETRANGER

PATIES MAX	ADLY	CSNT	SA
THOMAS MICHEL	PRLY	CSNT	CP ETR

## GRENOBLE

ALLEMAND GEORGETTE	RET	CSNT	CNC
CATRYCKE JEAN FRANCOIS	ADLP	CSNT	

CELLIER PAULETTE	PACG	CSNT	SD
DURAND JEAN PAUL	PRLY	CSNT	
EVENO YVES	RET	CSNT	
FERRUS JACQUES	PRLY	CSNT	SD
LAPORTE PIERRE	PACG	CSNT	BN
MACHY DANIEL	PACG	CSNT	
MARTINON JEAN CLAUDE	PACG	CSNT	SD
RANCHON JEAN PIERRE	PRLY	CSNT	SA
SEGUIN JEAN CLAUDE	PRLY	CSNT	
BAUDEMENT GENEVIEVE	PACG	CSNS	SD
BILLAUD SERGE	PACG	CSNS	
CHARBONNIER CLAUDE	RET	CSNS	
FALLETTI CADET MARIE FRANCE	ADCG	CSNS	
FIOL JACQUES	PRLY	CSNS	
LEBLANC CHARLES	PACG	CSNS	
MARTINON JEAN CLAUDE	PACG	CSNS	SD
PEYRASSE CHRISTIANE	PRLY	CSNS	

## GUADELOUPE

TITUS LAURENT	PACG	CSNT	SA
---------------	------	------	----

## GUYANE

OCTAVIA JEAN PIERRE	PACG	CSNT	SA
---------------------	------	------	----

## LA REUNION

MARTIN MARION	PRLY	CSNT	SA
---------------	------	------	----

## LILLE

CAMBIER PATRICK	PRLY	CSNT	
FRANCOIS GUY	PACG	CSNT	SD
GUILMOT RENE	RET	CSNT	
HORY MICHEL	RET	CSNT	anc. SG
LEGRAIN HYZY HELENE	PRLY	CSNT	
LEMORT MARTINE	PACG	CSNT	
MARLIOT CHRISTINE	PRLY	CSNT	
PARISOT DOMINIQUE	PRLY	CSNT	CP
PUCHOIS ALBERT	PACG	CSNT	BN
SAVELON GUY	PACG	CSNT	SA
SEGARD JEAN PIERRE	PRLY	CSNT	
SIROT JACQUES	PRLY	CSNT	
SOTTY PIERRE ANDRE	PACG	CSNT	SD
TOURNIER PHILIPPE	PRLY	CSNT	BN
BARBIER GUY	RET	CSNS	
BOUTTEVILLE GERARD	RET	CSNS	
BRUYERE DENIS	PRLY	CSNS	
GRAS GERARD	PACG	CSNS	
MOLLEDA PIERRE	PRLY	CSNS	
PIONNIER JOCELYNE	PACG	CSNS	
POILLION ALAIN	PRLY	CSNS	
SINGEVIN CHRISTIANE	RET	CSNS	

## LIMOGES

BARITAUD CHRISTIAN	PRLY	CSNT	SA
BORIE MICHEL	PRLY	CSNT	
CAILLOT JEAN CLAUDE	RET	CSNT	
DELOST ALAIN	PRLY	CSNT	
LEFEBVRE GERALDINE	PACG	CSNT	
LEVY LEON MARC	PRLY	CSNT	
SERMADIRAS JOSETTE	PACG	CSNT	
GATTE MICHEL	PACG	CSNS	
LAGARDE GEORGETTE	PRLY	CSNS	
LAROCHE RENE	RET	CSNS	
MARCHAND DANIEL	PRLY	CSNS	
MONTILLAUD JEAN PAUL	PACG	CSNS	SD
TRIGOSSE MICHEL	PRLY	CSNS	

## LYON

BARRATIER CLAUDE	RET	CSNT	
BOUGAULT JEAN LOUIS	PRLY	CSNT	SD
BOYER JACQUES	PACG	CSNT	SD
COPPERE JEAN LOUIS	PRLY	CSNT	SA
DELCOURT MARIE LOUISE	PRLY	CSNT	
GOULERET ISABELLE	PRLY	CSNT	
PEZET DEBUIRE MARYANICK	PACG	CSNT	
RADOUAN MICHEL	PACG	CSNT	SD
ROUGERIE MICHEL	RET	CSNT	BN
COPPERE MAGALI	PRLY	CSNS	
FOURNIER PAUL	RET	CSNS	
GIN MARIE JOSEPH	RET	CSNS	
GURGO MICHEL	PACG	CSNS	

LEGAY CHRISTINE PACG CSNS  
 MOSCHETTI MARCEL PACG CSNS  
 TARADE JEAN RET CSNS

**MARTINIQUE**

VENTADOUR HUGUETTE PACG CSNT SA

**MONTPELLIER**

BARTHES ALAIN PACG CSNT  
 BELET REMI RET CSNT  
 DE HARO GEORGES PRLY CSNT  
 GERMAIN CHANTAL PRLY CSNT SD  
 JAVELAS PIERRE PACG CSNT SD  
 PEYTAVI MARCEL RET CSNT anc. SG  
 PIOLI SERGE PRLY CSNT CP  
 PIT SERGE PRLP CSNT  
 SANDRIN NICOLE ADLP CSNT  
 VERGES JEAN PRLY CSNT SA  
 VIGNERON VANEL JACQUELINE ADLY CSNT CP  
 ARRIBAT BERNARD PACG CSNS  
 BRUGEAS ANNE MARIE PACG CSNS  
 CHAMAYOU ROGER PRLP CSNS  
 CHARTON JOEL PACG CSNS  
 DEVAUX MICHELE RET CSNS  
 MERCADAL JEAN MARIE PACG CSNS SD  
 TEILLOL JEAN PAUL PRLP CSNS

**NANCY**

BAN HENRI PACG CSNT SD  
 DEMMER VERONIQUE PACG CSNT CP  
 DUBOIS JEAN PIERRE PACG CSNT  
 DUFAYS PHILIPPE PRLY CSNT SD  
 GRANDPIERRE DROUARD MARTINE PRLP CSNT SD  
 HARMAND JEAN FRANCOIS RET CSNT  
 HOUSELLE SYLVAIN PRLY CSNT SA  
 MONNOT JEAN PIERRE PACG CSNT  
 ROYER ROBERT RET CSNT  
 BECK GEORGES RET CSNS  
 BERTON ELIANE PRLY CSNS  
 FURLAN DANIEL ADLP CSNS  
 HARMAND JEAN FRANCOIS RET CSNS  
 HUART JEAN CLAUDE RET CSNS  
 PORTZER JEAN PAUL PRLP CSNS

**NANTES**

BEGUIN ALAIN PRLY CSNT  
 DESLIS BERNARD ADCG CSNT BN  
 GAGNAIRE JEROME PACG CSNT  
 GRUET RENE ADLY CSNT SD  
 GUIMARD JEAN CLAUDE RET CSNT CNC  
 HUIDAL LILIANE PACG CSNT SD  
 LANDAIS JEAN PIERRE RET CSNT  
 LOT ANDRE PRLY CSNT SA  
 MILVILLE JEAN MARC PRLP CSNT  
 PICNET JEAN PIERRE PACG CSNT  
 PIERRE COLETTE PACG CSNT BN  
 ALBERT ALINE PACG CSNS  
 COCOTIER MICHEL PRLP CSNS  
 GUERSENT JOEL RET CSNS  
 LE BRIS VIVIANE PACG CSNS  
 LUTZ JEAN PRLY CSNS  
 MERCIER GERARD PACG CSNS SD  
 MUylaERT CHRISTIANE PRLP CSNS  
 PACAUD MICHEL ADLY CSNS

**NICE**

BOYE JEAN DIDIER PACG CSNT SD  
 CALIZZANO BEATRICE PRLY CSNT  
 DECOURT MARCEL RET CSNT  
 DEMORGE MICHELE PACG CSNT  
 GROSSO EMILE PRLP CSNT SD  
 LUIGI JACQUES PACG CSNT  
 OLIVE JOEL PRLY CSNT SA  
 PETITOT CATHERINE PACG CSNT BN  
 BRUN BERNARD RET CSNS  
 CLERMONT JACQUES PACG CSNS  
 DURAN MARC ADLY CSNS  
 GUILLERMOU JEAN MARIE PRLY CSNS CP  
 JUAN ALAIN ADCG CSNS  
 REMY JEAN NOEL PRLP CSNS

**ORLEANS TOURS**

BLONDEL ROBERT PACG CSNT SD  
 CHARILLON FRANCOISE RET CSNT BN  
 CHESNE MICHEL ADLY CSNT

DENIEUL YVES ADLY CSNT  
 HERLEMONT DANIEL PACG CSNT SD  
 KOPFER MONIQUE PRLY CSNT  
 LE ROUX JEAN LUC PRLP CSNT  
 LURKIN GHISLAIN PRLY CSNT SA  
 OUAGGINI ANDRE RET CSNT CNC  
 RAFFESTIN PIERRE RET CSNT  
 SARRAZIN PATRICK ADLP CSNT SD  
 SZYMKIEWICZ HELENE ADLY CSNT  
 BERTHET REGINE PRLP CSNS  
 CHABAS DANIELLE PACG CSNS  
 DE PINEL DE LA TAULE OLIVIER ADLP CSNS  
 FOULON DANIEL RET CSNS  
 GILLET FRANCOISE ADCG CSNS  
 MARY EDITH PACG CSNS  
 NOAH CLAUDE PRLY CSNS SD  
 SENECHAL MICHEL ADLY CSNS

**PARIS**

BOURGEOIS ROBERT RET CSNT anc. SG  
 CHERON MICHEL PACG CSNT  
 COLLET CHANTAL PRLY CSNT CP  
 DELMAS YVES RET CSNT  
 DUPLAIX THERESE PRLY CSNT  
 DURAND JEAN CLAUDE PRLY CSNT  
 GUITTET PHILIPPE PRLY CSNT BN  
 HENRY MARIE ANGE PRLY CSNT SA  
 LAFAY JEAN CLAUDE PRLY CSNT BN  
 MINNE OLIVIER PRLY CSNT CP  
 MOMBOISSE ROBERT RET CSNT anc. SG  
 PERRON FRANCOISE EREA CSNT CP  
 PIERROT REMY PRLY CSNT  
 QUESQUE CHRISTIAN PACG CSNT  
 TEPLITKY MARIE HELENE PACG CSNT  
 DEVAUX JEAN CLAUDE ADCG CSNS  
 LAFAY JEAN CLAUDE PRLY CSNS  
 MILLEFERT MAURICE EREA CSNS  
 PERROT GENEVIEVE ADLY CSNS  
 REYMONDON ARIANE PACG CSNS  
 TOMASI FRANCOIS NOEL PRLP CSNS

**POITIERS**

AUBIN DANIEL PACG CSNT  
 BOUDET ANNIE PACG CSNT  
 BOUDET CHRISTIAN PACG CSNT SD  
 BOUDY GILLET DANIELLE PACG CSNT SD  
 DESHAYES MAURICE PRLY CSNT SA  
 GEMOT JEAN CHARLES PRLY CSNT SD  
 GRETHER GERARD PACG CSNT SD  
 LEMUET JACQUES RET CSNT  
 VAL ALAIN ADCG CSNT BN  
 ARNAL JEAN CLAUDE PRLY CSNS  
 BENSOUSSAN MICHELE PACG CSNS  
 CLERCY JEAN MARIE RET CSNS  
 DALLEZ IRENE PRLY CSNS  
 FOURCADE JOELLE ADLY CSNS  
 MEUNIER PHILIPPE PACG CSNS  
 PLAT ALAIN PACG CSNS

**REIMS**

DIDIER GEORGES PACG CSNT  
 FERNANDES RAYMOND PRLY CSNT SA  
 GUINARD JEAN RET CSNT  
 LEHEUTRE NELLY PRLY CSNT  
 MASSON ANDRE ADLY CSNT  
 OUVRRARD MARC PRLY CSNT  
 RENAULT GEORGES RET CSNT  
 RIVELLI ANTOINE PRLP CSNT BN  
 BIDOT BENOIT PACG CSNS  
 DISCRIT YANNICK PRLP CSNS  
 MARTIGNONI MIREILLE RET CSNS  
 QUENTIN DANIELE PRLY CSNS

**RENNES**

BEDEL DOMINIQUE PACG CSNT SA  
 BOURGOGNON JEAN LUC PACG CSNT SD  
 HAUTIERE ROBERT RET CSNT  
 JUGAN ANDRE PRLY CSNT  
 LE BRIS JEAN PIERRE PACG CSNT SD  
 LE GUILLOUZER DIDIER PACG CSNT  
 LEGRAND ISABELLE PRLP CSNT  
 NICOLLE FRANCOIS PACG CSNT SD  
 SALAUN PIERRE ADLY CSNT SD  
 VINCENT PHILIPPE PRLY CSNT BN  
 COUSSI MICHEL PRLY CSNS

FOI GABRIEL PACG CSNS  
 GALLOUDEC NICOLE PACG CSNS  
 LAGARDE FRANCOISE RET CSNS  
 NAGUET DOMINIQUE PRLY CSNS

**ROUEN**

BOULINEAU DANIELE PRLY CSNT CP  
 DANEL MARTINE PACG CSNT  
 FRANCOIS GUY PACG CSNT SD  
 HELIAS ALAIN PRLY CSNT SA  
 LANGUMIER CHRISTIAN PRLY CSNT SD  
 LEFEVRE JEAN PIERRE ADCG CSNT  
 POTIER BEATRICE PRLY CSNT  
 QUELLIEN JOEL RET CSNT  
 BATUT MICHEL PACG CSNS  
 BOCOQUET ALAIN PACG CSNS  
 COMBES FRANCOISE PACG CSNS  
 DELVARRE HELENE PACG CSNS  
 MANOURY CHRISTIAN PACG CSNS  
 THIEBAUD GERARD PRLY CSNS

**STRASBOURG**

BECK PAUL RET CSNT  
 BOBIK CLARISSE PACG CSNT  
 BRESSON HENRI PRLY CSNT  
 EHRMANN YVES PRLY CSNT SA  
 GASPERMENT MICHEL PRLY CSNT BN  
 LECLERCQ OLIVIER ADLY CSNT  
 MIELCAREK GUY PACG CSNT SD  
 VERVAEKE ALAIN PACG CSNT SD  
 BIRRE ANDRE PACG CSNS  
 BUCHI FREDERIC RET CSNS  
 DE ROUX YVES PRLP CSNS  
 GREILSAMMER GERARD PRLP CSNS  
 POUPLIN YVONNE ADLY CSNS  
 STIKER GAETAN EREA CSNS

**TOULOUSE**

BELLIER DANIEL PRLY CSNT  
 BIRY MYRIAM ADCG CSNT  
 CUSMANO RENE PRLP CSNT  
 DONNADIEU PIERRE PRLP CSNT  
 FALCONNIER PATRICK PRLY CSNT BN  
 LEGERET JACQUES RET CSNT  
 LHAMAS FERNANDEZ GERARD PACG CSNT  
 MAURY ANDRE PRLP CSNT  
 MIEDZIANOWSKI ALBERT PACG CSNT SD  
 SAX FRANCOIS PRLY CSNT SA  
 SEGUIN JEAN PIERRE PRLP CSNT CP  
 CATALO ANNE ADCG CSNS  
 CHERY MICHEL PRLY CSNS  
 GARSON HOULIE DOMINIQUE PACG CSNS  
 GENDULPHE MARCEL PRLY CSNS  
 GUTIERREZ RENE RET CSNS  
 LAMBERTI BERNARD PRLP CSNS  
 MAUREL CHANTAL ADLY CSNS

**VERSAILLES**

BONTEMPS JEAN MARIE PRLY CSNT SD  
 BOUSQUET PIERRE PRLY CSNT  
 CHATELAIN CHRISTIANE PRLP CSNT SD  
 DEJEAN ALBERT RET CSNT  
 GERARD JEAN CLAUDE PACG CSNT  
 JOUREAU CHRISTINE PACG CSNT  
 LE MOINE JOEL PACG CSNT  
 MARIE PHILIPPE PRLY CSNT BN  
 PRIOU MARIE HELENE PACG CSNT  
 PRIVAT HELIOS PRLY CSNT SA  
 RABATE HELENE PRLY CSNT BN  
 RICHARD MICHEL PACG CSNT BNSD  
 RIVIERE MURIEL PACG CSNT SD  
 SIGOILLOT MICHEL PRLY CSNT  
 VOGT MIREILLE PRLY CSNT CP  
 CARLIER JEAN PIERRE PRLP CSNS  
 CHAMBON RAYMOND PRLP CSNS  
 DA SILVA PIERRE RET CSNS  
 LE LOUARN YVON PACG CSNS  
 MACE COVAL ANNIE ADLP CSNS  
 SMITH JACQUELINE PACG CSNS

# Le groupe de travail CPGE

Jacques SIROT

## Réunion du vendredi 4 octobre à Bordeaux

En présence d'Hélène Rabaté, de Jean-Claude Lafay, membres du BN (commission pédagogie), le groupe de travail CPGE du SNPDEN, animé par François Boulay, a repris son activité le vendredi 4 octobre au lycée Montaigne de Bordeaux. Il regroupait 14 participants<sup>1</sup>.

Dans un premier temps, Hélène Rabaté fait un compte rendu de la rencontre avec François Perret, directeur de cabinet de Xavier Darcos et Jean-Louis Nembrini, directeur adjoint, le 11 septembre. C'est au cours de cette audience que nous apprenons que les classes préparatoires vont enfin disposer d'un interlocuteur en la personne de Claude Boichot, IGEN. On retrouvera les principales informations sur cette réunion dans le n° 102 de *Direction*. Une demande d'audience a été formulée auprès du nouveau Directeur de l'Enseignement Supérieur, le recteur Monteil puisque la DES a la responsabilité « administrative » des formations post-bac.

François Boulay demande au siège que la liste de diffusion des informations « CPGE » (dont les C-R de nos travaux) soit établie pour éviter toute perte de temps et réagir au plus vite. D'autre part, même si *Direction* diffuse régulièrement nos réflexions, il serait bon que nous puissions joindre directement les proviseurs de lycée disposant de prépas pour harmoniser certaines pratiques.

Le groupe de travail se félicite de voir que la plupart des thèmes de réflexion qu'il a soulevés (statut du lycéen-étudiant, démocratisation des formations et du recrutement) soient repris par de nombreuses organisations qui, à des titres divers, ont à voir avec les CPGE. Ces préoccupations recourent également celles du ministère. C'est une reconnaissance (même indirecte ou involontaire !) de notre travail, et un encouragement à approfondir la réflexion syndicale dans ce domaine.

## L'organisation des concours

La situation est très variable selon les établissements. Jean-Daniel Roque rappelle que la loi de décentralisation (décret de 85) confère aux EPLE une autonomie qui empêche même un recteur d'imposer une activité qui ne relève pas de leur mission (c'est le cas des concours). D'autre part, pour certaines écoles, le problème devient idéologique (certains responsables ont même confié préférer payer plus à des établissements privés !).

Nous convenons que le siège rappellera aux collègues les obligations légales (conventions) conformes au statut des EPLE. En incidence, des collègues nous informent que des préfectures transfèrent aux rectorats le contrôle de légalité des actes : ce n'est pas anodin car il y a alors confusion entre contrôle de légalité (préfet) et d'opportunité (recteur) et, au delà de l'aspect technique, cela remet en cause l'autonomie des établissements.

Pour les concours, nous avons envisagé 4 cas :

- Concours hors Éducation Nationale : obligation de convention et participation financière de l'organisateur (selon tarif voté en CA)
- Concours de l'Éducation Nationale : établissement d'une convention éventuellement sans participation financière mais prise en charge des personnels sollicités (mise à disposition de personnels ou paiement d'indemnités ou HS)
- Baccalauréat : c'est le seul examen qui prévoit une rémunération des personnels. Il fait partie des missions confiées aux EPLE qui participent à sa préparation. Convention inutile mais le service organisateur (rectorat/IA) doit adresser au chef de centre la liste des candidats extérieurs à l'EPLE.
- Autres examens : même principe que le baccalauréat sans participation financière (cf. statut EPLE de 85).

Jean-Daniel Roque rappelle un principe qui prend tout son sens dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARTT : il faut séparer organisation (les enseignements et les tâches annexes) et accueil

(qui peut concerner d'autres élèves que ceux de l'EPLE). Dans ce cadre, le chef d'établissement d'accueil peut ne pas être chef de centre.

## Fusion des préparations Vêto avec celles d'Agro<sup>2</sup>

Le SNPDEN n'a pas donné de position officielle à ce sujet. Toutefois, de l'échange, il apparaît une position favorable à la fusion des deux filières sous deux réserves et une remarque de fond : possibilité pour les lycées (19 sont concernés) d'accueillir les doublants éventuels même si la carte scolaire modifie la structure des établissements (certains transferts pourraient porter un gros préjudice à ces élèves réaffectés à une longue distance de leur ancien établissement) ; organiser la réaffectation des enseignants concernés : ce qui implique une étude affinée de la carte scolaire de ces nouvelles sections ; il est dommage qu'on n'ait pas profité de cette réforme pour revoir la formation des « Agro », formation la plus généraliste des filières scientifiques. Il est indispensable de ne pas alourdir les programmes, ce serait contraire à tout esprit de démocratisation.

Il a été rappelé aussi l'importance de « boucler » ce dossier au plus vite, compte tenu du calendrier qui s'engage sur les nouvelles procédures de recrutement. Une décision trop tardive mettra en péril la procédure qui pourrait alors être remise en cause.

## Gratuité

Sur ce dossier, Jean-Daniel Roque rappelle la note publiée au B.O. appliquant le Code de l'Éducation. Le rapport Toulemonde dit que la gratuité concerne la rémunération des personnels impliqués dans la formation mais pas celle des prestations accessoires ! Cela devrait permettre d'établir une stratégie d'action à partir de ce rapport pour obliger le Ministère à avancer sur ce dossier.

La situation est là aussi très diverse selon les régions. Nous proposons que le SNPDEN rencontre le président de

l'Association des Présidents de Région pour évoquer ce problème. La gratuité des fournitures aux prépas paraît un non-sens car c'est, dans les conditions actuelles, aux familles les plus aisées économiquement que l'on donne. D'autre part, le coût des ouvrages est trop important pour qu'on puisse espérer une réelle compensation des fonds publics.

Le groupe de travail suggère de construire un budget sincère et véritable qui fasse apparaître toutes les dépenses imputables au post-baccalauréat, par exemple au § A1. Un prélèvement sur fonds de réserves s'avérera sans doute alors indispensable mais cette manœuvre fera apparaître les besoins réels aux régions. Il pourrait y avoir un risque : les régions ne vont-elles pas demander de justifier les coûts des enseignements ? La difficulté réside dans la définition de ce qui est effectivement dû aux élèves au titre des éléments de travail gratuits.

## Recrutement

Le dossier est en passe d'être finalisé. Nous avons évoqué quelques difficultés à prévoir mais aussi approuvé que soient ainsi posées les bases d'un processus qui devrait (si tout le monde joue le jeu) aboutir à une meilleure répartition des candidatures et un taux de remplissage des structures plus satisfaisant.

J.-C. Lafay faisant partie du groupe de mise au point au ministère, il lui a été demandé de porter notre réflexion sur plusieurs points : le calendrier qui fait apparaître un 3e tour d'affectation après la fermeture des établissements (du 15 au 18 juillet) alors que les inscriptions définitives des élèves ne peuvent se faire avant... ; les « vocations tardives » n'étant pas prises en compte dans la procédure internet ne seront traitées qu'en fonction des places vacantes à la rentrée. Ceci pourrait conduire certains à contourner la procédure : délit d'initié ? ; les internats : la procédure prévoit que le nombre de places disponibles soit affiché par sexe et par série... C'est une réelle difficulté pour la plupart des établissements qui « mélangent » les filières en fonction de critères économiques le plus souvent. La machine devant faire un double classement : pour l'admission (dans une filière) et pour l'internat, elle choisira la meilleure position possible croisant ces 2 critères.

Chacun s'accorde à dire que cette nouvelle procédure imposera un gros effort de communication dans l'ensemble des établissements auprès des futurs candidats : la liste de choix qu'ils établiront devra être très précisément réfléchie (ordonnée selon des choix dont les critères ne peuvent que leur appartenir).

## Les équivalences

Un projet de convention établi par le rectorat de Paris, document régissant les rela-

tions entre l'Université Paris 6 et les classes préparatoires des lycées d'Île de France, est proposé à la réflexion du groupe. C'est un progrès par rapport aux conventions bilatérales qui ont cours jusqu'à présent. Toutefois, nous maintenons notre souhait d'une harmonisation nationale de cette pratique, permettant au local, dans un cadre national, d'organiser des jurys de validation d'études. La présence d'universitaires dans ces jurys apparaît naturelle dès lors qu'ils engagent une éventuelle poursuite de formation universitaire. Mais la procédure doit être unique et validée au niveau européen.

J.-D. Roque rappelle que les CEVU<sup>3</sup> doivent découper leurs enseignements en ECTS<sup>4</sup>. Ils reconnaissent les ECTS extérieurs même s'ils sont jaloux de leurs prérogatives sur leurs propres enseignements. C'est pourquoi, il n'y a aucune raison qu'une université ait à donner son accord préalable sur le nombre d'ECTS accordés par les conseils de classe de prépas...

La difficulté va résider dans le nombre d'ECTS que le ministère attribuera à chaque morceau des programmes de prépas (pour un maximum de 60/an). Les conseils de classe auraient à proposer ensuite un certain nombre d'ECTS, en fonction du travail et de l'investissement et des compétences acquises par l'étudiant au regard des programmes et des résultats. Cette proposition serait soumise à une commission pédagogique (pouvant comprendre des universitaires mais aussi des membres du corps enseignant de prépas) qui validerait.

Le groupe de travail approuve cette démarche qu'il souhaite voir reprendre lors de la rencontre avec le recteur Monteil.

Le fonds social pour les post-bac

F. Boulay signale que nous sommes peut être incohérents puisque nous sollicitons en parallèle la possibilité de disposer du fonds social lycéen pour les élèves du post-bac et que nous sollicitons pour eux un statut d'étudiant.

J.-C. Lafay précise que nos élèves peuvent effectivement disposer d'aides spéciales du CROUS (bourses d'enseignement supérieur) mais qu'ils n'ont pas plus accès au fonds sociaux universitaires d'urgence qui sont attribués par les Universités qui ne les connaissent pas qu'aux fonds sociaux lycéens.

François Perret a découvert ce problème lors de l'audience au cabinet de X. Darcos : il s'est engagé à voir ce problème qui sera également un thème à aborder avec le recteur Monteil.

## Le point sur les rencontres avec les partenaires

F. Boulay liste les partenaires que nous pourrions rencontrer pour leur exposer nos réflexions sur tous les sujets qui nous

préoccupent : associations des parents d'élèves (sur la gratuité ?), syndicats enseignants (c'est au BN de fixer les règles et la composition de la délégation), Conférence des Grandes Écoles : une réponse a déjà été donnée par le président Margaria de la conférence Amont qui propose une rencontre le 5 mars, associations de spécialistes : l'UPS envisage un colloque sur « la démocratisation des CPGE », ce qui rejoint nos préoccupations. Nous demandons à participer au colloque. Une réponse positive nous a été transmise ; et associations d'étudiants et/ou lycéens.

## Thèmes de travail pour l'année 2002-2003

Le groupe de travail a décidé de s'organiser en 2 ensembles qui se pencheront sur :

- *les internats et la vie au lycée pour les élèves-étudiants* (sous la responsabilité de J. D. Roque et J. C. Lafay) : constat de la situation, analyse et perspectives.
- *l'accueil et l'accompagnement pédagogique et social des nouveaux prépas* (sous la responsabilité de Ch. Collet et F. Boulay) : comment organiser un développement harmonieux de la formation à la fois dans le domaine pédagogique, dans la vie sociale et la responsabilité citoyenne.

Chacun des membres du groupe est invité à transmettre aux responsables des thèmes les éléments de sa propre réflexion une dizaine de jours avant la réunion plénière de mise au point :

- Vendredi 17 janvier au Lycée Hoche à Versailles pour le 1er thème (réunion suivie de la préparation de la réunion du 5 mars avec la Conférence des Grandes Écoles).
- Mercredi 19 mars au Lycée St Louis à Paris pour le second thème (réunion suivie de la préparation du colloque de mai de l'UPS).

Cette journée de reprise a été fructueuse. Le travail accompli l'an dernier semble avoir été apprécié de nos interlocuteurs (le Ministère, qui manquait de perspectives, a retenu quelques unes de nos idées et propositions). Il nous faut poursuivre dans cette voie.

1. cf. liste transmise par A. Masson.
2. Depuis notre réunion, les choses semblent avoir évolué...
3. CEVU : Conseil des Études et de la Vie Universitaire
4. ECTS : European Credit Transfert System (système de crédits attribués à chaque unité de cours représentant le travail supposé à fournir pour obtenir cette unité)

# L'Europe en douce...

## Et sans que les citoyens aient voix au chapitre

Lutte contre l'illettrisme, réforme de la formation des maîtres, lutte contre l'absentéisme, développement des langues, soutien particulier aux publics défavorisés, développement des NTI, partenariat renforcé avec le monde associatif et l'entreprise, lutte contre la violence, encouragements des jeunes aux actions de solidarité etc. Toute l'Europe s'engage dans ces chantiers à partir de la situation locale des états membres. Les problèmes rencontrés par les systèmes éducatifs primaires et secondaires européens sont les mêmes et les ministres de l'éducation des pays de l'Union se sont engagés depuis la conférence de Lisbonne sur des objectifs communs ainsi que sur une stratégie commune (cf. n° 100 et extrait ci dessous) afin d'augmenter la qualité de l'éducation et de faire de l'Europe « l'économie la plus compétitive du monde » d'ici 10 ans. Les premières évaluations sont prévues pour 2004.

Mais comme chacun le sait l'éducation n'est pas dans les traités. L'outil est la méthode ouverte de coordination (cf. *Direction* n° 100) avec l'échange de « bonnes pratiques ». Les enjeux de la réforme des institutions européennes interrogeront ce fonctionnement en « intergouvernemental » qui se fait à l'écart du parlement et des peuples, mais détermine de plus en plus l'évolution des politiques des états dans le domaine éducatif et dans les autres. L'enseignement supérieur en Europe est totalement piloté selon ce processus.

Les analyses économiques dont s'inspire la politique éducative européenne convergent vers la nécessité d'un financement mixte public/privé et le recommandent pour optimiser les ressources, en vue de l'effort important d'éducation.

La question des moyens de mise en œuvre nous interroge et fait craindre que les résultats espérés soient à l'inverse du but souhaité : « augmenter la qualité de l'éducation ». D'autant plus qu'à côté des recommandations pour le financement, celles pour le « rapprochement du local » et l'intégration de « l'éducation non formelle et informelle » sont aussi très prégnantes. Se posent alors la question du rôle de l'État en tant que prescripteur opérateur, régulateur et financeur et celle du rôle de ses agents.

C'est pourquoi nous demandons davantage de transparence en ce qui concerne les positions de la France au Conseil Éducation Jeunesse (institution qui prépare la politique européenne pour l'éducation et la jeunesse), que les mandats gouvernementaux soient connus et que le débat soit ouvert au niveau

national sur les questions d'orientation, de financement et de mise en œuvre de la politique française en matière d'éducation à échelle européenne. Les politiques européennes sont le fruit des orientations des états membres. Les pressions des syndicats européens ne peuvent avoir de sens qu'en relation avec le travail syndical au niveau national.

Or, les acteurs de terrain sont ignorés, ainsi que les conditions d'exercice de leurs métiers, notamment celui des personnels de direction responsables de la mise en œuvre des mesures (Du lycée des métiers... à la journée de l'engagement). L'idée « d'échanger les bonnes pratiques » ne doit pas cacher celle d'en introduire de mauvaises et il ne faut pas laisser la décentralisation en France servir de prétexte à la remise en question de certains des points forts du service public d'éducation français, ni qu'elle se fasse au détriment de ses personnels et des usagers.

Vous pouvez consulter les principaux textes sur lesquels s'est déjà engagée la France, notamment :

Sur le site Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe : [www.eurydice.org](http://www.eurydice.org)

- Les conclusions concernant le suivi du rapport sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation
- La communication du conseil de l'éducation au conseil européen sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation ainsi que la contribution de la France
- Le livre blanc sur la jeunesse en Europe.

Sur le site de la commission européenne : Europa, site portail de l'Union Européenne : <http://europa.eu.int>

- Le rapport sur le programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation
- Les conclusions du conseil européen de Barcelone avec la communication de Viviane Reeding sur « comment réaliser un espace européen d'éducation et de formation »
- Les conclusions de la commission européenne depuis 1994
- Les rapports du conseil éducation jeunesse depuis 1998.

Les analyses de nos organisations syndicales sur ces questions sont consultables sur le site de l'UNSA-Éducation : [www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) et le site du

### Donatelle POINTEREAU

CSEE, Comité Syndical Européen de l'Éducation : [www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)

Deux documents d'ordre syndical apportent leur contribution au débat :

- « *Pour une société éducative* » : contribution de l'UNSA Éducation – ESF Éditeur (cf. DIRECTION n° 95/Pages 14 et 15)
- « *Nouveaux Regards N° 17* » : Publication de l'Institut de Recherches de la FSU.

Voici quelques extraits du compte rendu d'une des dernières réunions du Conseil Éducation Jeunesse, (une des premières à laquelle a assisté notre actuel ministre) qui mériteraient débats pour l'exercice et le sens de nos missions.

## Le Conseil de l'union Européenne

Réaffirme

1. Qu'il faut veiller à la convergence entre la communication de la Commission intitulée « Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » et le programme de travail sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation, afin de dégager une stratégie globale et cohérente pour l'éducation et la formation;

2. Que l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent être renforcées par les actions et les politiques élaborées dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, du plan d'action sur les compétences et la mobilité, des programmes communautaires Socrates, Leonardo da Vinci et Jeunesse, de l'initiative e-Learning, ainsi que dans les actions en matière de recherche et d'innovation, entre autres.

Reconnaît qu'il convient de donner la priorité aux éléments suivants :

- permettre à tous les citoyens, quel que soit leur âge, d'avoir accès aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie, y compris les actions spécifiques destinées aux personnes les plus défavorisées, à ceux qui ne bénéficient pas de l'éducation et de la for-



mation ainsi qu'aux migrants, pour faciliter leur intégration sociale ;

- offrir des possibilités d'acquérir ou de mettre à jour les compétences de base, y compris les nouvelles compétences de base telles que les compétences en matière de technologies de l'information, de langues étrangères, de culture technologique, d'esprit d'entreprise et les compétences sociales ;
- former, recruter et permettre le recyclage des enseignants et des formateurs en vue du développement de l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- veiller à une validation et à une reconnaissance réelles des qualifications formelles ainsi que de l'éducation et de la formation non formelles et informelles entre les pays et les secteurs l'éducation et de formation grâce à une plus grande transparence et à une meilleure assurance de qualité ;
- veiller à ce que soient largement accessibles une information, une orientation et des conseils de qualité axés sur des groupes cibles en ce qui concerne les possibilités en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, ainsi que leurs avantages ;
- encourager la représentation des secteurs concernés, y compris le secteur de la jeunesse, au sein des réseaux et structures existants et à venir, relevant de ce domaine.

Invite les états membres, dans le cadre de leurs responsabilités

1. À développer et à mettre en œuvre des stratégies globales et cohérentes reflétant les principes et les composantes définis dans la communication de la Commission et faisant intervenir tous les acteurs concernés, en particulier les partenaires sociaux, la société civile et les autorités locales et régionales ;

2. En liaison avec la stratégie européenne pour l'emploi, à mobiliser les ressources nécessaires à ces stratégies et à promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous :

- en fixant des objectifs pour l'augmentation des investissements dans les ressources humaines, entre autres dans l'éducation et de la formation tout au long de la vie, et en optimisant l'utilisation des ressources disponibles ;

- en mettant au point des initiatives visant à stimuler l'investissement privé dans l'éducation et la formation ;
- en envisageant un recours plus ciblé aux ressources financières de la Communauté, y compris la Banque européenne d'investissement ;

3. À promouvoir l'éducation et la formation sur le lieu de travail, en coopération avec les établissements d'éducation et de formation et les partenaires sociaux ;

4. À améliorer l'éducation et la formation des enseignants et formateurs intervenant dans l'éducation et la formation tout au long de la vie afin qu'ils acquièrent les compétences d'enseignement nécessaires à la société de la connaissance, favorisant ainsi, entre autres objectifs, l'accès général à l'apprentissage des langues, l'accès de tous aux TIC, et une participation accrue aux filières scientifiques et techniques ;

5. À encourager la coopération ainsi que des mesures efficaces permettant de valider les résultats de l'éducation et de la formation, élément essentiel pour construire des ponts entre l'éducation et la formation formelles, non formelles et informelles et, partant, condition indispensable pour la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;

6. À développer des actions d'information, d'orientation et de conseil axées sur des groupes cibles, y compris trouver des outils appropriés permettant l'accès à des informations sur l'éducation, la formation et les possibilités d'emploi ;

7. À développer des stratégies permettant de détecter et d'accroître la participation des catégories exclues de la société de la connaissance en raison du faible niveau de leurs compétences de base ;

8. À améliorer la participation active à la formation et à l'éducation tout au long de la vie, y compris celle des jeunes.

Le Conseil a approuvé la résolution prise sur *la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse*.

*Le conseil de l'union européenne et les représentants des gouvernements des états membres, réunis au sein du conseil*, en ce qui concerne l'application de la méthode ouverte de coordination,

*Approuvent* les quatre priorités thématiques proposées dans le Livre blanc, et dont l'importance a été reconnue par le Conseil dans ses conclusions du 14 février 2002 : la participation, l'information, les activités de volontariat des jeunes et une compréhension et une connaissance accrues de la jeunesse.

*Soulignent* que la meilleure manière d'aborder ces priorités thématiques est de procéder de manière flexible, graduelle et progressive, en utilisant, entre autres et le cas échéant, des éléments

de la méthode ouverte de coordination définie dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne et dans des documents ultérieurs.

*Insistent* sur le fait que les priorités thématiques suivantes devraient être visées :

I. Participation :

- encourager la participation des jeunes dans l'exercice d'une citoyenneté active ;
- impliquer les jeunes dans la prise de décision, en particulier le soutien du travail des associations de jeunes et de différentes formes de participation active de la part des jeunes dans la société civile ;

- améliorer la participation au niveau local afin de promouvoir des communautés où règne la cohésion sociale ;
- stimuler l'échange de bonnes pratiques, notamment par la promotion et l'encouragement de réseaux ;

II. Information :

- améliorer les services d'information existants destinés aux jeunes en promouvant en particulier l'information des personnes qui travaillent avec et pour les jeunes ;
- encourager les liens entre ces services et l'utilisation de nouvelles technologies ;

III. Activités de volontariat des jeunes :

- faciliter les possibilités d'exercice de la solidarité et d'engagement volontaire des jeunes, et promouvoir des réseaux entre tous les acteurs concernés ;

- promouvoir des activités volontaires permettant aux jeunes de développer leur sens de l'engagement et de la citoyenneté active, leurs capacités individuelles et sociales et d'acquérir des connaissances et des capacités utiles qui contribuent à leur participation à la société en général et à accroître leurs chances sur le marché du travail ;
- encourager la reconnaissance et la valorisation des activités volontaires notamment par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile ;

IV. Compréhension et connaissance accrues de la jeunesse :

- faciliter la compilation des études consacrées à la jeunesse, effectuées au niveau national et européen, y compris par des structures de recherche et des associations de jeunes,
- faciliter la mise en réseau des structures de recherche : contribuer à la création d'outils d'étude et de recherche (par exemple des indicateurs),
- examiner, à la lumière d'études existantes, quels seraient, le cas échéant, les travaux qui seraient encore nécessaires à l'appui des priorités actuelles, des questions liées à l'autonomie des jeunes et d'autres questions importantes pour l'avenir.

Prendent acte des intentions de la commission, exposées dans le livre blanc, et invitent la commission :

- à rédiger, en consultation avec les États membres, un questionnaire pour chaque

- priorité, y compris les questions essentielles, à transmettre aux États membres ;
- à élaborer, sur la base des réponses des États membres, un rapport de synthèse pour chaque priorité, identifiant les bonnes pratiques et les approches novatrices d'intérêt commun pour les États membres,
  - à présenter au Conseil des projets d'objectifs communs, après avoir consulté le Forum européen de la jeunesse, sans exclure d'autres formes de consultation au niveau européen ;

## La position des syndicats européens sur les missions de service public en Europe

Contribution conjointe de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP), la Fédération Européenne des Travailleurs des Transports (ETF), le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) et Uni Europa

Les services d'intérêt général et la Convention européenne

1. Les soussignés se sont engagés à œuvrer pour la mise en place d'une Europe des citoyens, basée sur la solidarité, l'égalité et le développement durable dans les domaines économique et social ainsi que de l'environnement. Les services d'intérêt général assurés par des fournisseurs publics et privés - transports, poste, énergie, eau, services bancaires, télécommunication, éducation, soins et santé - sont des outils essentiels pour assurer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Des conditions identiques d'accès pour tous les citoyens aux services d'intérêt général est une condition de base pour que chaque citoyen au sein de chaque communauté puisse exercer ses droits fondamentaux. Les services d'intérêt général sont un élément clé du modèle social européen.
2. Une révision des traités de l'Union européenne doit dès lors mener à la reconnaissance du rôle politique, social et économique des services d'intérêt général dans la poursuite de la construction de l'Union européenne. *Le concept de services d'intérêt général de qualité doit être intégré dans la définition des objectifs et des activités de l'Union européenne au même titre que la création du marché intérieur.* Une telle approche est particulièrement importante dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne.
3. Les soussignés se prononcent tous en faveur du redressement du déséquilibre actuel entre les règles de la concurrence et celles qui régissent les services d'intérêt général au niveau européen. La responsabilité et le contrôle démocratique, l'utilisation respon-

sable des ressources rares, la prévention des abus de position dominante sur le marché, la fourniture de services à long terme et la sécurité de la fourniture de maints services sont autant d'aspects qui requièrent l'intervention des autorités publiques et ne peuvent être abandonnés aux aléas des forces du marché. De plus, les fusions et les acquisitions dans le secteur des services d'intérêt général doivent être évaluées en fonction de leur apport au bénéfice de l'intérêt public.

4. La révision des Traités doit **renforcer le principe de neutralité de la propriété des services d'intérêt général**. L'aide d'État ou les droits exclusifs accordés dans le cadre de l'organisation des services d'intérêt général ne doivent pas être considérés comme des pratiques propices à fausser le jeu de la concurrence, dans la mesure où les montants alloués pour atteindre les objectifs politiques fixés ne sont pas disproportionnés. Tout en respectant le principe de subsidiarité, les autorités légitimées démocratiquement aux niveaux local, régional et national des États membres doivent rester libres de déterminer la manière dont elles souhaitent organiser la fourniture des services d'intérêt général, y compris un éventuel retour de la propriété privée à la propriété publique de tel ou tel service. Il a été prouvé à plusieurs reprises que l'organisation de certains services sous la houlette des autorités publiques est une option viable et compétitive.

5. L'intégration politique, économique et sociale requiert une coopération administrative plus poussée entre les États membres de l'Union européenne. Une mise en application uniforme et cohérente de la législation de l'Union européenne est un élément indispensable pour assurer une bonne gouvernance de l'UE. Il est nécessaire de favoriser la mobilité professionnelle des employés et des fonctionnaires des services publics entre les États membres, ainsi que la reconnaissance mutuelle des qualifications et le transfert d'un État à l'autre des droits et acquis en matière de pension de retraite. La FSESP est convaincue que *la libre circulation des travailleurs, qui est un des principes clés du traité instituant la Communauté européenne, doit également s'appliquer aux personnes employées dans la fonction publique et aux travailleurs traités comme tels ainsi qu'aux autres travailleurs des administrations et services publics.*

6. Le prochain traité doit également inclure une disposition enjoignant l'Union européenne de défendre et de promouvoir ces principes dans ses relations commerciales et économiques avec les États extra européens et en particulier au sein de l'Organisation mondiale du commerce, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.  
[http://europa.eu.int/futurum/forum\\_conv/ention/documents/contrib/socio/0238\\_c\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/futurum/forum_conv/ention/documents/contrib/socio/0238_c_fr.pdf)

La Fédération Syndicale Européenne des Services Publics, FSESP, est une *fédération libre* et démocratique d'organisations syndicales indépendantes pour les travailleurs

des services publics en Europe. La FSESP est membre de la CES. Elle représente près de 180 syndicats du secteur public, c'est-à-dire environ 10 millions de travailleurs tant des administrations nationales et européennes que des autorités locales et régionales, des services sociaux et de la santé, ainsi que des services publics d'énergie, d'eau et de gestion des déchets. La FSESP a été fondée en 1978.  
Président :  
Anna Salfi de la FP-CGIL, Italie  
Vice-présidente :  
Anne-Marie Perret, de la FGF FO, France  
Secrétaire général :  
Carola Fischbach-Pyttel

La Fédération Européenne des Travailleurs des Transports, ETF, est une nouvelle organisation syndicale et en réalité la seule organisation paneuropéenne qui regroupe des syndicats des transports de toute l'Europe géographique : de l'Albanie au Royaume-Uni. L'ETF a été créée à Bruxelles en juin 1999 et est membre de la CES. L'ETF regroupe 196 syndicats auxquels sont affiliés des travailleurs des transports sur rail, des transports routier, maritime et fluvial, des infrastructures portuaires, de l'aviation civile, de la pêche et du tourisme. L'ETF représente quelque trois millions de travailleurs dans 38 pays d'Europe.

Président :  
Wilhelm Haberzettl, Gewerkschaft der Eisenbahner, Autriche  
Vice-Président :  
Graham Stevenson, TGWU, Royaume-Uni  
Secrétaire général :  
Doro Zinke

Le Comité Syndical Européen de l'Éducation, CSEE, qui a été créé en 1975, représente 81 syndicats d'enseignants dans 19 pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). La CSEE se compose d'organisations nationales d'enseignants et d'autres travailleurs du secteur de l'éducation, organisations qui sont également membres de l'Internationale de l'Éducation (IE) ou de la Confédération Mondiale des Enseignants (CME). La CSEE est membre de la CES. Elle regroupe 53 organisations associées dans 24 pays d'Europe centrale et orientale. Pour l'ensemble de l'Europe, elle compte 134 organisations représentant environ 9 millions de membres.

Président : Doug McAvoy  
Vice-Présidents : Paula Borges, Christoph Heise, Georges Vansweevelt  
Secrétaire général : Jörgen Lindholm

UNI-Europa est une fédération européenne de syndicats des secteurs des services et de la communication. UNI-Europa compte 320 affiliés et représente 7 millions de travailleurs syndiqués dans les secteurs du commerce, de la finance, des télécommunications, de la poste, ainsi que dans les secteurs graphique, du nettoyage, de la sécurité, des services, des technologies de l'information, des services aux personnes, de la protection sociale, des loisirs, des sports, des médias et du spectacle. UNI-Europa est membre de la CES.

# Un ouvrage, un regard

Colette PIERRE

## L'établissement scolaire : un jeu collectif

Hachette Éducation



« La démocratisation de l'enseignement est aujourd'hui le nouveau défi de l'École. Il sera gagné grâce à la prise en compte de la diversité des publics rendue possible par l'autonomie des établissements scolaires et grâce à l'initiative des acteurs. L'autonomie ne se décrète pas ; elle implique la prise en d'initiative de tous les acteurs, chacun s'emparant pleinement de ses champs de compétence. Pour diverses raisons, ceux-ci agissent en retrait des pouvoirs que la loi leur confère. »

La massification de l'enseignement : En 1959, la loi Berthoin instaure une nouvelle donne politique à laquelle l'école française a dû chercher à s'adapter. La mise en ordre structurelle du système se concrétise dans la décennie qui suit par la mise en place de filières qui deviennent très rapidement des voies de formation hiérarchisées (les meilleures deviendront les voies royales de la réussite scolaire et les moins bonnes, des voies de relégation qui conduisent tout droit à l'échec scolaire) Ces transformations de structures n'ont rien changé quant à la réussite ou à l'échec scolaire. Toutes les études menées à la fin des années soixante dix arrivent à

cette même conclusion Or, indépendamment des changements politiques, l'idée de la transformation qualitative de l'enseignement a fait son chemin, s'est précisée dans des textes institutionnels, avec une mise en œuvre chaotique et une volonté politique hésitante face aux résistances rencontrées.

Partant de cette analyse, l'ouvrage de Jean-Yves Laganay et de Claude Rebaud, préfacé par Bernard Toulemonde, fait le constat que la réussite des élèves, diverse et à multiples voies d'accès, passe par une nécessaire évolution de la définition des métiers de l'enseignement et de l'éducation, une mutation conceptuelle de l'organisation du système éducatif et de son pilotage. Dans cette perspective, « l'établissement scolaire est l'échelon primordial ». Les auteurs, examinant sans concession les pratiques, déclinent en quatre chapitres, où abondent expériences et propositions sous formes de fiches pratiques ou de tableaux, les règles d'un « jeu collectif », aux espaces de liberté souvent inutilisés.

Dans le premier chapitre, « Au service de l'enseignement », sont passées en revue les différentes instances institutionnelles que sont les conseils de classes, les conseils de professeurs, leurs modes de fonctionnement, avec un rappel à nous interroger sur les écarts entre la loi et nos pratiques, la nécessaire redéfinition des rôles de chacun des acteurs, la « mission » du professeur principal. Entre autres propositions, l'officialisation des fonctions des coordonnateurs de discipline, dont la réunion en collège deviendrait le conseil pédagogique de l'établissement, mérite sans doute qu'on s'y attarde. Compte tenu des différences et de la diversité des profils d'élèves, la réponse pédagogique unique est devenue caduque. Au-delà des nouveaux dispositifs pédagogiques (TPE, PPCP, IID...) une invitation à répondre de façon plus adaptée aux spécificités des différents contextes, avec comme incontournable corollaire, la nécessité

de faire évoluer les modes de pensée, de conception et d'action des enseignants.

« Au service de la démocratie », la mise en place d'instances représentatives des élèves et de dispositifs visant à la construction de la citoyenneté (CVL, heure de vie de classe, éducation civique, juridique et sociale...) qui ont l'avantage de concilier la demande d'expression individuelle et la formation au débat démocratique, mais qui, paradoxalement ne répondent pas forcément à leurs priorités. En fait, une multiplication d'instances aux fonctionnements complexes, dont les rôles spécifiques ne sont pas tous clairement définis et d'innovations pédagogiques pour l'accompagnement desquelles « après l'impulsion nationale, la hiérarchie intermédiaire (rectorats, inspections académiques, corps d'inspection) est au rang des abonnés absents ». L'art et la manière de ne pas faire simple quand on peut faire compliqué!...

En nous livrant quelques expériences menées, les auteurs incitent les établissements à se libérer de routines parfois inopérantes en prenant acte de l'autonomie qui leur est accordée.

« Une politique et un gouvernement » aborde la formalisation des actes (politiques) de l'établissement : le projet d'établissement, dont l'élaboration résulte d'une démarche collective de bilan, d'analyse et de proposition, comme le bilan annuel du chef d'établissement, s'ils « ont en commun d'être imposés par la loi et pratiqués de façon aléatoire » sont les actes essentiels du conseil d'administration à qui il revient, dans le cadre de son autonomie, de définir les priorités pédagogiques et financières de l'établissement. De même, qu'avec le règlement intérieur « l'autonomie juridique des établissements prend tout son sens ». Des exemples et des fiches d'aide à la réalisation : un côté pratique qui à l'avantage de remettre les idées en place...

Le quatrième chapitre est consacré au conseil d'administration (rappel des textes, fonction et rôle de chacun, les améliorations et les évolutions possibles...). Avec une question fondamentale, comment en faire « un parlement pour l'établissement »? En modifiant la composition et la présidence? Un petit coup de griffe au passage au « principal syndicat de personnels de direction » dont « l'hostilité farouche bloque actuellement toute possibilité d'évolution vers une élection du président du conseil d'administration en son sein... » Hors de toutes considérations syndicales, et « schizophrénie »<sup>(1)</sup> mise à part, rendrait-elle pour autant la place plus « confortable »? Pas certain, si c'était le cas, sûr que cela se saurait! La question reste en suspens... Quoiqu'il en soit, il est clair qu'une politique ne se met pas seulement en place par le biais de décisions. Elle est le fruit d'une conviction, mais aussi d'incessantes discussions et de patientes négociations.

Au final, les auteurs nous livrent les « ingrédients » d'une bonne recette d'autonomie : « pilotage (formalisation/contractualisation), maillage (confiance/délégation) et communication (transparence) » et sept principes tirés d'un rapport fait par Joao BARROSO, pour le ministère de l'Éducation du Portugal, qui concluait ainsi : « l'autonomie s'apprend aussi »

En conclusion, un ouvrage dont le pragmatisme et le bon sens ne peuvent qu'inciter à dépasser une filiosité sous jacente ou conforter dans une réflexion ou dans des actions déjà initiées. Même si certaines propositions peuvent bousculer des habitudes ou se heurter à des convictions, elles ont le mérite de nous amener à nous interroger sur nos pratiques et à réfléchir à leurs légitimités.

(1) Schizophrénie : Psychose caractérisée par une grave division de la personnalité et la perte du contact avec la réalité.

# La France de la-bas : impressions guyanaises



Mardi 22 octobre :

Décollage d'Orly à 11 h 35 sous un ciel gris et pluvieux, 9 heures de vol et 7 100 km au-dessus de l'Atlantique plus tard, atterrissage à l'aéroport Rochambeau à proximité de Cayenne. Il est 15 h 30, heure locale, 32 °C à l'ombre si on peut la trouver.

Accueillis par Jean-Pierre Octavia (secrétaire académique), Jean Cesto et Raphaël Robinson (un retraité heureux et actif, par ailleurs conseiller régional en Guyane) nous gagnons Cayenne par une route bordée de petites zones commerciales et artisanales. Sans s'en apercevoir véritablement, simplement parce que la densité d'habitations augmente, nous sommes « en ville ».

Les rues, comme dans de nombreuses villes coloniales, se coupent à angle droit et à chaque angle ou presque se trouve un commerçant d'origine asiatique : premier contact physique et économique avec l'une des caractéristiques de base de la société guyanaise : la multi-ethnicité.

Le point presse prévu à l'hôtel est reporté au lendemain matin, en effet le départ vers la métropole du Secrétaire d'état au tourisme Léon Bertrand (Maire de Saint Laurent du Maroni), nous a sans doute volé la vedette. Devant un jus de mangue bien frais, nous évoquons la situation générale de la Guyane, l'horizon politique (en liaison avec le projet de la décentralisation) et syndical. En effet, dès le

lendemain doit se tenir la CAPA concernant le tableau d'avancement 2003 et les règles et coutumes de l'académie semblent bien éloignées de celles de la métropole (absence de véritables documents de travail, pas de séance de groupe de travail préparatoire).

Mercredi 23 octobre

Après l'interview matinale de Ph. Guittet auprès d'ACG (qui passera en boucle plu-



ses

**Philippe MARIE**

modernes et plus fonctionnels. De fait, malgré des travaux réalisés par la région ou par les élèves eux-mêmes, certains locaux (l'atelier de plomberie par exemple) nous font frémir au regard de la sécurité. Dans l'atelier bois (une des rares filières professionnelles en place dans le département) un professeur enthousiaste nous confirme le fossé énorme existant entre l'extrême richesse et diversité de la forêt guyanaise et le peu de développement industriel et économique qu'elle induit : situation caractéristique de nombreuses zones intertropicales simples pourvoyeuses de matières premières.

2<sup>e</sup> étape : le lycée polyvalent Melkior Garré (Cayenne) construit il y a une dizaine d'années, c'est l'un des grands lycées guyanais, l'un des rares à posséder un internat (mais encore en travaux et de capacité de ce fait, nettement insuffisante). Notre collègue Albert Douton (proviseur adjoint) arrivé lors de la dernière rentrée scolaire nous précise les capacités et les difficultés de l'établissement. Elles rejoignent celles de nombre de collègues de la métropole : problèmes bâtimentaires récurrents (une toiture défectueuse depuis l'origine, un secteur entier de l'internat non conforme au regard de la sécurité), problèmes de personnels, problèmes de maintenance de matériel (informatique), de gestion des fonds sociaux... le tout est aggravé par l'éloignement, par l'insuffisante capacité de la collectivité régionale à pouvoir tout résoudre en temps voulu.

3<sup>e</sup> étape : Passage éclair au rectorat, plus exactement dans l'un des 6 sites qui héberge certains services administratifs, une situation éclatée qui ne facilite guère une véritable cohérence de gestion, afin d'assister à l'ouverture des plis pour les élections aux CAPA. La liste I et D a recueilli de justesse ses ultimes candidatures, la campagne syndicale

« personnalisée » doit désormais s'engager et chacun va y prendre sa place.

4<sup>e</sup> étape : au collège Matoury 3 (à quelques km de Cayenne) Aline Clery, la principale nous accueille dans son collège tout neuf... inauguré le 9 octobre 2002. Des bâtiments modernes, clairs, fonctionnels, avec beaucoup d'espaces et quelques défauts : problèmes d'étanchéité de toiture, absence de pare-soleil et de climatisation dans de nombreux locaux (dans son bureau, d'où l'obligation de déménager selon les heures de la journée!). Surtout absence de demi-pension, ce qui ne manquera pas de



sieurs fois dans les infos du jour) nous entamons notre marathon guyanais d'établissements et de rencontres de collègues sur le terrain.

1<sup>re</sup> étape : le LP Joséphine (Cayenne) Lycée du bâtiment dont Marcel Pavius le proviseur (depuis 27 ans) attend depuis plusieurs années le déménagement dans des locaux plus



poser prochainement des problèmes pour de nombreux élèves venant de loin et aux journées particulièrement longues. Par ailleurs, l'établissement reçoit déjà près de 550 élèves et les effectifs – comme partout en Guyane – doivent croître rapidement, la nomination d'un adjoint est donc indispensable dès à présent de même que celle de personnels de surveillance et de service en quantité suffisante pour maintenir les locaux en bon état.

Le déjeuner de midi dans une auberge ouverte en compagnie des commissaires paritaires actuels (Gabriel Serville) et des futur(e)s candidat(e)s (Michèle Perrot, Albert Douton, Jean-Pierre Octavia, Jean Cesto) permet de faire le point autour du fonctionnement et du rôle de chacun dans les CAPA et de mettre au point la stratégie syndicale pour les élections professionnelles.

L'après midi est consacrée à l'AGA au Collège Matoury 3. L'assemblée est moins nombreuse que prévue en raison de la multiplicité de réunions ce même jour (outre la CAPA, une réunion de formation de stagiaires sous la responsabilité de l'IG Pourchet) auxquelles participent plusieurs chefs d'établissement. Sont évoqués à cet égard le problème de l'affectation des lauréats

concours, des détachés, de l'accueil des nouveaux. Cependant, la diversité des participants, de notre collègue Auxence Contout, aujourd'hui retraité et Président du Conseil de la Culture de la région Guyane et qui fut à la fois Proviseur et Vice Recteur, aux jeunes stagiaires, fera la richesse des échanges.

Un reportage de RFO concernant le problème de logement des enseignants du collège d'Apatou lance les débats. L'éloignement, l'isolement, l'insuffisance des structures d'accueil correctes sont bien des handicaps majeurs. Ce que confirme Didier Bonneau, principal du collège Saint-Georges à l'Est de la Guyane sur l'Oyapock face à l'immensité brésilienne. Aujourd'hui encore, il reste 90 km de pistes non sécurisées entre Cayenne et Saint-Georges. Dans ce collège « frontière » lui aussi sans demi-pension, accueillant 30 % d'amérindiens, et 30 % de brésiliens, l'une des difficultés fondamentales est bien celle de la prise en compte de l'extrême diversité ethnique (et des conséquences néfastes : clans, bandes...) y compris au sein d'une même communauté (par exemple 5 ethnies différentes chez les amérindiens). Didier nous explique que la relation et les attentes de chaque communauté envers l'école sont aussi très diverses et que parler de niveau scolaire n'a guère de signification dans un établissement où l'évaluation en 6<sup>e</sup> « atteint » 23 % en français et en mathématiques. Cet échec de l'institution à ce niveau s'aggravant au-delà par le problème du devenir de ces jeunes au-delà du collège : insuffisance de filières professionnelles et techniques, insuffisance et inadaptation de l'internat aux populations concernées... Et pourtant, Didier et tous les collègues se battent pour que vive un « certain service public » au besoin aux limites de l'illégalité pour faire fonctionner leur établissement. Comment peut-il en être autrement dans ce département tampon où aucun contrôle réel de l'immigration n'est véritablement effectué (depuis le Brésil et le Surinam voisins, mais aussi depuis Haïti et l'Asie du Sud Est). Quel accueil et au-delà quelle(s) formation(s), l'école peut-elle et doit-elle donner à ces populations le plus souvent démunies de tout ? Quelle intégration peut-elle permettre ? Comment faire évoluer l'école, actuellement trop souvent inadaptée aux réalités des populations et des besoins réels ? Autant de questions lourdes de conséquences pour la survie même de cette région.

La nuit équatoriale a enveloppé le collège lorsque nous quittons les collègues pour gagner Saint-Laurent du Maroni distant de 260 km. Après une halte chaleureuse et réconfortante dans un petit restaurant brésilien de Kourou (une viande divine) en compagnie de Michèle Perrot

et Jean-Pierre Octavia, celui-ci reprend la route, heureusement quasi déserte, à tombeau ouvert. Il est près d'une heure du matin à Saint-Laurent.

Jeudi 24 octobre

Au lever du jour, une brume chaude et cotonneuse, venue du fleuve recouvre la ville. Sous-préfecture coloniale, la ville s'est développée autour des diverses structures administratives et... du camp de transportation (le bagne).

1<sup>re</sup> étape : à l'heure d'arrivée des élèves nous sommes accueillis par Flore Peyraud, notre collègue proviseur du LPO



Juminer. Elle nous présente son établissement à la structure pédagogique d'une extrême diversité puisque c'est le seul établissement de second cycle long de l'ouest guyanais.



Outre les problèmes architecturaux et bâtimentaires liés à la construction et au vieillissement accéléré dû au climat, Flore évoque les diverses difficultés rencontrées : la fluctuation permanente des effectifs, l'insuffisance des filières professionnelles et technologiques à même de permettre des débouchés pour de nombreux jeunes en situation scolaire et économique difficile, l'éloignement et l'éclatement des

différentes tutelles qui accentuent encore la lenteur des décisions et de leur réalisation (travaux, maintenance matérielle et informatique...)

Une situation qui nécessiterait la présence et l'action continue et quotidienne d'une direction homogène, or si le lycée bénéficie, fort justement de deux adjoints ceux-ci sont l'un et l'autre... en formation d'où une charge et des contraintes supplémentaires.

2<sup>e</sup> étape : nous nous rendons ensuite au collège Albert Londres – encore un établissement pratiquement neuf, agréable et coloré - que nous pré-



sente son principal, H. Joly et où nous rejoint notre camarade Bruno Couté-Péroumal, principal du collège d'Apatou (et ancien principal adjoint du collège Albert Londres). Situé à 2 heures de



pirogue à moteur en amont du fleuve Maroni, c'est un autre monde au bout du monde. Classé ZEP depuis cette année, il compte 260 élèves pour 10 divisions plus une classe d'alphabétisation. Sur les 15 enseignants, 3 seulement sont titulaires et hormis le chef d'établissement et le gestionnaire tous les autres personnels sont contractuels, ce qui pose régulièrement le problème de la continuité de la politique éduca-

tive de l'établissement. Bruno doit en effet se battre sur tous les fronts à la fois pour faire vivre le collège.

Ainsi, si le conseil général a construit l'établissement, la municipalité aurait dû construire des logements pour accueillir les enseignants, mais faute de moyens, ils n'existent pas encore et les enseignants vont d'hébergement provisoire en location précaire. L'établissement ne possède ni demi-pension, ni gymnase, ni plateau d'EPS, ni vestiaires... mais sportif convaincu, Bruno est parvenu à monter une équipe de football à Apatou : réussir le déplacement avant le match lui-même est déjà un exploit qui brise l'isolement et l'éloignement pour certains jeunes. Si le vocable de « missionnaire laïc » garde aujourd'hui quelque sens, c'est vers ces frontières d'Apatou, St-Georges, Maripasoula et bientôt Grand Santi et Papaïchton qu'on les rencontre. 3 heures de route surchauffée plus tard, nous sommes de retour à Cayenne pour une audience syndicale au Rectorat.

3<sup>e</sup> étape : en l'absence du recteur, en métropole, la délégation composée de J.-P. Octavia, J. Cesto, J. Gresse, Ph. Guittet, Ph. Marie est reçue par l'inspecteur d'académie. Ph. Guittet présente le SNPDEN national, rappelle le protocole et le statut, insiste sur notre vision du service public d'éducation, la place de l'EPL, notre conception du métier et des missions des personnels de direction. Il évoque les questions d'actualité et d'avenir pour la Guyane (place de l'école dans la décentralisation ? devenir de l'ensei-



gnement professionnel ?) Surtout sont posées des demandes syndicales immédiates : l'exigence de voir enfin installée, conformément au protocole, même si elle n'est pas fixée dans le marbre d'une circulaire, la commission Blanchet auprès du recteur de l'académie de Guyane comme partout ailleurs, le respect des règles fondamentales de fonctionnement des CAPA (groupe de travail préparatoire, présence statutaire des commissaires

paritaires, procès verbal co rédigé...), le souhait de voir le SNPDEN associé aux Assises locales sur la décentralisation... sans nul doute une audience indispensable et prometteuse pour l'avenir.

4<sup>e</sup> étape : à quelques pas de là, nous sommes ensuite reçus par le Président du conseil général, accompagné de son directeur de cabinet. Chaleureux et ouvert, il souligne l'engagement de la collectivité dans le domaine éducatif : 1 collège nouveau (ou reconstruit) par an depuis 1985 et ce jusqu'en 2006. Mais il nous confirme aussi les difficultés spéci-



ifiques du département. Aux pesanteurs administratives aggravées par l'éloignement de la métropole et par les insuffisances des communications internes, s'ajoutent une immigration non maîtrisée venant chercher assistance dans une structure protégée et au-delà une économie quasi atone au regard des richesses potentielles (forêt, pêche...). Cette situation, explique sans doute le fait, que sans doute plus qu'en métropole, nombre de nos collègues soient engagés au sein des diverses collectivités, municipalités ou associations car les implications et les urgences y sont plus prégnantes qu'ailleurs.

5<sup>e</sup> étape : notre marathon syndical s'achève autour d'un « ti punch » revigorant avec nos camarades de l'UNSA, Bernard Bissol (secrétaire départemental d'UNSA-Education) et Edwino Lopez (secrétaire départemental du SE) eux aussi en pleine campagne électorale. Une section syndicale vivante et engagée, des liens étroits et solides avec le SNPDEN, une volonté commune dans la défense des personnels et du service public d'éducation.

Le dîner au « Paris-Cayenne » en compagnie de J.-P. Octavia, J. Gresse, J. Cesto et G. Serville nous permet de faire un premier point de notre séjour guyanais et de pré-

ciser la stratégie syndicale à suivre pour les prochaines échéances (élections, gestion du protocole, décentralisation).

Vendredi 25 octobre

Jean-Pierre nous a octroyé un petit break touristique. En compagnie de son adjoint, Giovanni Teti, nous participons à une visite du site spatial de Kourou (salle Jupiter, tour de montage d'Ariane, passage sur le pas de tir d'Ariane V). Après un bref passage au collège de Jean-Pierre à Kourou, nous effectuons une dernière visite au (seul) LP du bois à Cayenne où notre col-

lègue Nadia Tijus Mac Lorin tente de maintenir et développer cette filière symbole des forces et faiblesses de la Guyane.

Notre (trop) rapide visite syndicale guyanaise se termine. Sans doute sommes nous demeurés, par sa brièveté même, à la surface des choses, sans doute eût-il fallu davantage se plonger au plus profond du pays. Cependant nous avons pu rencontrer nos collègues au cœur même de leur quotidien, échanger avec eux et élaborer des pistes pour que vive « là-bas » le service public d'éducation et le métier de personnel de direction que nous voulons. Alors pour nous avoir accueillis et beaucoup appris, merci à Jean-Pierre, Raphaël, Jacqueline, Aline, Michèle, Jean, Gabriel, Didier, Bruno, Albert, Marcel, Nadia, et tous les autres et surtout bon courage.

# Des formations de la chaîne graph

## Parole à Chantal Pannelier, proviseur du



### Quelle est l'histoire du lycée de la reliure ?

Le lycée de la reliure a pris naissance, en 1965, sur le site Tolbiac, par le transfert d'un centre d'apprentissage avec ses formations aux métiers travaillant le papier et le carton, donc déjà la reliure, la papeterie et le cartonnage. En 1990, sont venues s'ajouter des formations de reliure dorure du lycée Maximilien Vox. Depuis cette date, le lycée Tolbiac est volontairement tourné vers l'avenir. Il prépare les jeunes aux métiers de la finition de la chaîne graphique : métiers de relieur, de doreur, métiers industriels de fabrication du livre, métiers du cartonnage, de l'emballage et du packaging. Ces métiers sont en pleine évolution technologique en raison des contraintes économiques. En 1996, les locaux du lycée ont été entièrement rénovés et restructurés par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

### Peux-tu nous parler des diplômes préparés au lycée Tolbiac ?

Il y a trois CAP et un Brevet des Métiers d'Art (BMA). Après la 3<sup>e</sup>, nous préparons les jeunes, en deux ans, au diplôme du CAP. Le CAP «Art de la reliure et de la dorure» pour préparer aux métiers manuels ou semi-industriels de la reliure. Le CAP conduite de machines automatisées de reluire - brochure industrielle. Le CAP cartonnier qui prépare les jeunes à la fabrication de volumes à base de cartonnage, par exemple : coffrets, boîtes... Après un CAP, on peut compléter la formation en reliure, par le Brevet des Métiers d'Art de la reliure et de la dorure. Les élèves qui rentrent dans notre lycée en sortant de 3<sup>e</sup> pour faire de la reliure peuvent préparer en 4 ans ce diplôme de niveau IV.

### Ces formations s'adressent à des publics très différents ?

Ces formations s'adressent à la fois à des jeunes issus du collège, à des bacheliers, à des jeunes en contrat de qualification, à des adultes en formation continue.

En effet, à ces formations en 2 ans, s'ajoutent des CAP en 1 an pour des élèves qui sont titulaires d'un bac voire après des années d'université. Ils n'ont pratiquement plus d'en-

seignement général, ils conservent des cours d'histoire de l'art, de dessin, de dessin technique mais surtout un enseignement de trois jours d'atelier. Ils ont 20 heures de reliure et 4 heures de dorure dans la semaine. Nous offrons aussi une formation en un an pour la brochure industrielle. Cette formation est proposée à des élèves qui ont déjà un premier diplôme, CAP ou un BEP d'une autre branche.

De plus, on accueille des jeunes en contrat de qualification dans le cadre du GRETA Réseau graphique : moitié du temps en entreprise, l'autre moitié au lycée. On accueille aussi des élèves qui sortent de seconde, de 1<sup>re</sup>, d'autres qui viennent avec un BEP ou des parties de BEP. Pour tous ces jeunes, s'ils sont motivés et intéressés, on construit des parcours adaptés, à partir des formations déjà existantes. Aux 150 élèves de formation initiale s'ajoutent les adultes en formation continue. On a par semaine 60 adultes qui viennent passer au moins une journée. Ainsi, dans l'établissement, il se mélange, au quotidien, des jeunes de 15 ans, un grand nombre de jeunes entre 15 et 26 ans et des adultes. Le mélange est assez hétérogène et intéressant.

### C'est une formation, un enseignement extrêmement individualisé

Notre formation de base est tout à fait classique avec des classes préparant les diplômes en 2 ans ou en 1 an. Nous individualisons en prenant en compte les besoins et les parcours individuels des jeunes.



[http://  
lyc-tolbiac.scola.ac-paris.fr](http://lyc-tolbiac.scola.ac-paris.fr)

portes ouvertes :  
vendredi 25 et  
samedi 26 avril 2003

# ique au lycée Tolbiac: tradition et modernité

## lycée Tolbiac, Paris 13

Notre cadre réglementaire ne nous permet pas toujours une très grande souplesse. On leur fait suivre certains cours et pas d'autres, c'est toujours une négociation. Il nous arrive même en cours d'année de modifier le schéma qui été prévu au départ.

Ainsi, pour deux élèves cette année, je vais prévoir des périodes de stage en entreprise pendant les cours d'enseignement général et ils rejoindront la classe au moment des ateliers. C'est une première que nous tentons.

Ça demande, à nos enseignants, d'avoir ce regard qui place les jeunes véritablement au centre du système éducatif. Un grand nombre d'entre eux ont des parcours particulièrement diversifiés.

### Votre aire de recrutement est-elle étendue ?

Les élèves de CAP viennent, principalement, de Paris ou d'Île - de - France, car nous sommes le seul établissement public en France à préparer le brevet des métiers d'art. Aussi nous avons des élèves qui viennent d'Alsace, de Bretagne, de Normandie... En contrat de qualification, nous avons cette année, un jeune qui vient de Bordeaux pour une journée de cours par semaine. De même, les stages en entreprise se passent sur l'ensemble de l'Hexagone et nos partenaires sont variés. Il y a une limite dans tout ça, une limite de coût et les difficultés pour les jeunes à se

loger. Certains de nos élèves ont été étudiants auparavant, et en reprenant le statut lycéen, ils n'ont plus du tout les avantages du statut étudiant d'où des problèmes de logement, de restauration...

### Compte tenu du caractère très spécifique des formations dispensées ici, peut-on dire que tous les élèves qui arrivent le font par un choix fort ?

Il y a un public, fortement motivé, qui a choisi ces formations et il y a d'autres jeunes qui sont affectés dans notre établissement sans avoir aucune connaissance des métiers préparés. Nous les recevons, leur faisons visiter l'établissement et voyons avec eux s'ils peuvent être intéressés. Il est bien évident que dans des formations aussi pointues, la motivation est l'élément de base, même si le jeune a des difficultés scolaires. En revanche si l'élève est en refus de scolarité et en refus par rapport au métier qu'on lui propose, on perd notre temps et lui aussi.

### En visitant le lycée j'ai eu l'impression qu'il y avait 2 établissements sur 2 étages différents. A l'étage, la transmission d'un savoir faire ancien et noble, et au rez-de-chaussée, tout ce qui est plutôt de type industriel.

Si c'était le cas, ce serait pour nous un échec. Il est vrai que l'on peut avoir cette impression car, du fait de leur poids et de leur encombrement, les machines industrielles occupent les ateliers du rez-de-chaussée. Cela ne reste qu'une impression, car en fait, tous les jeunes sont initiés à l'informatique et aux logiciels de dessin. Les parcours sont transversaux, que ce soit pour la brochure industrielle avec des machines à commandes numériques, le cartonnage, le packaging... Il ne faudrait surtout pas cantonner les formations métiers d'art



dans des domaines coupés du monde actuel. Il est au contraire indispensable que les élèves connaissent la gestion, l'économie, le rythme de travail industriel, la rentabilité des métiers et l'informatique. On fait en sorte que la formation des jeunes soit la plus complète possible et que les métiers traditionnels utilisent d'une façon courante tous les procédés actuels de communication. Après les stages en entreprise, les élèves font un compte rendu tapé sur ordinateur, avec des photos numérisées.

Tous les jeunes se côtoient à longueur de journée, on leur fait visiter les ateliers et il ne restent pas du tout cloisonnés. Il n'y a pas deux publics différents qui s'ignorent. Cela est vrai aussi pour les enseignants. Il faut absolument qu'il y ait une interpénétration des enseignements. Pour réussir il faut que l'enseignement général travaille avec l'enseignement professionnel.

### Les enseignants sont-ils de provenance différentes ? Titulaires de l'éducation nationale et peut être aussi des professionnels ?

Oui, nous avons dans l'établissement des professeurs qui ont des contrats, et qui viennent enseigner 1 à 2 fois par semaine tout en gardant leur activité d'atelier et leur clientèle. Ils apportent la réalité quotidienne et la gestion d'une entreprise artisanale ; les professeurs PLP titulaires de l'établissement apportent la référence pédagogique, la continuité des ateliers, la préparation et le suivi des élèves d'une année sur l'autre. Il faut un équilibre entre les deux et on arrive assez bien à doser cet équilibre. Dans ces métiers rares, le chef d'établissement et le chef des travaux ont une part importante dans la recherche des professeurs et des professionnels qui accepteraient de donner des cours. Compte tenu de la spécificité des métiers, c'est sur le terrain que l'on trouve les partenaires, c'est particulièrement difficile dans les sections industrielles. En brochure industrielle, nous avons mis deux ans avant de trouver deux professeurs qui accep-



tent de quitter le monde professionnel et le salaire pour venir enseigner.

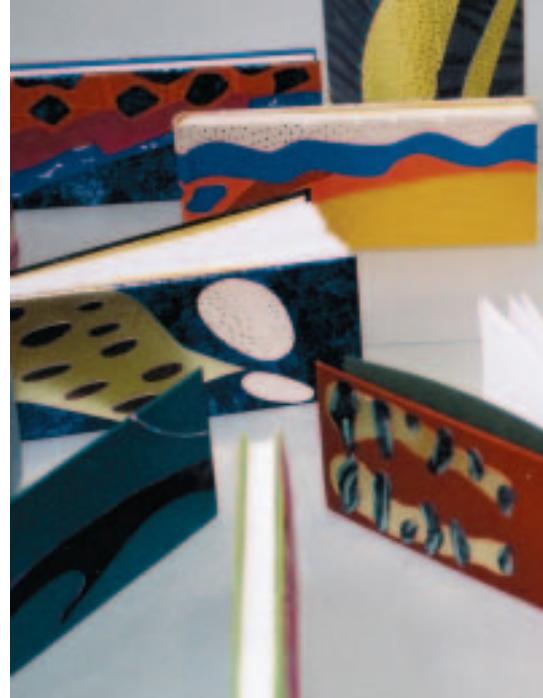
Il faut parler ici de deux formations complémentaires qui illustrent bien les deux questions précédentes : une formation FCIL maquette volume et graphisme en cartonnage et une formation dans le domaine de la préservation du patrimoine. La formation maquette volume graphisme en cartonnage prépare les élèves au travail de conception de présentoirs et d'emballages. C'est une spécialisation après les formations de CAP. Généralement ce sont des élèves issus de notre établissement avec un CAP cartonnier auxquels s'ajoutent des jeunes qui viennent d'autres lycées de la chaîne graphique. Ces jeunes ont tous un premier diplôme différent. Certains sont formés en cartonnage, d'autres en dessin d'exécution de publicité, d'autres en sérigraphie, en impression, et c'est le challenge de faire fonctionner une classe avec les spécialités complémentaires de tous les élèves. Nous avons une autre FCIL, préservation conservation de documents de bibliothèques et d'archives. Nous effectuons cette formation en partenariat avec l'université de la Sorbonne, section maîtrise de sciences et techniques et ce sont des conservateurs ou des professionnels de différentes techniques qui viennent faire cours aux élèves qui, pour certains, ont un CAP ou pour d'autres un brevet des métiers d'art. Là encore nous avons intégré des élèves qui venaient d'ailleurs avec d'autres diplômes, comme par exemple une élève avec un CAP d'ébénisterie. Ces formations se font en un an, elles ne sont pas diplômantes mais seulement qualifiantes. Il y a 20 semaines au lycée et 14 semaines de stage en entreprise.

## Vos relations avec le monde industriel ou artisanal sont sans doute importantes ?

Oui, à tout point de vue. Ils sont nos partenaires et nos référents : la Chambre Syndicale Nationale de la Reliure Brochure Dorure qui regroupe la section artisanale de la reliure main et la section industrielle avec les grandes entreprises de reliure-brochure industrielle et notre autre partenaire est la Fédération Française de Cartonnage. Partenaires pour les stages en entreprise, pour la taxe d'apprentissage, pour la participation aux jurys d'examens. Référents pour nous permettre de définir nos formations en adéquation avec l'évolution des métiers et des techniques.

## Qu'en est-il des débouchés ?

Nous recevons beaucoup d'offres d'emploi dans nos sections industrielles de conduite de machines de brochure et de cartonnage, et nous recevons beaucoup moins d'offres pour les métiers plus artisanaux. Les offres d'emploi arrivent parfois directement à l'établissement. Il y a des entreprises qui s'adressent à nous en nous envoyant les profils des postes à pourvoir. Il nous arrive aussi des possibilités de recrutement par les concours administratifs dans les administrations. Ces offres sont, en nombre, décalées par rapport à nos formations. Les jeunes partent partout en France, voire même à l'étranger car notre savoir faire français est demandé par d'autres pays européens et nord américains. Dans les sections industrielles nous n'arrivons pas à recruter et à former autant de jeunes que nous le souhaiterions. Il y a certainement beaucoup de jeunes qui pourraient réussir



dans ces métiers mais qui ne connaissent pas ces formations.

Les jeunes sont souvent plus attirés par des métiers plus artisanaux et ne se rendent pas bien compte de ce que sera le nombre d'heures de travail, les salaires peu élevés, mais il y a la passion, le côté artistique.

## Tu dis qu'il y a une difficulté à faire connaître ces métiers, à susciter des vocations pour que les élèves viennent ici.

C'est un message difficile à faire passer, peut être du fait de la petite taille de l'établissement, mais il y a aussi un regard critique du public par rapport à l'enseignement professionnel. Regard critique au niveau de l'intitulé des diplômes, l'intitulé CAP a dans le grand public une connotation plutôt négative alors que pour la profession c'est un diplôme professionnalisant reconnu. A l'heure actuelle, les familles demandent des BEP et des poursuites d'études.

## Mais parallèlement, il y a des élèves qui ont une formation importante en enseignement général et qui viennent ici préparer un CAP.

Absolument, et ils s'inséreront bien dans la vie professionnelle, car les métiers d'art demandent un niveau de culture générale beaucoup plus élevé. On aura de moins en moins besoin d'ouvriers faisant des gestes répétitifs alors que l'on aura de plus en plus besoin de personnes capables de prendre des décisions, de gérer et d'appréhender une difficulté. Un bon niveau culturel est nécessaire pour ces métiers là. Pour nos élèves qui arrivent en sortant de 3<sup>e</sup> et qui vont faire un CAP, pour vraiment réussir il faut absolument qu'ils poursuivent vers un niveau IV ou un brevet des métiers d'art.





### Les élèves qui reviennent au lycée après plusieurs années d'études supérieures, trouvent-ils bien leur place dans les relations avec les enseignants professionnels, avec l'enseignement général et avec les autres élèves qui sont de formation post 3<sup>e</sup> ?

Pour tout ce qui est des travaux en atelier, cela ne pose pas de problème. Le jeune qui a fait des études comprend plus vite, s'organise mieux et il n'y a pas de compétition qui mette les uns ou les autres en difficulté. Des élèves d'université à Bac + 4 ou 6 viennent suivre des cours avec nos élèves une journée par semaine en atelier. Ils sont mélangés et cela ne pose pas de problème.

Pour l'enseignement général, en particulier dans la classe du brevet des métiers d'art, les cours de mathématiques et de sciences physiques sont obligatoires pour tous car ces enseignements font partie de l'enseignement professionnel. Les professeurs doivent être de bons pédagogues car ils s'adressent à un public de niveau très hétérogène (CAP ou Bac ou +) avec un programme unique.

### Pour l'avenir et la préservation des métiers d'art, cela te semble-t-il essentiel que ce type d'établissement persiste ?

C'est une volonté à la fois politique et culturelle et une volonté des professionnels de transmettre la mémoire de ces savoir faire traditionnels et ancestraux.

Si on veut maintenir les métiers d'art, il faut se donner les moyens de conserver des établissements comme celui-ci, qui ont un savoir faire, avec le temps et

les possibilités financières de dispenser la formation aux jeunes. Il existe naturellement une autre transmission des savoirs, d'un maître à son élève, individuellement, dans son atelier. Mais il n'est pas toujours facile de transmettre ces métiers quand on se trouve soi-même dans un atelier d'artisanat avec une clientèle et des contraintes financières. C'est pourquoi cette volonté politique est essentielle pour maintenir des établissements aux formations rares.

### Pour terminer, parlons de Chantal Pannellier, proviseur dans cet établissement.

Il y a 9 ans, c'est un hasard qui m'a conduit à ce poste. J'avais été auparavant principal dans un collège de 800 élèves en zone sensible en Seine et Marne. Prendre en charge le lycée Tolbiac a été une expérience complètement nouvelle, de connaissance des métiers, de relation avec le monde professionnel et l'occasion de rénover et de réorganiser l'établissement.

### 9 ans ? Tu es donc touchée par la mobilité ? Comment as-tu perçu cette obligation de mobilité ?

Oui je suis touchée. Je suis d'accord sur le principe, mais c'est tout de même plus facile d'accepter les choses quand elles touchent les autres plutôt que soi-même ! J'espère avoir la possibilité de formuler des vœux intéressants.

### Tu as eu un long travail de reconstruction dans cet établissement et maintenant que le travail a abouti, il t'apparaît normal de changer d'établissement ?

Normal je ne sais pas. J'avais pensé partir au bout de 3 ans mais mon histoire personnelle fait que je suis restée beaucoup plus. Je pense que c'est difficile de partir quand on travaille depuis longtemps avec une bonne équipe. On s'identifie à l'établissement, on approfondit les domaines, on a une connaissance précise des dossiers. Mais je reconnais que, pour un établissement comme celui-ci, très spécialisé, il peut être bon de recevoir le regard de quelqu'un d'autre, avec d'autres idées...

### Quel type d'établissement aimerais-tu obtenir ? Plutôt lycée ? plutôt enseignement général ou professionnel ?

J'aimerais avoir un lycée car je suis intéressée par les jeunes à cet âge de leur vie. C'est pour eux une période de réflexion, un approfondissement de leur personnalité, une recherche de leur voie. Je trouve cela passionnant. Donc un lycée oui... le côté technique et professionnel m'intéresse vraiment au plus haut point. C'est une réalité quotidienne, c'est un dialogue permanent avec le concret, avec la vie de tous les jours, et c'est une des fonctions principales de l'école. Je me trouve à ce carrefour entre la formation et le professionnel. Les deux mots, côte à côte, me conviennent très bien.



# Se retrouver dans le SNPDEN

## Décembre 1998

- 3 élus sur 4 à la CAPN de première catégorie ;
- 5 élus sur 6 à la CAPN de deuxième catégorie.

## Avril 2001

- 4 sièges sur 4 à la commission consultative des directeurs d'ÉREA.

## Octobre 2001

- 5 élus sur 5 à la CCPCA « F » auprès de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Dès la rentrée,  
n'attendez pas,  
prenez contact  
avec votre  
collègue  
responsable  
départemental  
ou académique.

Envoyez votre  
adhésion à

SNPDEN  
- Adhésions  
21 rue Béranger,  
75003 PARIS.

## Aux nouveaux collègues comme aux anciens...

Nous sommes, par nos fonctions, isolés dans nos établissements. Nous sommes, par notre syndicat, le SNPDEN, forts de notre union face à notre hiérarchie, mais aussi par rapport aux parents, aux personnels, aux élèves...

Nous avons besoin de réfléchir ensemble sur les conditions d'exercice de notre métier, sur les évolutions pédagogiques, sur la nécessaire revalorisation de nos fonctions, sur les risques de notre profession et son devenir.

## Un syndicat unitaire et ouvert

Le SNPDEN représente plus de 9 500 collègues soit + de 70 % des personnels chefs d'établissement et adjoints des lycées, lycées professionnels, collèges et ÉREA, actifs et retraités, en France et à l'étranger.

Nous venons d'horizons divers, du SNES, du SE-FEN, du SNEP, du SNETAA, du SNEEPS, de la CFDT, du SNALC ou de la CGT et accueillons aussi des collègues qui n'ont jamais été syndiqués.

En fait, ce qui caractérise le SNPDEN, c'est le refus des clivages, des oppositions de tendances, des blocages idéologiques. Une seule incompatibilité : c'est avec ceux qui prônent le racisme et la xénophobie.

Nous élaborons librement nos mandats en tant que personnels de direction, unis par notre métier et nos revendications majeures. Nous sommes trop peu nombreux, trop disséminés dans les académies, pour ne pas ressentir le besoin d'être ensemble, dans un syndicat indépendant, responsable, actif et unitaire. Le SNPDEN travaille en confiance avec toutes les organisations syndicales que les autres personnels se sont données, sans sectarisme ni exclusive, sans alignement non plus, avec le seul souci de faire avancer les vraies solutions.

## Spécificité

Le SNPDEN est un syndicat où toutes les catégories sont représentées mais où tout ce qui est catégoriel est intégré dans une vision d'ensemble.

Il est aussi un syndicat majoritaire par lequel passent toutes les revendications des personnels de notre champ de syndicalisation.

Il est enfin un syndicat démocratique où tout syndiqué peut faire prévaloir ses droits. Le SNPDEN regroupe des personnels souvent isolés dans leurs fonctions. Il a le sens de la solidarité. Par les responsabilités de chacun, il est garant de l'intérêt général.

## Structure

Conséquence de la décentralisation, c'est à la base que s'effectue le travail syndical. Au niveau départemental : assemblée départementale et bureau départemental.

Au niveau académique : assemblée générale académique, conseil syndical académique et secrétariat académique.

Au niveau national : le conseil syndical national (membres élus au niveau académique) se réunit deux fois par an ; le congrès national se tient tous les deux ans. Il définit l'orientation du syndicat et peut, seul, modifier les statuts ; le bureau national, élu par le CSN est au centre des réflexions sur les structures, la vie syndicale, la doctrine syndicale. Il se réunit une fois par mois.

## Représentativité

Le SNPDEN est présent :

- au Conseil supérieur de l'éducation (2 titulaires) ;
- au conseil d'administration de l'ONISEP (2 sièges) ;
- au Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public ;
- au Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI ;
- à l'Observatoire de la sécurité ;
- au Comité Technique Paritaire Ministériel ;
- au Haut conseil évaluation de l'École.

## Les élus du SNPDEN

La représentativité du SNPDEN a été confirmée lors des dernières élections professionnelles.

# Prévoyance — Secours décès

Une aide financière immédiate pour vos proches



GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Depuis plusieurs années, une caisse de secours décès est constituée au sein du syndicat. Cette caisse assure, en cas de décès, le versement d'un capital de secours aux proches de l'adhérent. Aujourd'hui, le SNPDEN s'associe à la CNP, premier assureur de personnes en France, pour garantir la pérennité de ce service.

## Faire face aux premiers frais financiers

Envisager l'avenir sereinement, c'est aussi prévoir les risques. Le décès d'un proche met souvent la famille dans une situation délicate. C'est pourquoi le syndicat propose à ses **adhérents une solution simple, accessible et sûre**: la garantie Secours Décès. En choisissant ce service, vous assurez à vos proches, en cas de décès, le versement d'un **capital secours de 1 067,14 €, dans un délai de trois jours**. Cette aide financière immédiate libère vos proches des premiers frais financiers.

## Une solution pour tous

L'adhésion à la garantie Secours Décès est **ouverte à tous les adhérents du SNPDEN**, actifs ou retraités. Le bureau national a fixé le montant de l'adhésion à la garantie Secours Décès à 12,96 € par an. Il s'agit d'un tarif unique à tous les adhérents quel que soit leur âge.

## Une adhésion simple et immédiate

Vous êtes déjà adhérent au SNPDEN ou vous allez le devenir cette année, vous avez moins de 50 ans : **il vous suffit de remplir la rubrique "Secours Décès" de votre fiche d'adhésion au syndicat** (celle-ci se trouve en page 57 ou 58). Si vous avez plus de 50 ans, la garantie Secours Décès vous est également destinée. Vous allez simplement devoir effectuer un rachat de cotisations. Un exemple : vous avez 53 ans, au moment de l'adhésion à la garantie, vous allez racheter 3 années de cotisations (53 ans — 50 ans d'âge limite pour l'adhésion à la garantie).

Sachez que vous n'avez **aucun questionnaire médical** à remplir. L'adhésion est immédiate.

De plus, vous pouvez désigner **la personne de votre choix en tant que bénéficiaire** du capital secours. Vous indiquez ses coordonnées sur la fiche d'adhésion. Vous pourrez en changer en cours d'adhésion, si vous le souhaitez.

## Un partenaire de renom

Le SNPDEN a confié la gestion de la garantie Secours Décès à la CNP. Premier assureur de personnes en France, avec 14 millions d'assurés, la CNP est filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations. L'expérience et le savoir-faire de la CNP sont pour nos adhérents une garantie de sécurité.

## Notice d'information Caisse de Secours Décès du SNPDEN - À conserver

### I — Les adhérents

Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de Secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

### II — Garantie du secours

Le Congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1 067,14 €.

La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

### III — Cotisation annuelle

Le Bureau National fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit à ce jour : 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

### IV — Gestion

La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'adhérent,
- un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

# Pour bien remplir la fiche d'adhésion

## 1 Le numéro d'adhérent

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2001-2002.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2001-2002 en dessous de l'Académie.

## 2 Classe, établissement emploi

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

## 3 Le numéro d'immatriculation de l'établissement

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

## 4 La cotisation à la caisse de secours décès (SD)

Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 067,14 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

**SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS**

### Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2<sup>e</sup> chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1<sup>er</sup> mars. Le montant du 1<sup>er</sup> chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et sera majoré de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

### Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

## 5 Les cotisations

Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités l'indice brut (titre de pension).

Actifs INM	Cotisation	ou 3 prélèvements automatiques de	Cotisation avec secours/décès (+ 12.96 €)	ou 3 prélèvements automatiques de
Inférieur à 551	119.89 €	40.47 €	132.85 €	44.79 €
De 551 à 650	140.75 €	47.42 €	153.71 €	51.74 €
De 651 à 719	161.60 €	54.37 €	174.56 €	58.69 €
De 720 à 800	172.02 €	57.85 €	184.98 €	62.17 €
De 801 à 880	179.84 €	60.45 €	192.80 €	64.77 €
De 881 à 940	195.48 €	65.67 €	208.44 €	69.99 €
De 941 à 1 020	211.12 €	70.88 €	224.08 €	75.20 €
Supérieur à 1 020	229.36 €	76.96 €	242.32 €	81.28 €

Pensionnés (Indice Brut)	en CFA (INM)	Cotisation	ou 3 prélèvements automatiques de	Cotisation avec secours/décès (+ 12.96 €)	ou 3 prélèvements automatiques de
inf. à 661	inf. à 551	79.93 €	27.15 €	92.89 €	31.47 €
661 à 792	551 à 650	93.83 €	31.78 €	106.79 €	36.10 €
793 à 883	651 à 719	107.73 €	36.42 €	120.69 €	40.74 €
884 à 989	720 à 800	114.68 €	38.73 €	127.64 €	43.05 €
990 à 1 105	801 à 880	119.89 €	40.47 €	132.85 €	44.79 €
1 106 à 1 188	881 à 940	130.32 €	43.95 €	143.28 €	48.27 €
sup. à 1 188	sup. à 940	140.75 €	47.42 €	153.71 €	51.74 €

# Fiche d'adhésion 2002/03

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

**ATTENTION** : la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.  
**LISEZ BIEN** les instructions jointes.

**AIDEZ-NOUS** et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.  
**MERCI** de nous renouveler votre confiance.

Actif

RENOUVELLEMENT  NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE ? Oui  Non

FAISANT FONCTION  DÉTACHEMENT  LISTE D'APTITUDE  LAURÉAT DU CONCOURS

ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION : ..... →

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL) :

(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui  Non

N° ADHÉRENT  DÉPARTEMENT  ACADÉMIE

(4 chiffres)

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Date de naissance :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Classe : HC  1<sup>re</sup>  2<sup>e</sup>  Échelon :   ..... → Indice :

Établissement : 1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  4<sup>e</sup> ex.  ..... → BI :

Chef :  ..... → NBI :

Adjoint :

Indice total :

Établissement : LYCÉE  COLLÈGE  LYCÉE PROFESSIONNEL  EREA  SEGPA

AUTRES  Préciser dans ce cas : .....

Établissement : N° d'immatriculation (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE) : ..... →

Nom de l'établissement : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL :  VILLE : .....

Tél. établissement Fax établissement Tél. direct Tél. personnel Portable

Mél :  @

Secours décès (12,96 €) : Oui  Non

Si oui : renseignements concernant le bénéficiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :  Ville : .....

Montant de la cotisation SNPDEN .....

Secours Décès (éventuellement : 12,96 €) .....

Montant total du chèque                     

Règlement : CCP  BANCAIRE  PRÉLÈVEMENT

à : ..... le : .....

Signature de l'adhérent : .....

## Fiche d'adhésion 2002/03

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

**ATTENTION** : la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.  
**LISEZ BIEN** les instructions jointes.

**AIDEZ-NOUS** et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.  
**MERCI** de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT  NOUVEAU RETRAITÉ   
 CHANGEMENT D'ADRESSE ? Oui  Non  CFA (2002-2003)   
 Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL) :  
 (Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui  Non

N° ADHÉRENT R  DÉPARTEMENT  ACADÉMIE   
 (4 chiffres) (1) (1)  
 M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  Date de naissance :   
 NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 Situation de famille : Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf   
 ADRESSE TRÈS PRÉCISE : .....  
 CODE POSTAL :  VILLE : ..... TÉLÉPHONE :   
 (1) Préciser l'académie de votre résidence de retraite **OU** l'académie de votre dernier poste si vous souhaitez y être rattaché.

**TRÈS IMPORTANT** : Indiquer avec précision votre situation dans le statut actuel (décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001) :

Classe : HC  1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>   
 Dernière fonction active { LYCÉE  COLLÈGE  LYCÉE PROFESSIONNEL  EREA  SEGPA   
 CHEF D'ÉTABLISSEMENT  ADJOINT   
 DERNIER ÉTABLISSEMENT : ..... CATÉGORIE   
 AUTRES  Préciser dans ce cas : .....  
 INDICE BRUT : B  ou HA3

Secours décès (12,96 €) : Oui  Non   
 Si oui : renseignements concernant le bénéficiaire :  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal :  Ville : .....

Montant de la cotisation SNPDEN .....  
 Secours Décès (éventuellement : 12,96 €) .....  
 Montant total du chèque .....  
 Règlement : CCP  BANCAIRE  PRÉLÈVEMENT   
 à : ..... le : .....  
 Signature de l'adhérent : .....

Remarques ou suggestions...

**ATTENTION** : Si vous avez toujours le même numéro de compte et si vous avez déjà fourni une autorisation de prélèvement - **NE PAS REMPLIR !**

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR			DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
COMpte À DÉBITER				
Codes		N° de compte		Clé R.I.B
Établissement	Guichet			
Date				
Signature: .....				
NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER				
<b>SNPDEN</b>				
<b>21 rue Béranger</b>				
<b>75003 Paris</b>				

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1<sup>er</sup> avril 1980 de la commission informatique et libertés.

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT** J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

**4 2 5 3 9 1**

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR			NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
			<b>SNPDEN</b>	
			<b>21 rue Béranger</b>	
			<b>75003 Paris</b>	
COMpte À DÉBITER				
Codes		N° de compte		Clé R.I.B
Établissement	Guichet			
Date				
Signature: .....				
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER				

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

# Questions Réponses

## 4. VIE DES ÉTABLISSEMENTS

S(Q) n° 38 du 4 juillet 2002 (M. Alain Gérard) ; n° 1100 du 25 juillet 2002 (M. Josselin de Rohan)... et plusieurs autres questions sur le même sujet : photographie scolaire

*Réponse (JO du 24 octobre 2002 page 2489) :* Une note de service relative à la pratique de la photographie en milieu scolaire a été adressée le 14 mars 2002 aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. Elle rappelait les termes de différentes circulaires antérieures toujours en vigueur sur ce sujet et précisait en outre des règles essentielles concernant la diffusion de photographies d'élèves en ligne. Les représentants d'organisations de photographes professionnels se sont inquiétés d'une interprétation trop rigoureuse des textes, qui risquerait de remettre en cause leur activité ; Ils ont exprimé auprès du cabinet du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, leur intention de préparer un code de bonne conduite et une charte de qualité de la photographie en établissement scolaire, respectant les principes de neutralité commerciale et prévenant les dérives qui ont pu parfois être observées. Cette initiative des professionnels a été accueillie favorablement. Elle devrait permettre de donner un cadre à l'exercice d'une pratique qui relève avant tout de l'autonomie des établissements scolaires.

## 14. QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

S(Q) n° 1111 du 25 juillet 2002 (M<sup>me</sup> Annie David) : application de la gratuité à tous les établissements publics locaux d'enseignement

*Réponse (JO du 17 octobre 2002 page 2396) :* (JO du 17 octobre 2002 page 2396) : En vertu des dispositions de l'article L. 132-2 du code de l'éducation, l'enseignement est gratuit dans les collèges et les lycées publics. Le principe de gratuité concerne l'enseignement proprement dit ainsi que toutes les dépenses, administratives et pédagogiques, qui concourent à sa mise en œuvre, hormis les fournitures scolaires individuelles et les activités facultatives. Aucun droit d'inscription ne peut donc être demandé aux familles pour la scolarisation de leurs enfants dans un établissement scolaire public, école, collège ou lycée. Afin de défendre le principe de gratuité de l'enseignement, il a été indiqué dès juin 2000 aux établissements d'enseignement secondaire que l'achat du carnet de correspondance et les frais d'affranchissement de la correspondance adressée par l'établissement aux familles ne pouvaient plus être laissés à la charge des familles, comme cela était admis auparavant. Depuis 2000, des crédits spécifiques sont inscrits au budget de l'enseignement scolaire et délégués aux recteurs d'académie, afin d'aider les collèges, publics et privés sous contrat, à supporter plus particulièrement l'achat du carnet de correspondance. Une circulaire ministérielle en date du 30 mars 2001 a appelé fermement les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement au strict respect du principe de gratuité de

l'enseignement. Il a été rappelé, en particulier, que le matériel d'enseignement à usage collectif et les fournitures à usage administratif ainsi que les frais de communication avec les familles ne pouvaient pas faire l'objet d'une participation financière de celles-ci. Toute délibération d'un conseil d'administration contraire à ces dispositions serait illégale. Les recteurs et les rectrices d'académie sont chargés de veiller à l'application de ces instructions.

## 17. PROGRAMMES ET HORAIRES

AN(Q) n° 2306 du 9 septembre 2002 (M. André Berthol) : défense nationale et réserve

*Réponse (JO du 21 octobre 2002 page 3757) :* les termes de l'article L. 114-1 du livre premier du code du service national et de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 ont rendu obligatoire dans les établissements du second degré un enseignement portant sur les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne. Depuis la rentrée 1999, le programme d'éducation civique des classes de troisième comporte un programme d'une durée annuelle de quatre heures portant sur la défense et la paix. L'année scolaire 2000-2001 a vu se mettre en place le nouveau programme d'éducation civique, juridique et sociale qui rend obligatoire pour les classes de première du lycée d'enseignement général et technologique l'étude du devoir de défense. Le rappel de la loi a également été intégré au programme d'éducation civique, juridique et sociale à tous les niveaux des séries professionnelles (CAP, BEP, et bac professionnel, dans le thème « l'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen » en particulier). D'autre part, si l'éducation

civique, l'histoire - géographie, les sciences économiques et sociales sont sollicitées en priorité, comme pour d'autres aspects de l'éducation à la citoyenneté, une prise en charge collective s'impose naturellement et une contribution de toutes les disciplines à l'étude de la défense est attendue. (B.O. n° 8 du 6 août 1998).

## 26. PROBLÈMES DE RESPONSABILITÉ

S(Q) n° 1 617 du 1<sup>er</sup> août 2002 (M. Roger Rinchet) : transport des élèves dans le cadre des activités sportives

*Réponse (JO du 10 octobre 2002 page 2324) :* il n'a jamais été dans l'intention du ministère d'entraver le bon fonctionnement de l'association sportive d'un établissement. Les conditions fixées par la note de service n° 86-101 du 5 mars 1986 relative à l'utilisation des véhicules personnels des enseignants et des membres de certaines associations pour transporter les élèves visent à mieux garantir la sécurité des élèves. Le caractère exceptionnel et supplétif de ce mode de transport répond à cet objectif. D'une manière générale, il n'entre pas dans les obligations statutaires des enseignants de conduire des véhicules, qu'ils soient personnels, de location ou de service, même dans le cas d'activités scolaires, cette fonction incombant normalement à un chauffeur professionnel. Cependant, devant les difficultés rencontrées dans ce domaine par les établissements et afin de leur permettre de mieux accomplir leur mission, il est admis que le chef d'établissement puisse demander à un enseignant de remplacer exceptionnellement le conducteur attitré. Lorsque la conduite d'un

véhicule administratif est ainsi confiée à un enseignant, la responsabilité de l'État est substituée à celle de son agent, auteur des dommages causés dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de la loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957, attribuant aux tribunaux judiciaires compétence pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigées contre une personne de droit public. Il est donc nécessaire que les fonctionnaires en cause puissent établir que c'est à la demande de leur chef d'établissement qu'ils ont accompli cette tâche. A cet effet, ils doivent être munis d'un ordre de mission.

## 28. FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITE

**AN(Q) n° 365 du 15 juillet 2002**  
(M. Léonce Déprez) :  
égalité des sexes dans la politique à l'égard des retraités

**Réponse (JO du 7 octobre 2002 page 3462) :** le code des pensions réserve effectivement aux seules femmes fonctionnaires le bénéfice des bonifications pour enfants (article L. 12, b) et d'une pension à jouissance immédiate, en cas d'invalidité du conjoint (article L. 24, b, dernier alinéa). Les décisions évoquées ici (arrêt Griesmar et arrêt Mouflin) ne régleront toutefois que les deux cas ayant fait l'objet d'un recours judiciaire. Sur un plan général, les dispositions en cause doivent être appréciées dans le cadre de l'examen global de l'égalité entre hommes et femmes en matière de pensions civiles, au regard de l'évolution récente de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes et de la réflexion menée au sein du Conseil d'orientation des retraites, instance chargée d'élaborer des propositions visant à garantir la pérennité des régimes par répartition. Cette question est donc bien d'actualité et mérite un traitement attentif, mais il est prématuré de préjuger des orientations susceptibles d'être dégagées par le Conseil d'orientation des retraites et, a fortiori, des mesures que le Gouvernement pourra éventuellement arrêter.

**AN(Q) n° 1574 du 12 août 2002**  
(M<sup>me</sup> Béatrice Pavy) :  
calcul des pensions des enseignant en cessation progressive d'activité

**Réponse (JO du 14 octobre 2002 page 3595) :** l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 prévoit que peuvent être admis en cessation progressive d'activité (CPA) sous réserve de l'intérêt du service, les fonctionnaires âgés de cinquante-cinq ans au moins et qui ont accompli vingt-cinq années de services civils. Les intéressés travaillent à mi-temps, mais perçoivent, en plus de la rémunération correspondant au mi-temps, une indemnité exceptionnelle égale à 30 % de leur traitement indiciaire. Au dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 31 mars 1982, il est précisé que « les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne peuvent être admis au bénéfice de la CPA qu'au début de l'année scolaire ou universitaire ». Ces dispositions, confirmées par la loi n° 94-628 du 25 juillet 1994, ont été prises dans l'intérêt du service et des élèves. Elles impliquent que les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une CPA après la date de la rentrée scolaire attendent le début de l'année scolaire suivante pour pouvoir en bénéficier. Aucune disposition législative ne permet de prévoir un traitement différent entre les enseignants exerçant à temps complet et les enseignants exerçant à mi-temps. En tout état de cause, si l'entrée en CPA est décalée pour ces personnels, sa sortie l'est également. Le dernier alinéa de l'article 4 précité prévoit en effet qu'ils peuvent partir en retraite au début de l'année scolaire qui suit leur soixantième anniversaire. Le bénéfice du dispositif de la CPA est donc ouvert pour une période de même durée pour l'ensemble des fonctionnaires. Par conséquent, la différence de traitement évoquée ne constitue nullement une discrimination entre les enseignants et les autres fonctionnaires; elle est en effet justifiée et elle se limite à la date de départ en CPA.

**AN(Q) n° 536 du 15 juillet 2002**  
(M. Paul Giacobbi) :  
présentation comptable de la retraite des fonctionnaires

**Réponse (JO du 28 octobre 2002 page 3874) :** Le traitement des dépenses futures induites par les charges de retraites des fonctionnaires de l'État fait l'objet d'une approche pragmatique et évolutive depuis 2000 en raison des spécificités qui s'y attachent et qui sont reconnues par la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 dans l'application des règles de droit commun. Il est précisé à cet égard que la loi organique confirme l'existence de deux systèmes comptables aux termes de l'article 27 selon lequel « l'État tient une comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires et une comptabilité générale de l'ensemble de ses opérations ». La première reste régie par un système d'encaissements-décaissements alors que la seconde repose sur le principe de la constatation des droits et obligations. La loi organique relative aux lois de finances a retenu deux dispositifs. Le premier est de nature budgétaire. Il consiste, aux termes de l'article 21, à ce que les opérations relatives aux pensions et avantages accessoires soient retracées, de droit, sur un unique compte d'affectation spéciale. La lisibilité des opérations aujourd'hui dispersées en sera améliorée par le lien qu'elle instaure entre les opérations financées au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées. L'identification des charges et des ressources du système des pensions en sera améliorée. Le second prévoit (article 54-7° de la loi organique relative aux lois de finances) au sein du compte général de l'État de joindre au projet de loi de règlement, « le bilan et ses annexes, et une évaluation des engagements hors bilan de l'État » parmi lesquels pourraient figurer les engagements de retraites des fonctionnaires. A ce jour, le rapport de présentation du compte général de l'administration des finances comporte, en annexe, des développements sur les engagements de retraites. Ils mettent l'accent sur son champ (restreint aux fonctionnaires de l'État) et sur les différentes méthodes d'évaluation (droits acquis, système fermé ou ouvert) associées à des hypothèses sur l'évolution démographique et le taux d'actualisation. Ils en relativisent dès lors la portée, si ce n'est la qua-

lification, en introduisant un degré d'incertitude sur le chiffre qui serait retenu dans l'hypothèse de son imputation au bilan. Le traitement comptable des engagements de retraite de l'État ne peut être induit directement des normes comptables appliquées aux entreprises. La notion d'engagement ne peut pas être transposée directement de celle applicable aux entreprises s'agissant du secteur public où le droit à pension correspond à un salaire différé du fonctionnaire qui a cessé ses fonctions mais reste soumis au statut en l'absence de disposition contractuelle avec l'État. L'application des différents taux d'actualisation sur le stock et les flux d'engagements dont les règles juridiques ne sont pas intangibles sur la période doit encore être précisée. La sensibilité des résultats aux différentes hypothèses conduit à présenter une fourchette sur le niveau des engagements afin d'éclairer les choix et à progresser dans l'établissement de son ordre de grandeur. Le choix de l'intégration des engagements de retraite dans le bilan ou hors bilan n'est pas non plus évident. La présentation en annexe du bilan (engagement hors bilan) correspond à une des options ouvertes par les normes comptables françaises (article 123-13 du code du commerce et article 531-2/9 du plan comptable général). La seconde option, préconisée par les normes comptables internationales de la comptabilité d'entreprises, consisterait à enregistrer au passif des provisions, s'agissant d'un système de prestations définies dans le cadre d'une obligation implicite pour l'État le versement des retraites. Il convient de remarquer que l'intégration au passif de la dette implicite représentative des pensions ne correspond pas aux conventions retenues pour déterminer le périmètre de la dette publique défini par le traité de Maastricht. La solution qui sera finalement retenue fera partie des règles comptables applicables à la comptabilité de l'État à partir de l'entrée en vigueur de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001. Conformément à la loi organique et à la loi de finances pour 2002, le comité des normes de comptabilité publique émettra préalablement un avis sur les règles comptables applicables à la comptabilité de l'État.

à suivre...

# Derniers ouvrages reçus...

## ÉCOUTER L'ENFANT ET RESPECTER LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) Union Solidariste Universitaire  
192 pages - 19,10 €



«...Les quelques 400 signalements recensés par la Fédération des Autonomes de Solidarité en cinq années ont fait connaître que 70 % d'entre eux étaient sans fondement et avaient conduit ceux qui les avaient subis aux pires humiliations. Bien sûr, 30 % de ces affaires étaient avérées. Leurs auteurs, nous en sommes tous d'accord, n'ont pas leur place dans l'enseignement public. Mais soucieux de justice aidant, il nous a paru courageux de souhaiter prendre fait et cause pour les autres affaires et désirer réhabiliter l'honneur de ceux qui ont trop souffert de paroles d'enfants mal écoutées, mal entendues et donc mal interprétées.

Ce fut l'objet de notre colloque, nous pouvons légitimement espérer qu'il conduira les autorités de l'État, à adopter une attitude plus objective afin d'éviter l'irréparable.»

Extrait de la Préface d'Alain Aymonier, Président de la FAS.

L'ouvrage présente ainsi les actes du colloque national organisé par la Fédération des Autonomes de Solidarité et l'Union Solidariste Universitaire le 21 février dernier, sur le thème délicat de « l'écoute de la parole de l'enfant et de la présomption d'innocence ».

Il reprend les débats, tables rondes et analyses des différents experts, chercheurs et spécialistes du monde de l'enfance et de la justice réunis pour l'occasion et se termine sur une série de propositions pour une avancée législative et réglementaire.

Pour plus d'informations, contacter la Fédération des Autonomes de Solidarité - Tél. : 01 44 90 86 86 ou [www.fas-usu.com.fr](http://www.fas-usu.com.fr)

## ADMINISTRER L'ENSEIGNEMENT ?

AFAE - Administration et Éducation - N° 95/3<sup>e</sup> trimestre 2002 - 198 pages - 13 €  
(Possibilité d'abonnement - voir auprès de l'AFAE, 28, rue du Général Foy, 75008 Paris, Tél. : 01 42 93 12 01)



Ce nouveau numéro de la revue Administration et Éducation présente les actes du XXIV<sup>e</sup> colloque de l'AFAE « Administrer l'enseignement ? » qui a eu lieu les 15, 16 et 17 mars à l'INJEP de Marly le Roi.

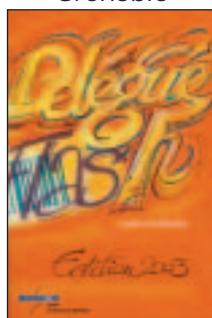
« L'expression est ambiguë et contradictoire. Elle révèle à la fois une culture profonde de méfiance et une nécessité impérieuse » indique Bernard Toulemonde en introduction à l'ouvrage. Peut-on administrer l'enseignement ? L'enseignement s'administre-t-il et comment ? L'activité serait-elle rebelle par principe à toute forme d'administration ou au contraire implique-t-elle nécessairement d'être administrée ?

Des interrogations auxquelles tentent de répondre les différents acteurs du système éducatif - historiens, sociologues, professeurs de universités, chefs d'établissement, inspecteurs, recteurs, membres du conseil régional - réunis pour l'occasion et qui sont retracés dans cet ouvrage.

Pour son 25<sup>e</sup> colloque qui aura lieu du 21 au 23 mars prochains, l'AFAE a retenu comme thème la problématique des « Mixités ». Pour tout renseignement complémentaire : <http://perso.wanadoo.fr/afae/>

## DÉLÉGUÉ FLASH

Damien DURAND - CRDP de l'Académie de Grenoble



L'édition 2003 de Délégué Flash, 24<sup>e</sup> du nom, vient de paraître.

Écrit par un ancien chef d'établissement, actuellement directeur adjoint de l'IUFM de l'académie de Grenoble, cet ouvrage, format livre de poche, constitue un manuel de référence pour tout élève souhaitant comprendre le fonctionnement de son établissement. Il permet de découvrir la vie d'un établissement scolaire : ses structures, ses acteurs, notamment les délégués, ses problèmes, ses ouvertures sur la vie.

Ce memento-guide d'aide, de conseil et d'informations, qui s'adresse plus particulièrement à tous les lycéens et collégiens souhaitant s'investir, ou s'investissant déjà, dans l'activité de représentation démocratique au sein des établissements scolaires, devrait les aider à assurer leur rôle dans toutes les instances représentatives. Pour plus d'informations : [www.crdp.ac-grenoble.fr/dfplus](http://www.crdp.ac-grenoble.fr/dfplus)

L'auteur

Damien Durand, docteur en sciences politiques, avant d'être directeur adjoint de l'IUFM de l'académie de Grenoble, a été successivement surveillant d'externat et maître d'internat, CPE et chef d'établissement.

## L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

31 indicateurs sur le système éducatif français

Direction de la Programmation et du Développement (DPD) - Octobre 2002 - 79 pages - 14,48 €



Cette édition 2002 de « L'Etat de l'École » est la douzième édition d'une publication lancée fin 1991.

Conçu pour rendre compte chaque année de la situation du système éducatif français, l'ouvrage permet d'apporter des éléments de réponse aux questions que chacun se pose sur l'école. « Combien coûte notre système éducatif ? Dans quelle mesure sa démocratisation s'est-elle poursuivie ? Quel est le niveau des jeunes sortant de formation initiale ? Les conditions dans la vie active des élèves et des étudiants se sont-elles améliorées ? Comment évoluent dans le temps les performances de notre école ? »

Les 31 indicateurs synthétiques, largement commentés, qui traitent de la dépense en éducation, de la structure des personnels enseignants et non-enseignants, de la population scolaire, des diplômes, de l'évaluation des acquis, de la formation continue... permettent ainsi de mieux comprendre les transformations de l'école mais aussi de mesurer les progrès à accomplir.

Pour plus d'informations sur cet ouvrage et sur les autres publications de la DPD, consulter le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/dpd>

# Balle de sons



(Ronde pour un jongleur)  
Cartonnage et expression -  
seconde professionnelle -  
lycée Tolbiac

## Nos peines

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Pierre COQUILLE, Collège Danton, LEVALLOIS PERRET
- Jean MASSIOU, proviseur de lycée professionnel honoraire du LP Gauguin, ORLÉANS

Nous nous associons au deuil des familles éprouvées.